

InterDIALOGOS : Action sociale et éducation en contextes pluriculturels
InterDIALOGOS : Soziales Engagement und Bildung in einer plurikulturellen Umwelt
InterDIALOGOS : Azione sociale e educazione nei contesti pluriculturali

Espaces socioculturels et accueil
des personnes migrantes :
réalités et perspectives à la
croisée des mondes

Sozio-kulturelle Begegnungsorte
für Migranten und Migrantinnen :
Ansprüche und Realitäten
beim Aufeinandertreffen
verschiedener Welten

Spazi socioculturali e
accoglienza dei migranti :
realità e prospettive all'incrocio
dei mondi

I n t e r -

D

i

a

O

G

S

NUMERO 1 / 04



PHOTOS :

page de couverture

RANDA TAWIL

ABONNEMENTS

(2 numéros par année)

PRIX / PREIS / PREZZO :

- Privé - Fr. 25.-
- Institution Fr. 50.-
- Soutien (Unterstützung) Fr. 50.-
- Prix au numéro Fr. 15.-
- L'abbonamento non disdetto s'intende automaticamente rinnovato per l'anno successivo
- L'abonnement non révoqué est automatiquement renouvelé pour une année
- Das Abonnement verlängert sich automatisch um ein Jahr, wenn es nicht gekündigt wird

ADMINISTRATION ET ABONNEMENTS

InterDIALOGOS
Case postale 830
2301 La Chaux-de-Fonds
CCP 20-9933-9

e-mail : interdialogos@bluewin.ch
www.ne.ch/interdialogos

Sommaire

EDITORIAL	1
DOSSIER	2
ESPACES SOCIOCULTURELS ET ACCUEIL DES PERSONNES MIGRANTES : RÉALITÉS ET PERSPECTIVES À LA CROISÉE DES MONDES	
SOZIO-KULTURELLE BEGEGNUNGSPORTE FÜR MIGRANTEN UND MIGRANTINNEN : ANSPRÜCHE UND REALITÄTEN BEIM AUFEINANDERTREFFEN VERSCHIEDENER WELTEN	
SPAZI SOCIOCULTURALI E ACCOGLIENZA DEI MIGRANTI : REALTÀ E PROSPETTIVE ALL'INCROCIO DEI MONDI	
• La réciprocité comme mode relationnel au sein des espaces de rencontres.....	3
• Multimondo: un centre de rencontre et d'intégration.....	7
• Welche Treffpunkte für die MigrantInnen in der Stadt Zürich? Perspektiven der Integrationsarbeit: Erfahrungen dreier verschiedener und komplementärer Treffpunkte.....	11
• Les Espaces sociaux de l'association Appartenances-Vaud: un pont entre les personnes migrantes et la société d'accueil comment se construire une identité suisse lorsqu'on est issu d'une minorité ?	17
• Zentrum5: Die Raststätte auf dem Weg in die Integration.....	21
• Au-delà de la langue: apprendre le français dans les cours des centres sociaux pour femmes migrantes	24
• Passerelles.....	28
• Appartenances Neuchâtel: de l'espace de rencontres au lieu d'accueil et d'animation	32
FENÊTRE SUR ...	
SUISSE Action éducative espagnole en Suisse: Actualisation et développement du Curriculum des Cours de Langue et Culture Espagnoles.....	36
GENÈVE Urgence de mettre sur pied des formations professionnelles simples et peu scolarisées à plein temps en école au CEPTA.....	39
AARGAU Kindergarten: Mundart- und/oder Standardsprache?	40
THURGAU Neuigkeiten aus dem Bildungs- und Erziehungsbereich.....	42



PLUME LIBRE
35



PUBLICATIONS
43

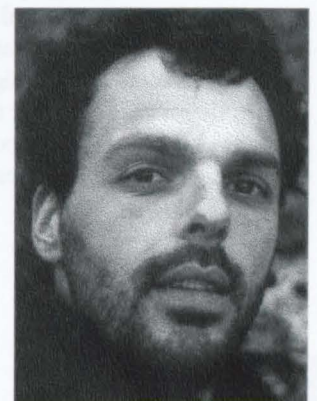


AGENDA
45

Pour de nombreux migrants, l'expérience de l'exil peut transformer singulièrement la vie quotidienne, les relations entretenues avec l'entourage changeant parfois radicalement, sous l'influence de multiples facteurs. Lorsque nous prêtons attention à la réalité vécue par autrui, ils affleurent rapidement à notre conscience: la langue parlée dans la région, les coutumes, les attentes réciproques des habitants d'un village, d'un quartier, la peur de l'inconnu, la précarité économique, la perte de statut sur les plans professionnel, social, juridique, les discriminations, etc. Les ressources des personnes, des familles et des groupes qui relèvent le défi consistant à reconstruire un tissu social dans ce nouveau contexte sont très variables. Il ne suffit évidemment pas de prêcher aux personnes nouvellement arrivées le développement de leurs propres ressources pour les voir s'épanouir, ni de le prôner dans les diverses institutions qui les accueillent ou les accompagnent. Pour être plus qu'un mot fourre-tout sans portée pragmatique, une ressource demande à être identifiée finement et ajustée aux exigences concrètes des situations vécues et de leur complexité. Les lieux et les espaces permettant l'épanouissement d'une vie sociale, d'une part, et la participation à des occupations professionnelles ou de formation, d'autre part, sont souvent moins accessibles pour les personnes migrantes peu acculturées et/ou précarisées. L'isolement, la dépression comptent parmi les conséquences récurrentes de telles difficultés, lorsque les initiatives communautaires telles que cercles de rencontres ou manifestations organisées ponctuellement par l'une ou l'autre collectivité migrante ne viennent pallier le manque de contacts et d'activités au sein de la société d'accueil.

Si les centres d'activités et de rencontres communautaires spécifiques à une nationalité ou une région d'origine jouent un rôle central pour de nombreux migrants, ils n'en sont pas pour autant une panacée. Le risque existe d'entraîner un repli de certains groupes dans la communauté d'origine ainsi que de freiner parfois l'insertion dans la société qui les environne. Loin de porter un jugement ou de prendre parti pour ou contre ces lieux de vie, nous constatons qu'ils remplissent néanmoins une mission essentielle dans le tissu social des villes et des régions de Suisse. En parallèle et parfois en collaboration avec ces centres naissent dans de nombreuses villes, depuis une vingtaine d'années, des lieux de rencontres et d'activités fondés sur l'interculturalité, la rencontre d'hommes et de femmes d'horizons linguistiques et géographiques divers. Ils sollicitent en général une participation aussi active que possible de la population helvétique locale en vue de favoriser l'intégration des migrants par la rencontre avec les membres de la société d'accueil. Le contact entre personnes d'horizons multiples et le contact entre migrants et autochtones est considéré comme une valeur mais aussi comme la base d'une intégration réciproque. De nombreux centres exclusivement pour femmes se sont développés sur la base de cette idée selon laquelle leur émancipation vis-à-vis des références et des valeurs liées au pays d'origine passe par la confrontation à des femmes venant d'ailleurs et notamment d'ici.

Les hommes et les femmes qui font vivre ces espaces interculturels cherchent des ponts avec la société d'accueil. Les animateurs et animatrices qui les accompagnent, les encadrent et les forment parfois, conçoivent souvent ces endroits comme des transitions, des espaces qui rapprochent les migrants, leurs pratiques et leurs valeurs des institutions et des personnes qui composent la société dans laquelle ils s'installent. Des collaborations plus ou moins formelles se sont développées avec les services cantonaux d'accueil des requérants d'asile, d'aide aux réfugiés et à l'intégration des étrangers. Inscrits hors des services publics étatiques, ces espaces développent des activités complémentaires de celles des services sociaux, socio-pédagogiques ou thérapeutiques. La dimension communautaire de leur action, que l'on découvre de multiples manières au fil des textes composant ce numéro, est souvent appréciée par les professionnels de ces différents domaines, par le fait d'offrir d'autres éléments de réponse aux problématiques qu'ils rencontrent. Les centres les plus récents fondent leurs activités sur un engagement bénévole et ne bénéficient que rarement de subventions structurelles. Parmi les moins récents, certains bénéficient d'un soutien relativement stable, comme Camarada, l'association genevoise bien connue et subventionnée entre autres par les Ville et Canton de Genève et la Confédération tandis que d'autres comme le Zentrum 5 de Berne luttent pour assurer leur survie d'année en année.

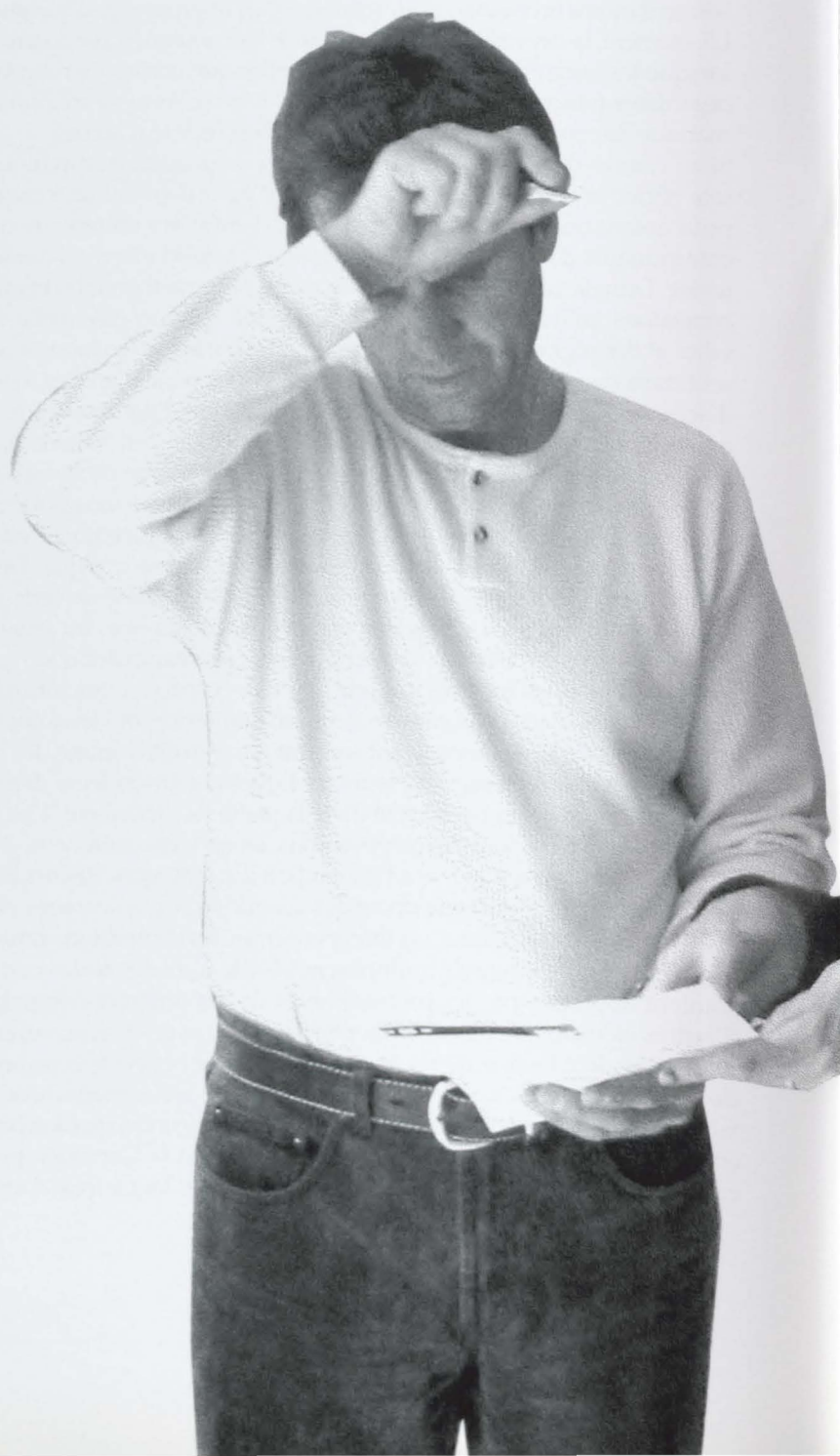


IGOR ROTHENBÜHLER
 Chercheur et intervenant au
 Forum Suisse pour l'étude des
 migrations et de la population

Suite p. 2

Les activités qui s'y déroulent ont pour particularité de favoriser le lien entre les participants, la création de nouvelles appartenances et l'émergence d'une compétence sociale nécessaire à toute démarche dans le pays d'accueil. Les expériences des centres présentés dans le présent dossier attestent de la diversité des moyens permettant d'atteindre ce but. D'un lieu de cours et d'activités structurées à un espace de vie autogéré, les méthodologies et les conceptions divergent. Pourtant, ces projets ont en commun d'offrir la possibilité de se retrouver pour des activités variées dont un des bénéfices est le développement de compétences, qu'elles soient linguistiques, sociales voire professionnelles. Derrière cette vocation formatrice se cache la création de nouvelles relations sociales et intimes. Sur la base de leur volonté propre, les participants et participantes tissent des liens de solidarité, d'entraide, de loisirs, qui leur restituent une existence pour autrui et pour soi-même, dont la relative violence de l'expérience migratoire peut les priver de manière plus ou moins durable. Ces centres peuvent être conçus comme des espaces protégés permettant d'expérimenter plus facilement la palette de ressources dont chacun recèle et que la précarité psychosociale empêche de découvrir dans d'autres espaces sociétaux. La reconnaissance d'une existence propre et singulière au sein d'un corps social s'avère parfois une base nécessaire au succès de nombreuses mesures d'intégration et les centres de rencontres pour migrants apparaissent comme des lieux d'urgence privilégiés de cette reconnaissance.

Espaces socioculturels et accueil réalités et Sozio-kulturelle Begegnungsorte Ansprüche und Spazi socioculturali e accoglienza realità e prospettive



des personnes migrantes :
perspectives à la croisée des mondes

für Migranten und Migrantinnen :

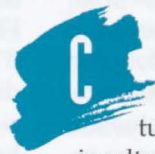
Realitäten beim Aufeinandertreffen verschiedener Welten

dei migranti :

all'incrocio dei mondi

La réciprocité

comme mode relationnel au sein des
espaces de rencontres



Ce texte se veut une réflexion sur les dynamiques relationnelles et la nature du lien dans l'intervention socioculturelle au sein d'espaces de rencontres interculturels. Il est le fruit d'une expérience pratique et théorique de plusieurs années au sein d'espaces sociaux dans un contexte d'intervention communautaire. Les espaces sociaux auxquels je me réfère sont conçus comme lieux de rencontres, rythmés par des activités structurées (cours, ateliers) et non structurées (jeux, discussions, accueil-bar). Ils prennent place au sein des multiples activités des associations Appartenances de Suisse romande. La présente contribution est une réflexion théorique ancrée dans une double expérience de stage et de recherche de mémoire en Sciences sociales au sein de l'Espace Hommes à Lausanne. La distance réflexive que j'ai prise par rapport à cette pratique me permet aujourd'hui de proposer quelques pistes de réflexion sur le don et la réciprocité au sein d'espaces de rencontres à l'intention de personnes migrantes.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Chalverat, C. (2000). La dynamique de l'archétype « guérisseur-blessé » à l'oeuvre dans la pratique et la formation des praticiens de l'aide. *Education permanente*, 3, 32-35.

Métraux, J.-C. (2000). Le don au secours des appartenances plurielles. In P. Centlivres & I. Girod (Eds.), *Les défis migratoires : actes du colloque CLUSE « Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire »* (pp. 457-464). Neuchâtel : Seismo.

Rojzman, C. (2001). *Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence* (Vol. 106). Paris : La Découverte.

Rothenbühler, I. (2002). *Espace-Hommes. Une pédagogie du passage, du don et de la réciprocité*. In E. Abdel-Sayed (Ed.), *Regards croisés sur l'interculturalité. La pédagogie interculturelle en question* (pp. 79-92). Chaumont : Initiales.

Au fil de ces deux années d'expérience, j'ai eu l'opportunité d'expérimenter différents statuts (participante, bénévole, stagiaire, chercheuse, responsable d'un comité de gestion, animatrice, coordinatrice, etc.) et appris à percevoir les différents niveaux d'enjeux (rapports de pouvoir, conflits interculturels, appropriation des femmes, poursuite des intérêts personnels, etc.). Cette expérience me pousse à formuler l'hypothèse selon laquelle ces enjeux sont les mêmes que ceux que les acteurs sociaux rencontrent dans les divers espaces de la société qui les englobe, des identités culturelles, sociales, aux tensions relationnelles, économiques, spatio-temporelles. Ces observations m'ont conduite à penser des procédures ainsi qu'une méthodologie construites à partir du terrain, selon la méthode de la recherche-action.

Les exigences inhérentes aux espaces sociaux, qui ne sont pas des fournisseurs de prestations sociales, sont en rapport avec le type de lien social que l'on souhaite y promouvoir. Dans une perspective égalitaire et participative, il est nécessaire que des dynamiques se créent, que les migrants se rencontrent, se rapprochent, échangent entre eux et avec des membres de la société d'accueil, se connaissent, se reconnaissent. Les diverses activités, au-delà de leur fonction importante de qualification ou requalification socio-professionnelle, de réactualisation des compétences, visent la mise en relation, au sein d'une activité, d'un projet commun, d'un même lieu partagé, des personnes migrantes plus ou moins désaffiliées qui les fréquentent. Cette vocation s'appuie surtout sur le fait de vivre ensemble un espace quotidien, de s'insérer dans un réseau de proches dans un continuum espace-temps. Les dimensions sociales et psychosociales de l'activité professionnelle d'animation amènent des réponses aux problèmes de précarisation, de perte des liens sociaux, de désaffiliation en privilégiant la rencontre, dans le respect des différentes appartenances et des itinéraires complexes des migrants, des liens entre communautés migrantes et société d'accueil. Ma démarche empirique et participative m'a amené au constat général, que la réciprocité se situe au cœur des dynamiques qui créent le lien social créateur dans ce type d'espaces. L'expérience de l'altérité engendre, auprès des participants comme

des professionnels, de l'anxiété et de l'incertitude au sein des dynamiques interpersonnelles et identitaires. Le défi consiste à éviter l'écueil du repli identitaire et culturel, sans quoi les échanges se stérilisent et l'intelligence relationnelle collective des participants reste en rade. Il s'agit au contraire de dynamiser les projets et les activités à partir de situations, parfois même de prétextes, qui rassemblent plusieurs personnes au-delà de leurs différences.

DÉFINITION DE LA RÉCIPROCITÉ

Pour préciser ce que j'entends par réciprocité, deux choses me semblent importantes à évoquer en complémentarité : la perspective du don selon Jean-Claude Métraux (2000) et celle de l'archétype du guérisseur blessé de Charles Chalverat (2000).

Le don, dans le tissu de relations au sein d'un espace social permet de créer un cadre dans lequel l'intérêt personnel s'estompe derrière l'intérêt collectif. Il implique la prise en compte de valeurs telles que l'obligation morale de rendre et de recevoir, pour permettre une socialisation et la construction d'une vie sociale privilégiant les universaux humains, les similitudes fondamentales de l'appartenance des hommes à l'humanité (Métraux, 2000), permettant d'accepter ou, parfois, de transcender les différences. Ce sont des appartenances plurielles et dynamiques qui relient les hommes entre eux et non des appartenances statiques et exclusives. Une personne peut se définir membre du groupe organisateur des fêtes, professeur de français, aide-cuisinier, musulman pratiquant, défenseur dans l'équipe de football et encore arabophone. Il a de ce fait de multiples appartenances en lui, continuant de se construire tout au long de sa vie, en lien perpétuel avec de multiples autres. Le tout, pour le professionnel, est de favoriser la création d'un cadre permettant le dévoilement de soi en toute sécurité, puis la découverte et enfin la rencontre de ces appartenances qui sont un ingrédient fondamental du lien social. C'est sur cette base de l'échange, que le don, la générosité, le respect et la solidarité offrent un lieu d'apprentissage, de développement et d'acquisition collective de compétences à vivre ensemble.

Les travaux de Charles Chalverat sur les guérisseurs du Jura Suisse tendent à montrer que la relation pédagogique comme la relation d'aide, pour éveiller les capacités d'apprentissage ou de guérison, nécessitent une dynamique relationnelle de réciprocité, soit le dépassement du modèle de prise en charge classique «aidant-aidé». Dans sa conception de la relation d'aide basée sur l'archétype du guérisseur-blessé (Chalverat, 2000), il applique à la relation entre assistant et assisté la sollicitation de la part saine et créatrice de l'aidé à laquelle l'aidant doit éviter de se substituer. La symétrisation de la relation implique, pour le professionnel, le fait de sortir du rôle de celui qui sait et qui détient la solution, de celui qui n'a pas besoin de l'autre, pour apprendre de l'autre et, ainsi, lui permettre de s'enseigner à lui-même. Avoir besoin de l'autre, c'est ouvrir sa partie blessée pour permettre à l'autre de retrouver sa partie guérisseur. En quelque sorte, nous pouvons concevoir ceci comme le mode relationnel qui permettra, au sein d'espaces de rencontres pour migrants et malgré la précarité de leur situation, le développement de ressources individuelles et collectives des participants en terme d'autonomie, de dignité, de responsabilité, d'apprentissages divers et de compétences de vie.

PRAGMATIQUE DE LA RÉCIPROCITÉ

La confiance, le sentiment d'appartenir à un groupe au sein d'un espace sécurisant favorisent la prise d'initiatives et de responsabilités, développent progressivement un savoir-vivre ensemble (Rojzman, 2001). Cette compétence n'est pas quelque chose qui s'apprend théoriquement mais qui est basée sur le fait de fonder une alliance, créer un lien entre toutes les personnes présentes. C'est une tâche ardue, elle implique, du moins idéalement, le fait qu'il n'y ait plus de rapports d'exclusion mais que chacun puisse, dans le cadre de ce qu'il fait avec les autres, trouver sa place. On aurait peut-être tendance à baisser les bras face à l'ampleur de la tâche et à taxer cette posture d'idéalisme angélique. Je pense au contraire qu'il s'agit d'une pragmatique d'animation, d'un choix éthique et méthodologique qui commence par la création d'une intelligence collective dans l'interaction, voire dans les conflits. Les situations vécues dans l'espace et les activités qui s'y

déroulent sont l'occasion de prendre en compte les participants dans leur totalité humaine, avec une dimension nécessaire de reconnaissance, la nécessité de reconnaître puis de faire tomber les peurs, les craintes, l'anxiété et la méfiance qui stigmatisent l'altérité. Il faut, à un moment donné, qu'il y ait collaboration, donc mise en œuvre des dispositifs au sein des activités qui amènent les gens à parler des vraies difficultés au lieu de faire reposer le projet collectif, soit sur des intérêts personnels, soit sur des mécanismes de défenses ou de repli. Cette démarche nécessite l'établissement d'une confiance préalable et d'un espace de parole libre.

L'appropriation du lieu par le biais de diverses activités culturelles, artistiques, ludiques, la participation à la définition des règles de fonctionnement, la prise de décision, l'importance portée à la vie en groupe ont comme résultat le développement de l'autonomie et des ressources propres des migrants. Un tel concept d'animation, basé sur ce mode relationnel de la réciprocité, permet aux personnes migrantes de développer collectivement cette compétence à vivre ensemble qui s'ancre dans le faire. A partir de cette approche de la relation, toute activité peut devenir l'occasion de créer cette communauté transitionnelle, d'enrichir les appartenances des uns et des autres, que les activités hebdomadaires soient sportives, artistiques, thérapeutiques ou pédagogiques ou, bien sûr, tout cela à la fois. Le lieu qui abrite un tel projet devient un espace d'apprentissage dans lequel les erreurs commises sont un matériel de travail, permettant la compréhension intersubjective des situations et des problématiques de chacun, grâce à la confiance et au lien qui réunit les membres du groupe.

LA NÉCESSITÉ DE LA RÉCIPROCITÉ

Le développement de l'autonomie et le bien-être est un passage nécessaire pour une intégration réciproque et active où la rencontre entre migrants et société d'accueil est source de créativité et de co-construction. C'est ainsi qu'on sort de la dialectique assimilation – ségrégation qui pénalise tant de familles et de groupes migrants en Suisse et en Europe.

ÜBERSETZUNG :

Die Reflexion und die Hypothesen, welche diese Arbeit nähren, basieren auf Felderfahrungen und einer wissenschaftlichen Studie, von welcher ich hier einige Gedankengänge vorstellen möchte und die um das Thema Gabe und Gegengabe kreisen. Die Begegnungsorte, die den immigrierten Personen zudedacht sind, sind normalerweise solche, in denen (vor)strukturierte aber auch offene Angebote vorhanden sind. Parallel zu ihrer Funktion der (Re)Qualifizierung für berufliche Tätigkeiten, dienen sie dem Anknüpfen von Beziehungen. Dabei steht die Gegenseitigkeit des Gebens und Nehmens im Zentrum sozialer Beziehungen. Für die Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen geht es darum, mitzuhelfen, jene zahlreichen kulturellen und identitären Schwierigkeiten zu überwinden und die a priori unterschiedlichen Personen zusammen zu bringen und zu vernetzen. Die Gegenseitigkeit wird hier mit Hilfe der Gaben-Perspektive von Jean-Claude Métraux und dem Archetyp des verletzten Heilers von Charles Chalverat definiert. Sie beinhaltet einerseits die Anerkennung der mehrfachen und vereinigenden Zugehörigkeiten und erlaubt auf der anderen Seite, die Überwindung der eindimensionalen Beziehung Helfer/Helferin – zu Helfender/zu Helfende durch eine (Re-)Symmetrisierung der Beziehung.

Diese Perspektiven zielen auf eine Neuausrichtung der Entwicklung individueller und kollektiver Ressourcen, wie auch auf die Kompetenzerweiterung für ein gemeinsames Zusammenleben. Dies bedeutet eine ethische und methodologische Ausrichtung, welche auf der Forderung nach Gegenseitigkeit und der Entwicklung sozialer Beziehungen gründet. Die Begegnungsorte stellen in dieser Perspektive Durchgangsräume dar, welche erlauben, dasjenige in förderlicher Umgebung zu lernen, was nachher im beruflichen Umfeld oder im öffentlichen Raum gekonnt sein will. Die Entwicklung von Autonomie, die Ausübung von Verantwortung in Würde, die verschiedenen Lernsettings sind dabei jene Elemente, welche eine gegenseitige und aktive Integration fördern, und die gemeinsam konstruierte Begegnung die Dialektik zwischen Anpassung und Separierung überwinden kann. Diese Gegenseitigkeit ist der Vektor der Dynamik von Vertrauen und Solidarität mit dem Ziel, eine kreative Transformation des sozialen Lebens innerhalb der Ankunfts-gesellschaft zu kreieren.

Les espaces sociaux sont un vecteur d'une intégration créatrice. En tant qu'espaces transitionnels (Rothenbühler, 2002), ils peuvent constituer un lieu privilégié qui permet d'apprendre à l'intérieur ce qu'il faut savoir faire à l'extérieur, étant donné que nous partons de l'hypothèse que les dynamiques se reproduisent dans la société sur un mode relativement semblable. Ils permettent l'intégration en respectant les valeurs et les pratiques des migrants, non comme univers figés et immuables mais comme monde en transformation. Cette transformation a un rythme qu'il faut également respecter. Ils permettent de juguler les identités meurtrières et les intégrismes culturels. Ils doivent être ouverts à des non-migrants pour atteindre complètement leur but social, ne pas fonctionner en ghetto mais permettre une évolution de la société d'accueil également.

La réciprocité permet de faire l'expérience de l'autre et de soi dans une relation dynamique de confiance et de solidarité. C'est ainsi que les ressources et les initiatives peuvent être fructifiées et permettre une évolution constructive de la vie sociale des migrants. Les frustrations et les agressions éventuelles qui en découlent, provenant de l'incompréhension et de la perte de la dignité, peuvent trouver un espace de transformation, pour être réinvesties en activités qualifiantes et créatrices d'un lien nouveau.

NICOLE ROTHENBÜHLER

Anthropologue
Danse-thérapeute en formation

Multimondo :

un centre de rencontre et d'intégration



Multimondo est un centre de rencontre multiculturel qui a ouvert ses portes en avril 2000, rue Alexandre Moser 17, à Bienne. L'association a été créée en 1998 par des institutions et des individus actifs dans le domaine de l'intégration et de l'asile. La vocation de ce lieu est d'accueillir et de soutenir les migrants dans leur processus d'intégration ainsi que de promouvoir la rencontre interculturelle.

Cette vocation se concrétise dans les objectifs suivants, objectifs qui ont été définis par les fondateurs de ce centre de rencontre et présentés par la présidente Fatima Simon, il y a deux ans maintenant :

- offrir des repères aux migrantEs pour leur permettre de trouver leur place dans la société biennoise
- offrir des connaissances auxquelles ils n'auraient pas accès autrement
- permettre aux migrantEs de découvrir leurs capacités et d'utiliser leurs ressources
- mettre à disposition des migrantEs des informations significatives pour eux/elles
- encourager la rencontre entre les différentes populations présentes à Bienne
- permettre aux autochtones de découvrir la richesse des cultures présentes dans notre ville, leur donner envie d'en savoir plus
- favoriser le dialogue et contribuer à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Deux ans plus tard, les membres du comité de Multimondo ainsi que toutes les personnes y travaillant d'une manière ou d'une autre ont été interrogés quant à l'impact que ce centre multiculturel peut avoir pour la promotion de l'autonomie et du bien-être de la population migrante ainsi que d'une réciprocité entre elle et la population dite d'accueil. Ils ont été questionnés sur les liens entretenus avec Multimondo, leur activité spécifique dans le cadre du centre de rencontres, le type particulier de lien qui se crée entre les divers participants,

les liens avec la question de l'intégration à Bienne et également l'impact du bilinguisme dans un centre situé dans une des rares villes bilingues de Suisse.

RELATIONS ET ACTIVITÉS TISSÉES À MULTIMONDO

De multiples liens sont entretenus avec ce centre de rencontres par les membres et intervenants interrogés. La plupart d'entre eux ont eux-mêmes un vécu d'immigrant et se sentent donc appelés à apporter leur soutien à ce centre. En dehors des participants aux activités proposées, on distingue trois manières de s'impliquer à Multimondo. Neuf personnes y travaillent en tant que membres du comité. Des liens affectifs très forts ont été noués pour chaque membre au fil des années. Le centre est vécu comme une maison, un lieu ouvert sur d'autres horizons qui bénéficie autant aux migrants qu'aux autochtones. Il est vécu comme un lieu d'apprentissage mais, en même temps, un lieu de convivialité ou, comme le dit Liliane Lanève-Gujer, vice-présidente :

« Je vois Multimondo comme une anti-chambre dans laquelle on se ressource, prend confiance, améliore ses compétences et rassemble ses ressources afin de mieux affronter ce qui suivra (par exemple l'insertion au monde du travail, faire une école spécifique, se lancer dans un projet, etc.) »

Ce lieu est également une ressource pour des migrantes qui ne relèvent a priori pas des mesures d'intégration, leur permettant à leur tour de devenir une ressource pour d'autres. Les points de vue de Sonja Gurtner, vice-présidente et française d'origine et d'Astrid Eiselt, membre du comité et responsable des cours d'allemand sont éloquentes :

« Au début de ma vie en Suisse, j'ai beaucoup souffert de la solitude pour cause de différence de mentalité et sans cesse j'ai été rappelée à l'ordre pour ce qui se faisait ou non (je disais d'ailleurs qu'ici tout ce qui n'est pas interdit est défendu!!). Multimondo pour moi représente donc un lieu d'apprentissage pour tout un chacun, qu'il soit Suisse ou non. »

LES PROPOS QUI CONSTITUENT LA MATIÈRE DE CET ARTICLE ONT ÉTÉ RECUEILLIS AUPRÈS DES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES SUIVANTS DE MULTIMONDO :

Nicole Catalfano, garderie ;
Danièle Criblez, enseignante ;
Ida Ding, membre du comité ;
Astrid Eiselt, membre du comité et enseignante ;
David Girardin, enseignant ;
Isabelle Grosclaude, membre du comité et enseignante ;
Sonja Gurtner, vice-présidente ;
Marianne Herren, garderie ;
Csaba Jarasi, membre du comité et enseignant ;
Liliane Lanève-Gujer, vice-présidente ;
Francine Marchand, enseignante ;
Robert Merz, garderie ;
Elahi Rahman, membre du comité ;
Ibro Selimaj, membre du comité et enseignant ;
Fatima Simon, présidente.

ÜBERSETZUNG :

Multimondo ist ein multikulturelles Begegnungszentrum, welches seine Türen im April 2000 geöffnet hat. Das Anliegen dieses Zentrums ist es, Migranten und Migrantinnen würdig zu empfangen, sie in ihrem Integrationsprozess zu unterstützen und multikulturelle Begegnungen zu fördern. Die Mitglieder des Komitees, sowie die Mitarbeitenden waren eingeladen worden, bezogen auf Aktivitäten, auf das soziale Beziehungsnetz und die Integrationsperspektiven, welche durch Multimondo gefördert werden sollen, mitzudenken. Die Mehrzahl unter ihnen hat selber eine Migrationsvergangenheit und fühlt sich darum aufgerufen, das Zentrum zu unterstützen. Dieses ist als offenes Haus konzipiert, welches Migranten und Migrantinnen genau so ansprechen soll wie die Einheimischen. Die Kurse und angebotenen Aktivitäten, welche im Multimondo angeboten werden, sind einerseits Gelegenheit Neues zu lernen und sich weiterzubilden. Andererseits ist das Multimondo auch ein hervorragender Umschlagplatz für Informationen aller Art über die Ankunftsgesellschaft und ihre Funktionsweise. Darüber hinaus ist es ein Begegnungsort, an dem sich Beziehungen knüpfen lassen, die sonst nie zustande kämen. Mitglieder des Komitees, Fachkräfte aller Art und Teilnehmer und Teilnehmerinnen schaffen so einen Ort, wo sich Erfahrungen austauschen lassen, Rollen und

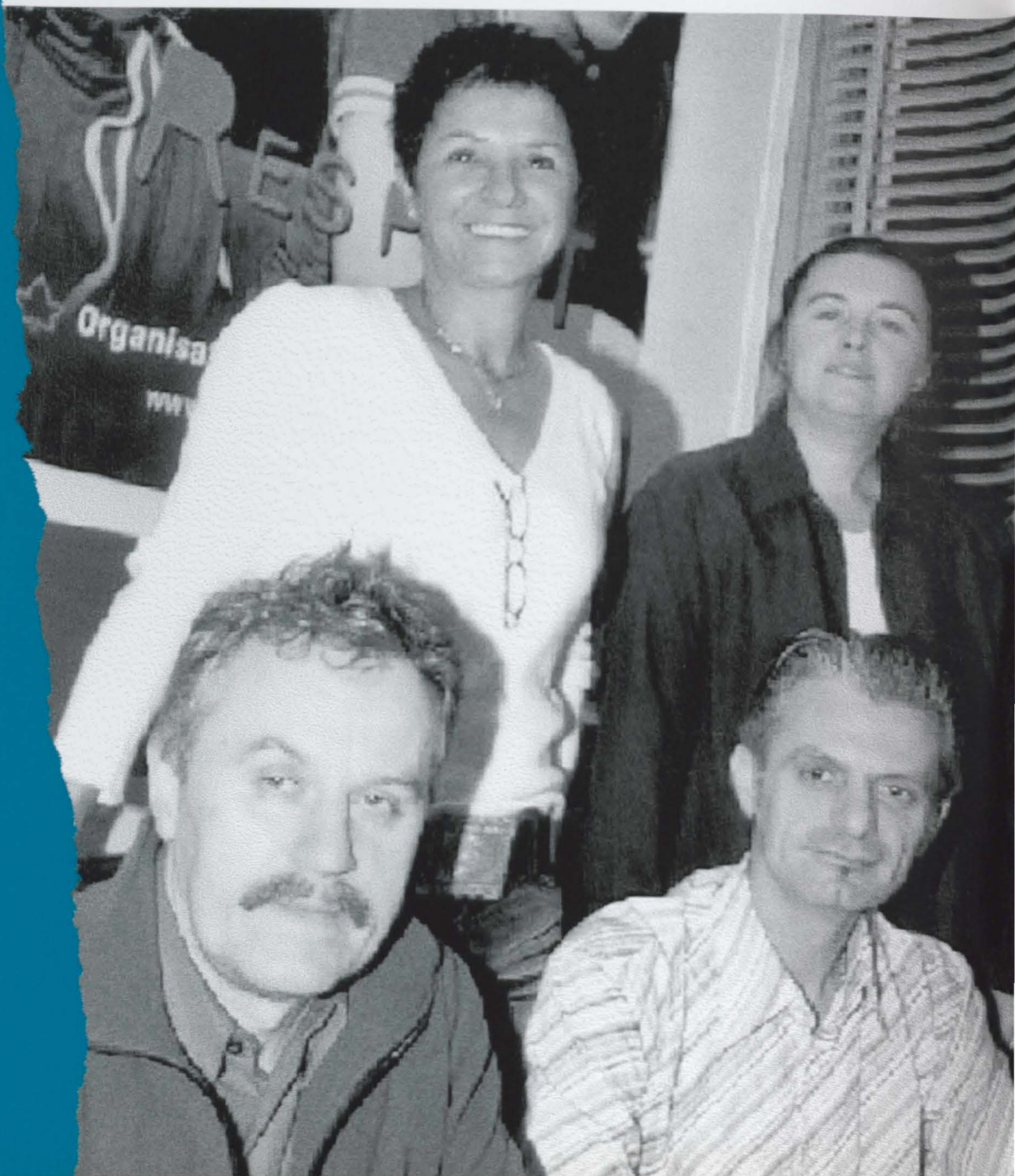
«Als Deutsche lebe ich über 30 Jahre in der Schweiz und habe mich sehr gut integriert. Durch meine Arbeit bei Multimondo konnte ich aber sehr gute Kontakte innerhalb vom Multimondoteam, wie auch zu Kursteilnehmern und Besuchern knüpfen. Mein Beziehungsnetz ist durch Multimondo multikulturell erweitert worden.»

D'autres construisent leur lien à Multimondo en tant qu'enseignants/enseignantes ou bénévoles. Elles vivent ce centre comme un lieu de rencontre où on peut faire la connaissance d'autres cultures, où il y a un échange de ressources et où on peut élargir son réseau social tellement important pour toute intégration. Selon les enseignantes des langues dites d'accueil, l'objectif de la plupart des cours offerts est de faciliter l'accès aux informations nécessaires

à l'intégration dans la société. En participant à des cours ou à d'autres activités offertes, on peut en même temps se renseigner sur d'autres services similaires offerts sur la place de Bienne.

CRÉATION DE LIEN SOCIAL

Les cours et les activités offerts dans le cadre de Multimondo sont l'œuvre collective de migrants et de non-migrants. Il y a donc déjà un échange et un apprentissage de tolérance et de respect mutuel au niveau des enseignants et organisateurs, qui se répercute ensuite auprès des participants. Les cours et les activités ne s'adressent pas à un seul groupe spécifique mais à tous les migrants ainsi qu'aux Suisses et visent à favoriser les échanges sociaux et culturels entre les divers groupes. Le lien, selon Mme Fatima Simon, présidente, est basé sur l'égalité



et la réciprocité jusque dans le choix du public cible comme elle l'explique clairement:

«Finalement, quand le soir on se rend à Multimondo, on découvre des personnes assises qui veulent apprendre, qui veulent enseigner, qui veulent se rencontrer, et à ces moments-là, nous sommes convaincus du bien-fondé de notre travail.»

«Pour moi Multimondo n'est pas seulement un lieu d'intégration, mais un lieu de rencontre et de découverte de la diversité culturelle et une possibilité de voyager dans le monde entier, ce qui fait que les Suisses également ont une place importante dans ce lieu. L'intégration ne peut être réalisée qu'avec la participation de tous. Et les Suisses ne sont pas seulement des bénévoles mais aussi des personnes qui utilisent les prestations proposées par les migrants. Ainsi il y a un mélange non seulement au niveau des cultures mais aussi des fonctions.»

Multimondo s'efforce d'être une plateforme permettant aux participants de nouer des contacts sociaux, de sortir de leur isolement, d'y apprendre à travailler dans un groupe, à s'entraider, à se tolérer et à développer une compréhension envers toutes les communautés étrangères. Beaucoup de participants ont ainsi réussi à élargir leur réseau social ce qui n'a pas seulement facilité la première phase d'intégration et d'adaptation mais continue à enrichir leur vie quotidienne, comme Astrid Eisselt l'illustre:

«In meinen Kursen habe ich die Erfahrung gemacht, dass viele Teilnehmer/innen noch nie in Gruppen gearbeitet haben. Durch diese Gruppenarbeiten haben sie auch gelernt, einander zu helfen. Ich habe beobachtet, dass dadurch oftmals unter den TN persönliche Beziehungen entstanden sind und die TN sich gegenseitig eingeladen haben und bei Alltagsfragen den am besten Deutschsprechenden nach seinen Erfahrungen befragt haben. Unterschiedliche ethnische Gruppen lernen Toleranz anderen gegenüber.»

Un centre tel que Multimondo peut être un lieu où l'on apprend la tolérance et la compréhension mutuelle et cet espoir a été bien formulé par Sonja Gurtner, seconde vice-présidente du centre:

«De nombreuses cultures s'y côtoyant, on apprend aussi qu'il est très important de ne pas considérer sa culture comme la seule et unique. Par conséquent, les liens qui se créent sont sincères, avec toujours en arrière-fond l'idée d'apprendre à mieux connaître l'autre et de l'aider à mieux comprendre le pays dans lequel il vit à présent.»

En offrant en même temps un service garderie, les enfants peuvent vivre, à leur échelle, des expériences de tolérance et de compréhension similaires à celles que vivent leurs parents. Multimondo, dans son organisation, offre une sorte de modèle de socialisation partagé collectivement qui touche à la fois les organisateurs, les participants et leurs familles dans un même mouvement de réciprocité. Ce modèle agit aussi sur le plan communautaire, les associations et collectivités de migrants pouvant également utiliser les lieux pour promouvoir et maintenir leurs activités culturelles propres.

Funktionen je nach Situation neu ausgefüllt werden, und die Erweiterung der allgemeinen Kenntnisse sowie der Lebensmöglichkeiten als Quelle der Bereicherung wahrgenommen werden. All dies trägt zur Erweiterung des sozialen Netzes aller bei. Im Hort leben auch die Kinder – auf ihre eigene Weise – dem Toleranzgedanken und der gegenseitigen Verständigung nach, welche zu den wichtigsten Wertvorstellungen des Vereins gehören. Die Wirkung dieses Ansatzes ist im Gemeinschaftlichen zu verorten, welche die Etablierung neuer Werte und Zugehörigkeiten erlaubt. Multimondo ist offen für die Zusammenarbeit mit der Stadt und unterhält ausgezeichnete Beziehungen mit jenen Organisationen und Dienststellen, die sich selber um das Wohl der immigrierten Bevölkerung kümmern. Viele Mitglieder haben das Gefühl, dass sich die Stadt Biel zu wenig um die Integration kümmere und die Zweisprachigkeit die Sache noch weiter erschwere, weil die Migranten und Migrantinnen sich mit zwei Sprachen gleichzeitig auseinandersetzen müssten, um einigermaßen autonom zu sein. Um diese Herausforderung zu bewältigen, hat Multimondo mit der Schaffung von Deutsch- und Französischkursen die Basis gelegt, um die Migranten und Migrantinnen dabei zu unterstützen, sich erfolgreich ins zweisprachige Abenteuer stürzen zu können.



L'INTÉGRATION À BIENNE

Le centre entretient de bonnes relations avec d'autres services et organisations similaires de la ville de Bienne et reçoit régulièrement des moyens financiers affectés à des usages précis, de la part de la ville et également du canton. En ce qui concerne l'intégration en général, les personnes interrogées pensent qu'elle ne se fait pas encore suffisamment au niveau des autorités politiques. Il serait souhaitable de voir une réelle volonté politique soutenir et améliorer les structures existantes. Quant à son rôle spécifique, Multimondo s'est attribué comme objectif d'être un espace dédié à l'accueil et au soutien des migrants, en vue de leur intégration dans la région et dans la ville de Bienne. Et comme intégration signifie participation aux ressources de la société, les cours et activités proposés visent à faciliter cet accès. En apprenant tout d'abord la langue, soit l'allemand soit le français, mais également en entrant en contact avec des autres participants qui vivent une situation similaire, on accède aux ressources de la société d'accueil et peut partager ses connaissances, mais aussi s'entraider et ainsi faciliter et améliorer sa propre intégration.

MULTIMONDO

Centre de rencontre multiculturel
Multikulturelles Begegnungszentrum
Alex.-Moser-Str. 17
Rue Alex Moser 17
2503 Bienne
Tel: 032 365 96 75
e-mail: multimondo@hotmail.com
CCP: 30-264153-0

Notre permanence est à votre service
tous les lundis de 10 à 12 heures et
les vendredis de 14 à 16 heures!
Egalement par téléphone: 032 365 96 75

Multimondo ist zu festen Bürozeiten
erreichbar!
Jeweils montags 10 – 12 Uhr und freitags
14 – 16 Uhr, vor Ort oder telefonisch:
032 365 96 75

La ville de Bienne étant une ville bilingue, les migrants sont confrontés à la nécessité de communiquer en deux langues. A Multimondo, on s'efforce de vivre et de pratiquer le bilinguisme, comme étape vers le multilinguisme. Les cours sont donnés dans les deux langues, c'est-à-dire en français et en allemand. On y offre des cours de français et d'allemand et on a mis sur pied une bibliothèque polyglotte. Plusieurs participants se trouvent face à un dilemme lorsqu'il s'agit de s'engager dans l'apprentissage d'une langue d'accueil, comme le relève Mme Danièle Criblez, animatrice du cours «Mieux écrire en français»:

«Les 9 participantes à mon cours sont d'origines africaine, brésilienne, marocaine et russe et ont des niveaux de connaissances linguistiques assez différents... Quatre d'entre elles ont des maris suisses et sont, j'imagine, relativement bien intégrées; quant aux autres, elles me communiquent leurs difficultés par rapport à la situation de Bienne: faut-il apprendre l'allemand ou le français d'abord?»

Bien que quatre des Brésiliennes aient des enfants scolarisés en allemand, elles ont décidé d'apprendre le français (il est vrai que le français est plus proche du portugais que l'allemand!).

Mais je leur dis toujours que le français est une langue minoritaire à Bienne et que savoir communiquer dans les deux langues, le français et l'allemand, est le but à atteindre, en tous les cas pour la deuxième et troisième génération, en vue d'une intégration réussie.»

Il y a des participantes qui, après avoir appris une des deux langues, ressentent aussi le besoin d'apprendre l'autre et manifestent ainsi leur volonté de s'ouvrir à une communauté linguistique supplémentaire. Cet effort fourni par beaucoup de participants nous semble être un parfait exemple d'une intégration active. Le bilinguisme de la ville de Bienne est un défi qui doit être relevé quotidiennement, non seulement par les migrants mais par tout citoyen vivant à Bienne et environs. Multimondo s'efforce de soutenir toute personne qui se lance dans l'aventure du bilinguisme, car l'apprentissage d'une autre langue va de pair avec l'apprentissage d'une autre culture et donc avec la connaissance et la compréhension de l'Autre.

DORIS VIDALIS
Kursleiterin bei Multimondo

Welche Treffpunkte für die MigrantInnen in der Stadt Zürich?

Perspektiven der Integrationsarbeit: Erfahrungen dreier verschiedener und komplementärer Treffpunkte.

Der folgende Text besteht aus vier Abschnitten eines spontanen Gespräches über die Rolle der Treffpunkte für MigrantInnen in der Stadt Zürich. Die Diskussion hat sich aus einigen globalen Fragen durch spontane Interaktion entwickelt. Aus komplementären Erfahrungen beschreiben und diskutieren die Teilnehmende, welche Integrationsperspektiven durch verschiedene Typen von Treffpunkten verfolgt werden können. Die Diskussionsgruppe bestand aus:

- > **Glenda Loebell-Ryan**, interkulturelle Mediatorin in den GZ Bachwiesen, Loogarten und Heuried zwischen 2001 und 2003, Spezialistin in interkulturellen Fragen
- > **Janaina Marazzi-De-Lima**, Leiterin vom Cafédona – interkultureller Treffpunkt für Migrantinnen, Mitarbeiterin bei Infodona (Beratungsstelle für Migrantinnen und ihre Familien)
- > **Serap Kirschen Öksüz**, Mitglied des Vereins Mozaik, Mitarbeiterin bei Infodona (Beratungsstelle für Migrantinnen und ihre Familien)
- > **Halil Toraman**, Mitglied des Vereins Mozaik

GEMEINSCHAFTSZENTREN DER STADT ZÜRICH

Glenda Loebell: Zwischen 2001 und 2003 war ich als Mediatorin in einem Integrationsprojekt involviert, das in drei verschiedenen Gemeinschaftszentren (GZ) geführt worden ist. Meine Pflicht war es, die Integration von MigrantInnen in den drei GZ zu fördern: Bachwiesen, Heuried und Loogarten. Ich musste Netzwerke aufbauen und Beziehungen mit den MigrantInnen entwickeln, damit die verschiedenen Angebote der GZ auch für sie zugänglich

wurden. Meine Eingliederung in den drei Zentren war sehr unterschiedlich, was auch die verschiedenen Integrationsmodelle der GZ widerspiegelt.

Janaina Marazzi: Was war genau deine Aufgabe?

GL: Ich musste den Bedarf der MigrantInnen aus den drei Quartieren herausfinden. Ich wurde nicht für individuelle Beratung angestellt, sondern für ganze Gruppierungen. Es hat eine Weile gebraucht bis die Leute Vertrauen zu mir bekommen haben. Am Schluss erzählten sie mir viel mehr. Manchmal sind sogar freundschaftliche Beziehungen entstanden.

Serap Kirschen: Was wurde am Schluss erreicht?

GL: Wir hatten ein wunderbares Instrument. Im GZ Loogarten haben sie ein Fragebogen entwickelt, um die MigrantInnen zu fragen, was gemacht werden soll, damit die Angebote im GZ integrativ wirken. Sie haben jetzt ein Modell, welches klarer macht, wie man mit Integrationsfragen konkret im Zentrum umgehen kann. Wir konnten zudem die Spaltung zwischen Schweizer und Ausländer reduzieren. Sie organisieren interkulturelle Abende und arbeiten ziemlich gemischt mit den Teilnehmern. Männer aus Sri Lanka lernen dort abends auch Deutsch.

MOZAIK

Halil Toraman: Mozaik ist im Jahre 1989 in Zürich entstanden. Ursprünglich haben 3 oder 4 Freunde, die gerne gelesen haben, begonnen Bücher zu kaufen. Es waren vor allem türkische Bücher. Dann haben sich mehrere Leute angeschlossen und die Struktur ist gewachsen. Das Interesse hat

zugenommen und es wurde notwendig, das Ganze zu organisieren. Seit 11 Jahren mieten wir jetzt einen Raum. Später sind die Interessen zwischen den Mitgliedern unterschiedlich geworden und wir haben definieren müssen, was Mozaik sein sollte, für welche Leute es da war, welchen Bedürfnissen es entsprechen sollte. Wir haben beschlossen, dass es dort für alle ausser Rassisten Platz hat, aber mehrheitlich kommen immer noch türkische Leute. Wir haben jetzt auch deutsche und viele auf Deutsch übersetzte türkische Bücher.

Damit wir uns jedes Jahr mit einem Thema tief auseinandersetzen können, haben wir Veranstaltungen geplant und organisiert wie, zum Beispiel, Lesungen, Diskussionen, usw. Wir haben Themen wie Rassismus oder Migration behandelt. Wir wollten nicht, dass sich der Ort konsumorientiert entwickelte. Es musste ein Ort der Begegnung und der Kontakte werden, ein Treffpunkt. Dann haben wir begonnen Abendessen zu organisieren. Jeden Freitag wird ein Abendessen für 30, 40 oder 50 Personen vorbereitet. Meistens sind es Teilnehmer die kochen. Wer kommt ist unterschiedlich, dementsprechend auch die Köche. Schweizer Freunde kommen schon regelmässig, aber es kommt bisher noch niemand aus anderen Ländern.

Wir stellen unsere Räumlichkeiten verschiedenen ausländischen Gemeinschaften zur Verfügung, aber führen keine gemeinsamen Veranstaltungen. Seit 3 Jahren haben wir ein Sprachprogramm für Integration, das vom Bund via der Eidgenössischen Kommission für Ausländerfragen (EKA) unterstützt wird. Wir begleiten auch Leute in ihrer Integration. Wir haben deutschsprachige Konversationsangebote auf verschiedenen Niveaus. Mit diesen Veranstaltungen kommt jetzt viel Arbeit auf uns zu. Wir können jetzt auch arbeitslose Männer und Frauen für Halbjahresverträge einstellen. Viele Leute die da gearbeitet haben, haben auch später eine Stelle auf dem Arbeitsmarkt gefunden.

CAFÉDONA

JM: Cafédona ist im Jahre 1992, aufgrund der Erfahrung der Infodona (Beratungsstelle für Migrantinnen und ihre Familien) und des FIZ (Fraueninformationszentrum für Frauen aus Afrika, Asien, Lateinamerika und Osteuropa) entstanden. Damals wurde

festgestellt, dass ein Bedürfnis vorlag, sich unter Frauen treffen zu können. So wuchs die Idee, einen offenen interkulturellen Treffpunkt für Frauen ins Leben zu rufen. Heute öffnet Cafédona zwei Mal pro Monat. Nebst einem Frühstück werden regelmässig auswärtige Referentinnen eingeladen, die zu spezifischen Themen (z.B. juristischen, sozialen oder kulturellen) einen Vortrag halten. Zudem stellen auch die Besucherinnen ihr Wissen und Können für die gesamte Gruppe zur Verfügung und gestalten selbständig einen Morgen. So ergeben sich die unterschiedlichsten Aktivitäten, vom Flohmarkt bis zum Tanzkurs. Seit 2000 wird das Projekt von der EKA unterstützt, was uns erlaubt, die Frauen, die sich für die Organisation einsetzen, in bescheidenem Rahmen zu entschädigen. Vorher war es extrem schwierig, Leute von aussen zu motivieren. Die Räumlichkeiten und die Infrastruktur werden von Infodona zur Verfügung gestellt.

Die teilnehmenden Frauen sind zwischen 17 und 80 Jahre alt und stammen aus allen Regionen der Welt. Wenn eine Frau die deutsche Sprache nicht versteht, bemühen wir uns immer, zu übersetzen, was gesprochen wird. Manchmal ist das chaotisch und fordert uns viel Arbeit ab. Es bringt jedoch allen ein gutes Gefühl. Die Frauen brauchen sich für die Teilnahme nicht anzumelden, es ist sehr unkompliziert. Manchmal kommen 10 Frauen, manchmal 30. Die Frauen haben viele gemeinsame Interessen sowie ähnliche Bedürfnisse. Cafédona ist interkulturell und soll es bleiben. Es soll kein community-zentrierter Treffpunkt werden. Für uns ist es wichtig, dass die Frauen sich wohl fühlen. Wir wollen vermeiden, dass bestimmte Frauen sich wegen ihrer Sprache oder Kultur ausgeschlossen fühlen.

TREFFPUNKTE ALS BRÜCKENANGEBOTE FÜR MIGRANTINNEN

GL: Damit mehr Treffpunkte für MigrantInnen bestehen, braucht es wie ein Driver in der Gemeinwesenarbeit, Mediatoren und Schlüsselpersonen, welche in dynamische Teams eingesetzt werden. Obwohl viele Leute es nicht verstehen, sprechen die meisten Leute in den GZ nur Schweizerdeutsch. Wenn man in der Schweiz leben will lernt man Schweizerdeutsch oder Hochdeutsch. Für ältere Leute ist es nicht einfach.

MOZAIK

Bibliothek und Begegnungsort
Stauffacherstrasse 101a
8004 Zürich
Tel: 01 241.74.48

Öffnungszeiten
Vom Mittwoch bis Sonntag von
14.00 Uhr bis 19.00 Uhr,
Freitag bis 22.00 Uhr

SK: *Empfindest du das als Hindernis, dass man Schweizerdeutsch lernen muss? In den GZ gibt es Deutschkurse sowie auch Kurse über die lokale Kultur.*

JM: Die Sprache kann ein Hindernis sein, aber vor allem braucht es die Bereitschaft zur Kommunikation. Meiner Meinung nach ist es auch wichtig, dass wir uns nicht nur auf die Muttersprache und das Deutsche beschränken, denn Integration findet nicht nur über die Sprache statt. Manche Leute sprechen mehrere Sprachen und wir können sie in unserer Arbeit alle nutzen. Die Hauptsache ist, eine gemeinsame Sprache zu finden. Integration ist auch die blosse Gelegenheit für die Frauen, einander zu treffen. Wir wollen nicht einfach nur jeden Samstag Deutschkurse anbieten oder das Schulsystem erklären. Es ist wichtig, über die Schwierigkeiten, die sie im Alltag erfahren, zu reden. Dies soll spontan in der Gruppe geschehen.

HT: Mozaik ist multikulturell ausgerichtet aber in der Tat besteht es vor allem für Personen aus der Türkei. Wir haben das Ziel erreicht, eine gemeinsame Haltung zu verfolgen und machen keinen Unterschied zwischen ethnischen oder sprachlichen Angehörigkeiten.

SK: In Mozaik treffen sich in der Schweiz lebende Menschen aus der Türkei. Sie tauschen aus, reden über ihren Alltag in der Schweiz, über das Leben in der Türkei, über ihre Erfahrungen als MigrantInnen in Zürich, über Arbeit, Kultur, Erziehung und vieles mehr. Als MigrantInnen ist es wichtig, sich mit seiner vergangenen Zugehörigkeit auseinanderzusetzen zu können.

JM: Bei Frauen, die noch nicht Deutsch können, merke ich immer wieder, dass sie erleichtert sind, wenn sie merken, dass jemand dabei ist, die auch ihre Sprache spricht. So kann ein erster Kontakt entstehen, und dann wagen sie sich, einen weiteren Schritt zu machen. Deshalb sind Orte wie Mozaik auch sehr wichtig.

HT: Also, erstens das und zweitens behaupte ich, dass Leute dort mit Schweizern und Schweizerinnen zum ersten Mal im Kontakt kommen. Wenn sie die Sprache gar nicht kennen, gehen sie nicht in einen GZ oder in einen schweizerischen Verein. Sie gehen zuerst dorthin wo ihre Sprache gesprochen wird, lernen einander kennen und dann erst entsteht dieser Austausch.

JM: Und auch in den GZ, nehme ich an, siehst du oft fremdsprachige Frauen zu zweit oder zu dritt. Sie trauen sich dann viel mehr, als wenn sie alleine wären.

SK: Mozaik ist ein Ort wo du hingehen kannst ohne Verabredung, ein Ort den du jederzeit besuchen kannst. Dort triffst du deine Freunde, ohne sie zu dir nach Hause einzuladen, aber auch Leute, die du überhaupt nicht kennst und mit denen du neue Kontakte schaffst.

HT: Es hat eine Brückenfunktion. Leute kommen neu in die Schweiz. Sie finden sich zurecht und treffen einander und es ist gut so.

JM: Es gibt Treffpunkte die sich ausschliesslich an eine Gruppe richten, an Brasilianerinnen oder an Spanierinnen zum Beispiel. Sie sind auch sehr wichtig. Ich bin der Meinung, dass diese monokulturellen Angebote komplementär wirken und beide Formen einander nicht ausschliessen.

SK: Für mich sind dies auch Orte, wo man Stereotypen über die verschiedenen Länder, Kulturen oder Ethnien aus den so genannten Drittweltländern offen legen kann. Was ist denn eine türkische Frau, was ist eine Brasilianerin? An solchen Orten hast du die Gelegenheit, dich mit anderen, die ähnliche Erfahrungen gemacht haben, über Clichés, Vorurteile, Diskriminierungen auszutauschen und miteinander deine eigene Definitionen und Ansichten zu reflektieren und weiter zu entwickeln.

GL: Ich glaube, dass diese Orte sogar als Integrationsinstrument wirken. Das heisst: wir, aus den Drittweltländern, sind ein Teil von einer kollektiven Gesellschaft und wenn wir uns dann treffen wollen, im Mozaik zum Beispiel, können wir unsere Muttersprache und andere Referenzen aus unseren Heimatländern teilen. Die Schweiz und Europa, hingegen, sind individualistische Gesellschaften. Die Leute sind sich gewohnt als Einzelpersonen zu leben, allein zu wohnen, allein im Restaurant zu essen. Meiner Erfahrung nach suchen in den GZ 90% der Schweizer nicht nur den Kontakt mit anderen Schweizern, sondern auch mit Ausländern. Sie haben leider keine gemeinsame Sprache. Bei jungen Ausländern dauert es eine Weile bis sie sich trauen, auf eine fremde Person zuzugehen und zu sagen: «Ich bin Glenda, das ist mein erstes Mal hier, wie heisst du?»

RÉSUMÉ :

A la connaissance de nombreux professionnels de l'asile et de la migration, il n'existe pas de centre de rencontres interculturel pour migrants à Zurich. Afin de réfléchir au rôle des lieux de rencontres face à l'intégration des migrants, quatre personnes au bénéfice d'expériences complémentaires se sont réunies autour de ce thème. Une discussion sans beaucoup de préparation nous a permis de découvrir une complémentarité potentielle entre plusieurs types de lieux réalisant un travail dit d'intégration à l'intention de la population migrante de Zurich.

Glenda Loebell-Ryan est intervenue pendant deux ans comme médiatrice interculturelle au sein de trois centres socioculturels de la ville, afin de favoriser l'accès des migrants aux prestations et à l'espace offerts. Ces centres de quartier disposent d'une infrastructure importante qui est sous-utilisée par les migrants. En favorisant le contact entre eux et les participants autochtones et en offrant des espaces pour des activités communautaires, les collaborateurs-trices de ces centres tentent d'y remédier.

Mozaik est une association principalement centrée sur les migrants originaires de Turquie, de par le fait d'être, à l'origine, une bibliothèque fournissant des livres en turc et en allemand. Les activités se sont bien diversifiées, dans le sens de rencontres thématiques, de repas communautaires et d'aide à l'intégration.

Le lieu n'est cependant pas fréquenté par des migrants d'autres origines, ce qui répond à un type de demande complémentaire de préservation de l'identité d'origine.

Cafédona est un espace de rencontre bimensuel pour femmes migrantes de toutes origines. Il est né de l'expérience de la consultation individuelle offerte par Infodona (Beratungsstelle für Migrantinnen und ihre Familien) et le FIZ (Fraueninformationszentrum für Frauen aus Afrika, Asien, Lateinamerika und Osteuropa), montrant que les femmes migrantes sont souvent isolées et en demande de lien social.

Les conclusions de cette discussion laissent penser que le développement de centres de rencontres interculturels spécifiquement à l'intention des migrants est moins adéquat que le renforcement de la collaboration entre les communautés migrantes et les centres socio-culturels de quartier qui disposent déjà de toute une infrastructure. Les espaces interculturels tels que Cafédona sont des lieux ressources précieux pour la compréhension des dynamiques interculturelles et l'identification d'expériences positives d'animation communautaire qui pourraient être valorisés dans la poursuite de l'expérience des centres de quartier.

INTERKULTURELLE TREFFPUNKTE

JM: Bei der Vorbereitung für dieses Gespräch habe ich mir Gedanken gemacht, ob ein neues interkulturelles Zentrum einem Bedarf entspricht, wie und von wem es organisiert sein könnte, wie ist es finanziert werden sollte, usw.

GL: Ich denke, dass es genug Ressourcen gibt. Es ist nicht nötig neue Ressourcen zu schaffen. Die Infrastruktur existiert, es braucht vor allem Schlüsselpersonen, Mediatoren, die Treffpunkte jedoch sind da. Wenn ich so was machen würde, würde ich zum Beispiel die türkische Idee vom Mozaik in ein GZ einbringen. Das heisst die Integration eines Programms in eine gegebene Struktur. Um eine interkulturelle Gemeinwesenstruktur aufzubauen, soll man die vorhandenen Infrastrukturen und Mitteln gebrauchen und Gruppen von MigrantInnen seriös einsetzen. Neben schweizerische MitarbeiterInnen sollen sie auch für diese Gemeinwesenarbeit eingestellt werden. Sie bringen viel an Ideen und Kreativität mit.

HK: Ich denke, dass es verschiedene Sichtwinkel gibt. Zum Beispiel macht ein Ort wie Mozaik eine wichtige Vorarbeit, die Vorintegrationsarbeit. Es geht darum, vielen solchen Orten Unterstützung und Möglichkeiten anzubieten, sich strukturell zurechtzufinden, damit sie diesen Teil des Integrationsprozesses begleiten können. Zum Beispiel treffen sich die Alkoholiker in einem Alkoholiker-Treffpunkt, Drogensüchtige, Intellektuelle an verschiedensten spezifische Orten. Im Mozaik findet man Leute aus allen Schichten und Gruppierungen welche verschiedenste stigmatisierende Probleme kennen. Es ist Integrationsarbeit, die in diesen Gemeinschaften geleistet wird. Man identifiziert so die Bedürfnisse aber auch die Stärken und Ressourcen der Leute in einem vertrauten Kontext.

SK: Man sollte die interkulturellen Dynamiken in bestehenden Strukturen fördern, indem man MitarbeiterInnen einstellt, die die Bedürfnisse der ausländischen Gemeinschaften beim Ausbau der Angebote in Betracht ziehen. Der Sozialbereich ist



gegenüber MigrantInnen offener geworden, in Sozialdiensten der Stadt Zürich beispielsweise. In den Gemeinschaftszentren scheint diese Entwicklung weniger stattgefunden zu haben.

GL: Dies wird dadurch begründet, dass ihre Deutschkapazitäten nicht gut genug sind, dass ihre Ausbildungen nicht ausreichen. Das ist meine Erfahrung. Als Beispiel gibt es GZ wo Ausländer putzen, kochen und im Garten arbeiten, jedoch keine Animationsverantwortung haben. Die Mitarbeiter der GZ werden in der Schweiz ausgebildet und deswegen werden sie auch anerkannt. Die MigrantInnen bringen in ihrem Rucksack sehr viel Erfahrung mit, die genutzt werden könnte. Wenn wir einen weiteren Schritt machen wollen, ist es wichtig, dass alle Akteure zusammenarbeiten. Dabei wird oft vergessen, dass es in erster Linie darum geht, die Bedürfnisse der albanischen oder tamilischen Familien aus jenem Quartier zu identifizieren und ihre Ressourcen konstruktiv zu fördern.

SCHWIERIGKEITEN UND GRENZEN DER INTERKULTURELLEN GEMEINWESENSARBEIT

GL: Es gibt manchmal Gruppen die ein Event in einem GZ organisieren: ein Togofest zum Beispiel. Ein Abendessen wird vorbereitet, es gibt Konzerte, usw. Es wird immer im Programm gemeldet und alle Teilnehmer des GZ wissen, dass es stattfindet, dass alle eingeladen sind. Ob sie wirklich kommen ist eine andere Frage. Es ist nicht einfach an einem solchen Treffen teilzunehmen, wenn man der Gruppe nicht angehört oder nicht persönlich eingeladen ist. Das funktioniert meistens nicht.

JM: Es kann bei diesen Veranstaltungen nicht nur darum gehen, dass die ausländische Bevölkerung ihre kulinarischen Spezialitäten bekannt macht. Es ist schön, wenn solche Abende regelmässig stattfinden, aber das ist nicht alles, was Integrationsarbeit ausmacht.

GL: Was mich interessieren würde, wären von simultaner Übersetzung begleitete Vorträge von interessanten Schriftstellern aus der Türkei, der Schweiz oder Deutschland, oder Podiumsgespräche, welche zum Beispiel eine Diskussion über wichtige integrationsrelevante Themen stimulieren.

JM: Ich denke, es ist unmöglich alle Gruppen zu interessieren. Es wäre ziemlich kompliziert, in einem Zentrum eine Veranstaltung zu organisieren, wo alle kommen würden. Das würde heissen, dass alle TeilnehmerInnen genau die gleichen Bedürfnisse hätten. Wir müssen aufpassen, dass es kein Zwang wird, alle Gruppen gleichzeitig anzusprechen. Interkulturelle Gemeinwesenarbeit könnte daraus bestehen, den MigrantInnen mehr Gelegenheiten und Ressourcen zur Verfügung zu stellen, damit sie diverse Projekte, Veranstaltungen und kulturelle Anlässe organisieren, die ausserhalb ihrer Gruppe auch relevant wären und vielleicht auch schweizerische TeilnehmerInnen interessieren würden.

**GLENDIA LOEBELL-RYAN
JANAINA MARAZZI-DE LIMA
SERAP KIRSEN ÖKSÜZ
HALIL TORAMAN**

In Zusammenarbeit mit
IGOR ROTHENBÜHLER

INFODONA / CAFE DONA

Soziale Dienste Zürich/
Interkultureller Frauentreff
Josefstrasse 91
8005 Zürich
Tel: 01 271 35 00
e-mail: infodona@sd.stzh.ch
Telefonische Erreichbarkeit
für die Beratungsstelle:
Montag, Dienstag, Donnerstag,
Freitag von 9.00-12.00 Uhr,
14.00-18.00 Uhr
Mittwoch von 14.00-18.00 Uhr

Öffnungszeiten
Montag bis Freitag 14.00-18.00 Uhr

Öffnungszeiten Café dona:
Am 1. und 3. Samstag des Monats
von 11.00-14.00 Uhr





Les Espaces sociaux de l'association Appartenances-Vaud:

un pont entre les personnes migrantes et la société d'accueil
comment se construire une identité suisse lorsqu'on est issu d'une minorité ?

L'association Appartenances (Vaud), fondée à Lausanne en 1992, est une association pluriculturelle qui a pour buts de rapprocher les communautés migrantes et la société d'accueil, de favoriser l'autonomie des migrants (requérants d'asile, réfugiés, travailleurs immigrés) et d'améliorer leur qualité de vie par la découverte et l'utilisation de leurs propres ressources. Les secteurs de l'association – les Espaces sociaux, les Centres de consultation psychothérapeutique, Prévention et promotion de la santé, Formation et Inter-média – appliquent de manière complémentaire diverses approches en vue de remplir les buts précités.

Le présent article se concentre sur les trois Espaces sociaux, deux situés à Lausanne, soit le Centre Femmes et l'Espace Hommes, et l'Espace Femmes de Vevey, fondés respectivement en 1991, 1998 et 1997. L'Espace Hommes se focalise sur les besoins spécifiques des hommes, tout en accueillant hommes et femmes de façon égalitaire. Les activités des deux autres centres, par contre, sont destinées exclusivement aux femmes et leurs enfants en âge préscolaire. Les hommes sont reçus comme accompagnateurs ponctuels, par exemple dans le cadre d'un entretien avec l'assistante sociale ou d'une séance d'inscription pour un cours ou une autre activité.

Les personnes migrantes qui fréquentent les Espaces sociaux sont d'une grande diversité de par leurs origines nationales, culturelles et sociales; les raisons qui les ont amenées à migrer et leurs statuts varient énormément et apportent une immense richesse aux rencontres interpersonnelles.

Les Espaces sociaux se définissent comme des lieux de passerelle, des tremplins ou des espaces transitionnels¹, offrant

un cadre sécurisant qui permet aux participants de se reconstruire, de reprendre confiance en eux. L'intégration réciproque est ici conçue et définie comme un processus, un effort fourni par tous les membres d'une société – migrants et autochtones – dans le but de se rencontrer dans un contexte social. Une intégration réussie amène un sentiment de bien-être et d'appartenance, la participation active aux processus sociaux possibles et l'épanouissement de perspectives et de projets de vie personnels.

Qu'est-ce que les trois centres mettent en œuvre pour faciliter la création de ces ponts, nécessaires à une intégration réciproque? De quoi sont constitués ces ponts? Les réponses pratiques et théoriques ci-dessous seront illustrées par les extraits d'une interview (en italique dans le texte) d'une participante, devenue bénévole à l'Espace Femmes de Vevey. Il s'agit d'une femme qui est de nationalité suisse par son père et ivoirienne par sa mère. Elle a grandi en Côte d'Ivoire et est arrivée en Suisse en 2000, seule avec son bébé.

UN CADRE FAVORISANT LA CRÉATION DE LIENS

Aujourd'hui, les scientifiques se penchent de plus en plus sur les conséquences destructurantes et pathogènes de l'exclusion sociale. La migration comporte plusieurs pertes, mais ceci n'est pas le «problème». La vie des personnes migrantes que nous rencontrons dans les Espaces sociaux se caractérise souvent par la solitude, le manque de liens, les journées vides, l'impossibilité d'exercer une activité qualifiante, rémunérée et socialement reconnue, l'impossibilité de pouvoir disposer de son propre futur, l'anxiété de la boîte aux lettres (la peur d'une réponse négative et d'un renvoi de la

¹ Un espace de transition entre société d'accueil et communautés migrantes.

Suisse dans le cadre de la procédure d'asile), la précarité ou la négation du statut, le manque d'outils pour interpréter le nouveau contexte, le manque d'information pour pouvoir s'orienter dans le quotidien, et nous pourrions continuer ainsi de suite. L'exclusion est malheureusement un des problèmes principaux que les personnes migrantes rencontrent dans la société d'accueil. Une difficulté qui s'ajoute aux problèmes qu'elles ont pu rencontrer avant la migration et, éventuellement, à un vécu traumatisant. C'est souvent cette exclusion qui est la source de maladie et non pas la migration en soi.

Dans un tel cadre, toute intervention visant le bien-être physique, psychique et social de la personne migrante (intervention thérapeutique ou préventive) doit s'accompagner d'une intervention de type communautaire visant le contexte de vie de ces personnes. Face à l'exclusion, à la double désaffiliation de nombreuses personnes migrantes, Appartenances ouvre des espaces à travers lesquels elle vise une intervention sur le contexte afin d'améliorer la vie quotidienne des personnes. Les Espaces sociaux construisent un cadre qui permet aux participants de se construire un nouveau Nous et de sortir de la situation de survie grâce à ce nouveau réseau de solidarité. Ils se caractérisent donc par un accueil spécialisé des participants fondé sur l'écoute, la chaleur humaine, l'empathie et l'orientation. Une ambiance sécurisante et une mise en valeur des ressources de chaque personne doivent permettre à chacune d'amener son histoire et ses compétences, qu'il s'agisse des animateurs et des animatrices, des stagiaires, des personnes bénévoles qui animent les activités, ou des participants et des participantes.

« Quand je suis arrivée en Suisse, je me sentais fragile, car j'étais venue seule avec ma petite fille. Je me suis sentie encouragée par le regard sans préjugés des animatrices de l'Espace Femmes. Elles ont su instaurer un climat de tolérance et de respect ».

L'implication des personnes (qu'elles soient Suisses ou migrantes) fonde l'esprit des Espaces sociaux, une communauté transitionnelle² qui ne se veut pas un lieu pour migrants mais un espace de vie civique, communautaire et interculturel. Cet aspect interculturel se conjugue dans ses aspects ethniques, mais aussi dans ses aspects sociaux.

Cette transversalité peut se construire en travaillant avec les participants et les participantes à partir de la notion de personne, et non pas du groupe ethnique ou social et moins encore de celles de consommateur ou de demandeur de prestations. Il y a des personnes qui partagent des moments de rencontre, des activités d'apprentissage (l'informatique, le français, la couture, l'arabe, l'espagnol, etc.) ou des moments de travail (le jardin, la gestion du bar, etc.) sans oublier les moments festifs et ludiques. Les Espaces sociaux deviennent ainsi des ponts vécus, des ponts qui se caractérisent par le fait d'avoir signifié quelque chose dans la vie des participants et des participantes. Ces personnes ont partagé le même sens au sein de la même communauté.

Ce type de rencontre devient plus significatif que les rencontres interculturelles à la mode dans les festivals «ethno» ou la fascination exotique de l'exposition des cultures autres. L'animation socioculturelle classique qui vise la promotion d'activités de loisirs et culturelles ne permet souvent pas aux participants et aux participantes de s'investir, de faire ensemble, de construire du sens. Par contre une animation à vocation sociothérapeutique, qui vise le bien-être physique, social et psychique de l'individu et du groupe par une intervention sur le contexte et avec les personnes concernées, se propose comme premier objectif celui de faire vivre une communauté, d'animer un groupe, d'écrire une histoire collective de l'espace.

La personne retrouve un enracinement qui est vital pour l'être humain, qui redonne le sens et le goût à ce qu'il y a autour. C'est dans de tels espaces que les participants et les participantes peuvent se reconnaître et reconnaître les autres, construire des relations significatives fondées sur le partage, la réciprocité et le respect, et élargir ensuite leur espace vécu en se projetant dans le futur, et ceci au-delà des barrières culturelles et sociales.

« Ces visites devenues hebdomadaires étaient importantes pour moi, car elles rythmaient ma semaine, me donnaient un objectif, un sens et m'aidaient à m'orienter dans la société suisse. En partageant avec les autres femmes, j'ai pu constater que je n'étais pas la seule à vivre ce genre de situation et que je pouvais avoir de l'espoir pour m'en sortir, faire ma place. »

² Un groupe d'appartenance qui se trouve aux croisements de différentes communautés et groupes sociaux et qui en facilite les échanges et la solidarité par le partage d'une même signification collective.

Centre Femmes Appartenances

Rue des Terreaux 10
1004 Lausanne
Tél. 021 351 28 80
Fax 021 351 28 81
E-mail: centre.femmes@freesurf.ch

Espace Hommes

Côte de Montbenon 15
1003 Lausanne
Tél. 021 320 01 31
Fax 021 320 01 40
E-mail: espace_hommes@yahoo.fr

Espace Femmes Appartenances

Rue des Communaux 2A
1800 Vevey

Cette nouvelle appartenance de la personne migrante, devient un premier îlot d'amarrage, dans le processus d'intégration. La personne peut dès lors se sentir appartenir à cette nouvelle terre. Elle commence à appartenir à une nouvelle histoire collective (celle du Centre Femmes, de l'Espace Hommes ou de l'Espace Femmes) et dans cette histoire la personne y participe par son nom et son prénom, pas en tant que demandeur anonyme de prestations. Par ce fait, ces espaces offrent une alternative à l'exclusion en façonnant l'univers quotidien des participants et des participantes.

UN PONT VERS LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL

Les Espaces sociaux se définissent comme des lieux de passerelle, des tremplins ou des espaces transitionnels, permettant aux personnes migrantes d'aller à la rencontre de la société d'accueil. Ces images représentent l'idée sous-jacente que les participants ne sont pas destinés à passer un temps indéterminé au sein des centres. Ces personnes viennent dans les Espaces Sociaux pour redémarrer une nouvelle vie, (re)découvrir leurs ressources personnelles et sociales³ et les développer, faire un apprentissage et trouver éventuellement du travail. Les Espaces sociaux cherchent donc à permettre aux participants de rebondir, de (re)devenir acteurs de leur propre vie et de s'intégrer dans la société d'accueil.

A l'image de «lieux d'essai», les personnes migrantes y peuvent, au fil de leur parcours, occuper différentes places, évoluer et actualiser leur savoir et savoir-faire. Il leur est ainsi possible de participer à des moments de rencontres informelles, de suivre des cours de français, d'informatique, de couture, etc., ou de consulter l'assistant social qui leur donne un soutien en vue de l'élaboration d'un projet personnel ou professionnel. La communication en langue française, les objets et les activités deviennent des outils d'intervention pour favoriser la création de liens sociaux et ensuite pour faciliter cette transition.

D'autres formes de participation sont également encouragées: certaines personnes deviennent bénévoles ou stagiaires dans des activités existantes ou développent, à partir de leur propre initiative, de nouveaux projets au sein d'un centre. Les Espaces sociaux offrent donc un cadre dans lequel chacun et chacune peut évo-

luer à son rythme, toujours avec le but de se reconstruire afin de pouvoir appliquer les nouvelles expériences et apprentissages à l'extérieur.

«Les rencontres du mercredi après-midi étaient des moments conviviaux durant lesquels nous prenions une collation et échangeons autour de différents thèmes, comme par exemple, son pays d'origine, la vie ici, de la femme et ses enfants. Un jour, j'ai pu faire un exposé sur mon métier de couturière-styliste que j'ai pratiqué dans mon pays. C'est à partir de cette expérience que l'animatrice m'a contactée pour me proposer de co-animer un atelier de couture à l'Espace Femmes à Vevey. Toujours en contact avec les différentes animatrices, je me suis intéressée à animer un atelier de couture dans l'espace d'animation pour femmes à l'antenne d'Appartenances à Yverdon. Ainsi j'ai pu appliquer mon expérience acquise dans le cadre de l'Espace Femmes Vevey.»

La participation à des événements culturels ou politiques de la région, comme par exemple la Fête de la Musique à Lausanne ou la Journée internationale des femmes permettent aux personnes migrantes de sortir de l'ombre et de valoriser toute cette richesse trop souvent négligée.

«Durant l'Expo 02, la ville d'Yverdon a mis en place plusieurs animations. Nommée responsable d'atelier de couture, j'ai eu la possibilité de co-crée, avec un groupe de femmes multiculturel, leur habit traditionnel et d'organiser un défilé de mode sur la place Pestalozzi.»

La vocation transitionnelle des espaces se traduit par cette ouverture sur la ville, grâce à des événements de ce type, mais aussi par des trajectoires individuelles et relationnelles.

Nombreux sont les participants qui expliquent n'avoir guère la possibilité de créer des contacts avec des autochtones ou de parler le français en dehors des Espaces sociaux. Les liens avec les collaborateurs et les collaboratrices des trois centres sont donc particulièrement précieux. Des dizaines de bénévoles s'engagent au sein des Espaces sociaux. Parmi ces derniers, on compte de nombreux étudiants de l'Université et de l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne, des personnes retraitées et des gens qui souhaitent, en dehors de leur activité professionnelle, aller à la rencontre d'hommes ou de femmes migrants. Cette diversité enrichit la

ÜBERSETZUNG :

Drei soziale Begegnungsmöglichkeiten sind Teil des waadtländischen Vereins Appartenances. In Lausanne wurde 1991 ein Frauenzentrum gegründet, das bereits ein Jahr später im frisch gegründeten Verein Appartenances aufging. 1998 wurde ein „Espace hommes“ auf die Beine gestellt und in Vevey existiert bereits seit 1997 ein Frauenforum. Diese Begegnungsorte können als Übergangssäume bezeichnet werden, welche die soziale Integration der Migranten und Migrantinnen sowie die Mobilisierung ihrer Ressourcen für die Entwicklung ihres Wohlbefindens im Rahmen gemeinsamer Aktivitäten fördern sollen.

Um die Schaffung solcher Beziehungen zu fördern, sind die Migranten und Migrantinnen in die Aktivitäten dieser Orte als Personen und nicht als Repräsentanten und Repräsentantinnen dieser oder jener ethnischen Gruppe integriert. Ziel dieser Aktivitäten ist es, sich selbst zu entwickeln und zu ermöglichen, dies gemeinsam zu tun, eine kollektive Sinnentwicklung sozusagen, wo jeder und jede eine ganz spezifische Rolle spielt.

³ Nous travaillons avec des personnes adultes qui ont des compétences et des ressources (individuelles, sociales et professionnelles).

Durch das gemeinsame Entdecken der verschiedenen zum Teil schmerzhaften Erfahrungen des Exils, wird eine Schicksalsgemeinschaft möglich, durch die neue Ressourcen für alle erschlossen werden können. Ausgehend von dieser Erfahrung werden verschiedene andere Aktivitäten wie Atelier- und Kursbesuche, die Organisation gemeinsamer Abende oder die freiwillige Mitarbeit oder Co-Verantwortung in der Verwaltung oder Organisation dieser Begegnungsorte und deren Anlässen möglich. Genau so wichtig und unerlässlich ist dabei, dass die Kenntnisse der französischen Sprache verbessert werden, wobei für die Fortgeschrittenen die Sprachkurse in einer Art Atelier angeboten werden. Wohlverstanden, diese sozialen Begegnungsräume sind Teil jener sozialen Institutionen, welche bereits jetzt die in prekären Situationen lebenden Migrantinnen aufnehmen und unterstützen. Sie wollen offene kulturelle Räume sein, in denen Menschen sichtbar werden können und in denen das Bild von « einer Brücke schlagen » ihren vollen Sinn entwickeln kann.

palette des différentes personnes que les participantes peuvent côtoyer, ces rencontres débouchant souvent sur des amitiés et des relations durables. De plus, ces personnes constituent avec leurs amis et leurs connaissances un réseau⁴ qui se multiplie et qui, lorsqu'un événement nous réunit, montre sa puissance. Une puissance de rencontre interculturelle, de résolution de problèmes (recherche de travail, de logement, d'informations, etc.), mais surtout de richesse pour une solidarité fondée sur des liens significatifs.

«Après avoir fait différentes connaissances durant les rencontres du mercredi après-midi, j'ai fait la connaissance de deux Africaines de la Côte d'Ivoire. J'ai été heureuse de les rencontrer et elles sont devenues aujourd'hui mes amies. Parfois, je rencontre des femmes que j'ai connues au Centre Femmes dans le centre ville et c'est toujours avec plaisir que je parle de tout et de rien avec elles. Il est agréable d'être reconnue et saluée dans la rue.»

Les collaborateurs des centres jouent un rôle crucial dans la création de ce pont. Ils ont pour rôle d'accompagner les migrantes dans la réalisation de projets personnels et professionnels, et travaillent souvent en contact étroit avec les assistants sociaux des services officiels, sans pour autant refaire le même travail. Les centres sont étroitement intégrés dans le réseau des institutions sociales locales et de nombreux participants sont orientés vers d'autres services, spécialisés par exemple dans des questions juridiques, de planning familial et de santé. Occasionnellement, une collaboratrice peut accompagner une participante à l'extérieur, par exemple à la gérance pour s'inscrire pour un appartement.

L'apprentissage de la langue française constitue un élément indispensable dans la construction du pont entre les personnes migrantes et la société d'accueil, et ceci non pas seulement selon l'avis des professionnels, mais également de nombreuses personnes migrantes. Les cours de français sont fortement demandés. Si le Centre Femmes et l'Espace Femmes doivent régulièrement refuser de personnes intéressées à cause de la masse de demandes, l'Espace Hommes accueille à chaque cours les nouveaux participants dans un groupe d'accueil. Cela n'empêche que les locaux sont exploités à la limite du possible et des questions pratiques pour la suite se posent. Les personnes qui ne peuvent pas accéder aux cours en raison de la forte demande sont aiguillées vers d'autres associations enseignant la langue française, mais il faut souligner que la demande dépasse de loin le nombre de places actuellement disponibles dans le canton de Vaud. Les motivations invoquées sont, pour la plupart, le souhait de trouver du travail, de pouvoir aider les enfants avec leurs devoirs scolaires et de savoir communiquer avec des personnes francophones. Les cours pour débutantes sont axés sur l'apprentissage de notions de base à l'aide d'exemples de la vie courante apportés par les étudiants. Dans un dialogue permanent ainsi que dans des ateliers de communication, les participants et les participantes sont informé(e)s des clés des codes culturels prévalant dans la société suisse.

CONCLUSION

«Ces différentes expériences m'ont vraiment enrichie. C'était une façon de m'intégrer dans des groupes différents, de rencontrer des personnes d'ici, de créer de nouveaux contacts. Cela m'a aussi encouragée de garder mon projet d'animer des cours de couture, de proposer des travaux de couture, retouches et créations. Ces activités m'ont permis de développer certaines techniques, de «garder la main» et de partager mon métier avec d'autres personnes.»

**SANDRA BERNEKER,
GIAN PAOLO CONELLI,
SABINA SCHMID CUCHET**
Coordinatrices et coordinateur des
Espaces sociaux d'Appartenances

⁴ Nous travaillons avec des personnes adultes qui ont des compétences et des ressources (individuelles, sociales et professionnelles).

Zentrum5:

Die Raststätte auf dem Weg in die Integration

Mitunter steinig kann der Weg sein, den Migrantinnen und Migranten einschlagen, wenn sie als Arbeits- oder Asylsuchende in unser Land kommen. Die «gschaffige» Schweizer Art, die Regeldichte, der Ämterdschungel und nicht zuletzt die häufig verschlossenen Mienen von Herrn und Frau Schweizer machen es den Ankömmlingen nicht gerade leicht.

Das Zentrum5 - Integrationszentrum für MigrantInnen (Z5) im Nordquartier - will diesen Reisenden eine Raststätte sein, in dem sie Energie und Know-how tanken können für die Weiterreise in die Schweiz. Doch hinter dem Z5 steckt mehr. Die Räume an der Flurstrasse sind kein Multikulti-Konsumtempel. Erklärtes Ziel des Zentrums ist einerseits die Förderung der Kompetenzen zum «Einleben» in der neuen Welt, andererseits das Anbieten von Freiräumen, wo die Heimat-Kultur auch im Exil ausgelebt werden kann.

«Zutritt haben alle, die Kontakt, Orientierung im Schweizer Alltag oder die Unterstützung zum Umsetzen ihrer Ideen brauchen, ob sie nun Asyl suchen, einen humanitären Aufenthaltsstatus haben oder das Schweizer Bürgerrecht besitzen», sagt Eva Schär, Projektleiterin des Z5, von der Arbeitsgemeinschaft christlicher Kirchen in der Stadt Bern (AKiB).

TESTLABOR

Die Räume sind somit Freiräume, welche die Migrantinnen und Migranten mit Leben füllen können. Das Zentrum soll ein Labor sein, wo sie auf ihrem Weg der Integration ausprobieren können, was in der Schweiz möglich ist, wo sie an die Grenzen der Schweizer Kultur stossen und wie sie im Ämterdschungel zurechtkommen.

Das Z5-Team ist auf diese Aufgabe vorbereitet: Bettina Kleiner-Weibel und Jürg Trefzer, beide Schweizer Staatsangehörige, teilen sich die Leitung. Zum Team gehören aber auch zwei «erfahrene Ausländer», welche die Schwierigkeiten

des Gastlandes aus eigener Erfahrung kennen: Der aus dem Libanon stammende Hassan Fawaz und die Mexikanerin Elena Boos Navarrete.

Damit haben die Migrantinnen und Migranten ihr Spielfeld und ihre Coachs. Dass die Idee vom selbst bestimmten Lernen in diesem Umfeld keine idealistische Vorstellung ist, zeigt das aktuelle Tätigkeitsprogramm:

LEBENS-RÄUME

Viele ausländische Gruppen füllen das Haus mit ihren Aktivitäten und Angeboten. An der Flurstrasse findet regelmässig Unterricht in der Muttersprache für bosnische, eritreische und tamilische Kinder sowie für Türkisch sprechende Erwachsene statt. Kochgruppen aus Ägypten und Eritrea bereiten ihre Landsleute und Gäste mit Gerichten aus der Heimat. Musik- und Tanzgruppen aus Afrika und dem Balkan beleben am Abend das Zentrum.

Vereine, die sich mit dem Themenkreis des interkulturellen Zusammenlebens in der Schweiz beschäftigen, halten im Zentrum ihre Sitzungen ab. Regelmässige Gäste sind: Interessengemeinschaft (IG) Binational, Bernische Dachorganisation für Heimatsprachkurse (HSK), Centre d'Alliance Suisse Afrique (CASA), Ägyptischer Verein und der Verein der Eritreer.

Bei Festen im Zentrum vermischen sich Angehörige verschiedener Kulturen. Gerade bei Festen, wo kulinarische Köstlichkeiten, Volksmusik und Tanz verschmelzen, versteht man sich rasch. Sprach- und Status-Unterschiede treten in den Hintergrund.

Ein Jahreshöhepunkt, welcher die Philosophie des Zentrums besonders gut verkörpert, ist das Begegnungsfest, ein eigentliches Kaleidoskop des Lebens im Z5: Für die Kinder gab es etwa im vergangenen Jahr Märchen, Pantomime und Spiele. Kurdische, chinesische und albanische Musik, tamilische, mexikanische und balkanische Tänze dauerten bis spät in den Abend.

ZENTRUM 5

Interkulturelles Begegnungszentrum
Flurstrasse 26b
3014 Bern
Tel.: 031 333 26 20
Fax: 031 333 85 15
e-mail: info@zentrum5.ch
<http://www.zentrum5.ch>

Öffnungszeiten
Mittwoch bis Freitag: 14h - 17h

RÉSUMÉ :

Face au chemin laborieux de l'intégration, Zentrum 5 – centre d'intégration (Z5) du quartier nord de Berne – se propose d'être une aire de repos pour ses courageux voyageurs que sont les migrants et de leur offrir un lieu de ressourcement, de ravitaillement en énergie et en capacités, ressources nécessaires pour progresser. Les espaces que Z5 met à disposition sont investis librement par les participants, comme s'ils étaient des laboratoires dans lesquels ces derniers font leurs expériences, afin d'être armés pour affronter les difficultés du pays d'accueil. Plusieurs groupes étrangers occupent les espaces par leurs propres programmes et activités, ainsi que diverses associations préoccupées par la question interculturelle. A l'occasion de fêtes organisées soit par le centre, soit par des groupes ou associations autonomes, la rencontre entre personnes de multiples horizons culturels fait passer les identités nationales, ethniques et linguistiques au second plan. L'organisation de tels événements peut aussi être l'occasion de collaborations entre Z5 et les migrants qui permettent un transfert de compétences et favorisent l'émancipation de ces derniers.

Les activités proposées par Z5 sont également des occasions d'amasser des informations et d'échanger des ressources nécessaires à la vie, voire à la survie dans la patrie d'adoption.

Die selbstorganisierten Feste der diversen Volksgruppen, die im Z5 ein- und ausgehen, erweitern die Farbpalette.

Die Organisation von Anlässen ist «learning by doing», und damit gelebte Integration: Auf dem Weg von der Idee bis zum eigentlichen Fest oder der Durchführung eines mehrteiligen Kursangebotes begegnen die Initiatorinnen und Initiatoren den für die hiesige Kultur typischen Hürden. Beim Planen, Durchführen, beim Einreichen von Gesuchen bei Stellen oder auch Geldgebern, überall erleben sie Schweizer Eigenheiten. Dank dem Z5 erhalten sie Gelegenheiten, sich im Schweizer Umfeld zu emanzipieren.

DREHSCHLEIBE FÜR WISSEN

Die Angebote im Z5, seien sie nun vollständig selbst organisiert oder unter der Ägide der Leitung, sind Möglichkeiten, wo Kontakte gepflegt oder Informationen für das (Über-)Leben in der neuen Heimat gefunden werden. «Ich habe negativ bekommen.» «Wo kann ich Deutsch lernen?» «Ich suche Arbeit.» Verzweifelte Asyl Suchende und andere AusländerInnen mit Fragen und Problemen wenden sich Tag für Tag an die Mitarbeitenden des Z5. In diesen finden sie engagierte Auskunftspersonen, die ihnen oft Rat geben oder sie an kompetente Stellen weiterleiten können, so etwa an die Berner Rechtsberatungsstelle für Asylsuchende, an Organisationen, die Kurse anbieten wie etwa TAST, lis (lernen. integration. schweiz), die Berner Informationsstelle für Ausländerfragen (ISA) oder «intact», die Beratungsstelle für ausländische Erwerbslose.

TAST und lis haben im Z5 einen besonderen Status, da sie seit August respektive Oktober 2003 Untermieter sind. Die TeilnehmerInnen der beiden Kurse profitieren vom vielseitigen Angebot des Z5 und dieses wiederum von den neuen Begegnungen, gehören sie doch alle zum anvisierten BenutzerInnen-Kreis. TAST (Verein Tagesstruktur für Asylsuchende) bietet jeden Morgen einen Basiskurs für junge Asyl Suchende an. Ziele sind die Förderung der Deutschkenntnisse und die Persönlichkeitsentwicklung. Asyl Suchende lernen, sich im Schweizer Alltag besser zu orientieren, und sie können Zukunftsperspektiven entwickeln.

Die Frauen des Vereins lis haben ihre eigenen Integrationserfahrungen analysiert und die gewonnenen Erkenntnisse in ihr Angebot einfließen lassen. Der Niederschwellige Intensiv-Deutschkurs mit drei Stufen entspricht einem großen Bedürfnis.

IM KONTAKT ZUR HEIMAT

In der Schweiz lebende AusländerInnen haben aber nicht nur das Bedürfnis, sich mit der Schweizer Realität auseinanderzusetzen. Um den Kontakt mit dem Herkunftsland zu pflegen, bietet das Z5 auch andere Möglichkeiten: «Bitte nicht mitnehmen!» heisst es an einem bunten Zeitungsstand. Im einladenden Untergeschoss finden sich rund 20 aktuelle Zeitungen und Zeitschriften in arabischer, albanischer, spanischer, türkischer, tamilischer, portugiesischer, serbischer und kroatischer Sprache. Dass das Angebot auf ein echtes Bedürfnis stösst, beweist ein regelmäßiger Besucher: «Ich finde es gut, dass ich einfach ins Zentrum kommen kann, wo es Zeitungen in meiner Sprache hat. Ich habe wenig Geld und bin froh, dass alles gratis ist.»

In der Schweiz gibt es aber kaum Zeitungen aus Litauen. Das WWW macht's möglich. An drei Computern, die alle mit dem Internet verbunden sind, können sich die Besucherinnen und Besucher über das aktuelle Geschehen in der zurückgelassenen Heimat informieren. Die von der evangelisch - reformierten Gesamtkirchengemeinde gespendeten PCs werden rege für den virtuellen Trip in die Heimat genutzt.

Im Z5 sind nicht nur die schnelllebigen Medien wie Presse oder Internet verfügbar. Eine interkulturelle Bibliothek, die laufend ergänzt wird, bietet Lesestoff aus den Heimat-Ländern der BenutzerInnen – von Albanien bis Vietnam. In der Fremde ein Buch in der eigenen Muttersprache in die Hand zu nehmen, kann viel bedeuten.

DIE TRÄGERSCHAFT

Der Hauptanteil an Infrastrukturkosten und Löhnen für das vierköpfige Kernteam wird durch die Trägerorganisation und kleinere Spenden aufgebracht. Alles andere muss von den Teilnehmenden der Veranstaltungen und von anderen Organisationen und Institutionen gedeckt werden.

Das Z5 ist voller Leben, dies verdankt es hauptsächlich der AKiB und der Konferenz der Präsidentinnen und Präsidenten der evangelisch-reformierten Kirchgemeinden in der Agglomeration und Region Bern (KOPRA), welche das Zentrum finanziell tragen.

GELEBTE INTEGRATION

Das rege Leben im Treffpunkt Z5 zeigt, dass das Angebot stimmt und einem echten Bedürfnis entspricht. Die zahlreichen ausländischen Besucherinnen und Besucher nehmen an den Angeboten teil, oder organisieren gar eigene Veranstaltungen. Das bietet ihnen einerseits die Möglichkeit, Kontakt zu Kolleginnen und Kollegen aus anderen Kulturkreisen zu knüpfen, andererseits aber auch eine Chance, auf sanfte Art mit der oftmals noch fremden Kultur der hiesigen Welt in Kontakt zu treten. Das Zentrum wird zum Ort, wo sie - unterstützt vom Leitungsteam und den «Erfahreneren» unter ihnen - ausprobieren und erfahren können, wie es sich

lebt in dieser fremden Welt, die manchmal so abweisend sein kann zu «Asylanten», Schwarzen und anderen Menschen aus dem «Umland» der Schweiz.

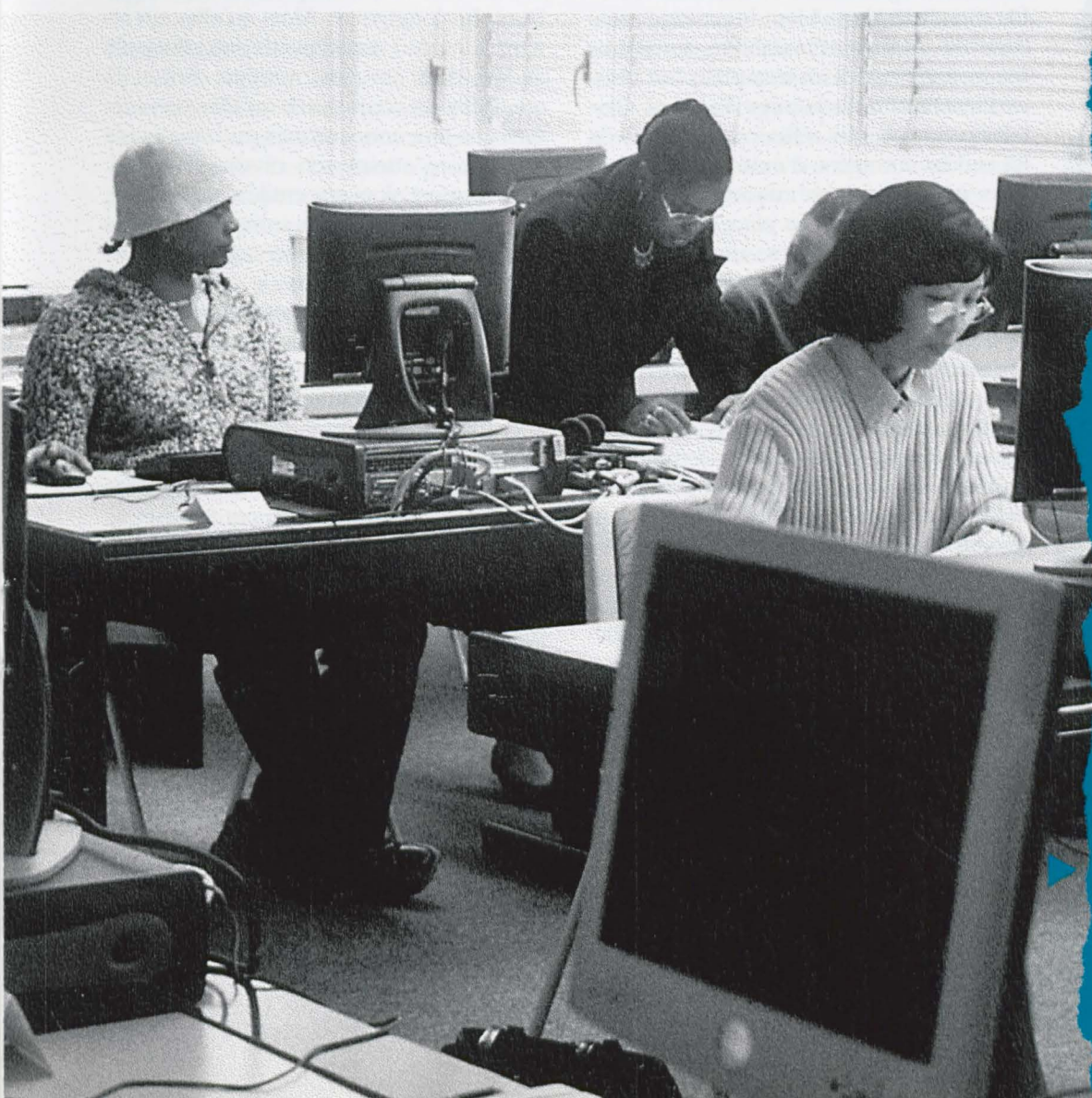
Das Z5 fördert so eine gelebte und lebhaftige Integration. Sie basiert auf Selbstbewusstsein, das bei zahlreichen Immigranten vor dem Aufbruch, oder dann in den Jahren nach ihrer Ankunft in der Schweiz gelitten hat. Für die Einheimischen ist es ein Ort mit Menschen aus anderen Kulturkreisen in echten Kontakt zu kommen, die man sonst oft nur aus Negativschlagzeilen in der Tagesschau, den Nachrichten oder vielleicht - rosa getüncht - aus dem Ferienprospekt kennt. Ein respektvolles Aufeinanderzugehen ist nach dem Stolz auf die eigene Identität eine zweite «Schlüsselqualifikation» für ein Zusammenleben in einer Welt, wo Migranten vielleicht bald eine Mehrheit sein werden.

BETTINA KLEINER-WEIBEL

Co-leiterin des Z5

PETER KLEINER

Des personnes engagées sont à leur disposition afin de les orienter et de les conseiller. Parmi les fournisseurs de cours d'allemand vers lesquels les participants sont envoyés, TAST et lis (lernen. integration. schweiz) ont un statut particulier dans le sens où ils sont accueillis par Z5 pour dispenser leurs cours, les élèves bénéficiant des multiples avantages de la structure et des occasions de rencontres offertes. Par le biais de revues, journaux et d'un accès Internet, les participants ont également accès à l'information relative à leur pays d'origine. Ainsi, Z5 promeut une intégration vivante et engagée qui favorise l'émergence d'une nouvelle conscience de soi, mise à mal par l'expérience de l'exil.



Au-delà de la langue :

apprendre le français dans les cours des centres sociaux pour femmes migrantes

CET ARTICLE EST BASÉ SUR LES PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE :

Sylvie Augier, Recif (NE)
Janine Moser et Carole Breukel, Camarada (GE)
Giovanna Garghentini Python, espacefemmes (FR)
Christine Müller, Centre Femmes Appartenances (VD)

Dans l'optique de réfléchir sur le travail particulier des centres sociaux réservés aux femmes migrantes, nous avons eu l'opportunité de participer à une rencontre avec les responsables des différents centres femmes de Suisse romande. Bien que travaillant individuellement et de manière autonome, ces centres ont des objectifs et des interrogations similaires. Les coordinatrices de ces espaces se réunissent donc régulièrement, tous les deux mois environ, pour partager leurs expériences et évaluer l'évolution de leur travail. Sous l'aspect informel de ces réunions, où à tour de rôle chacune invite les autres dans les locaux de son association, se déroule un travail de fond visant à étoffer leurs questionnements sur des thèmes liés à la migration et à la situation des femmes étrangères. Lieu de passage entre l'arrivée en Suisse et la stabilité, ces centres femmes se veulent un tremplin pour réussir l'insertion dans le pays d'accueil. Certains proposent des réflexions autour de la loi sur les étrangers, d'autres soutiennent leurs usagères en les informant sur leurs droits. Tous mettent en place des cours et des espaces de rencontre afin de donner aux femmes les outils nécessaires à l'amélioration de leur autonomie.

Il apparaît que, parmi l'offre variée de ces centres, les activités qui rencontrent le plus de succès auprès des femmes migrantes sont les cours de français. Ce sont à travers eux que la majorité des femmes accèdent aux associations qui leur sont destinées, avant d'y découvrir les autres activités. Et c'est au sein de ces cours, nous semble-t-il, que se déroulent les premières dynamiques d'intégration et d'autonomisation. Pour mettre en évidence les particularités de l'apprentissage du français dans ce type d'environnement, nous avons repris contact avec Sylvie Augier, animatrice-coordinatrice de RECIF (Rencontres et échanges centre interculturel pour femmes) à Neuchâtel. A travers ce cas

concret, nous pourrions mettre en évidence les raisons qui font que l'apprentissage du français est toujours plus demandé par la population migrante dans ce type d'environnement que dans le cadre d'une école de langue conventionnelle.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

A RECIF une centaine de femmes participent aux 8 cours de français et aux 3 cours de français oral programmés chaque semaine. En moyenne, chacune suit les cours pour la durée d'une année et quitte le programme soit pour raisons familiales (déménagement, grossesse, etc.), soit pour raisons professionnelles (une partie d'entre elles réussit à trouver un travail dès que le français de base est acquis). Cependant, certaines femmes fréquentent ces cours bien plus longtemps. Alors qu'elles ont atteint le niveau supérieur depuis plusieurs années déjà, un petit nombre choisit de continuer les cours parce qu'elles considèrent que leur connaissance du français n'a pas encore atteint son niveau maximal. Elles forment alors une entité à part entière, légitimée à prendre des initiatives au sein de l'association. Il faut encore préciser que, parallèlement aux cours, le centre met à disposition une garderie, ce qui permet aux usagères de concilier obligations familiales et apprentissage du français, tout en donnant déjà aux enfants en âge préscolaire l'occasion d'un premier contact avec la langue du pays d'accueil.

Apprendre les mots est une première étape vers l'autonomie. Si ces femmes se rendent dans ces cours, c'est parce qu'elles veulent être capables d'affronter leurs activités quotidiennes sans devoir également combattre l'angoisse de ne pas être comprises, de ne pas pouvoir mener à bien les tâches que leur statut de mères de famille ou simplement de femmes immigrées leur procure. Dans ce sens, l'objectif principal de ces cours est de fournir aux participantes un vocabulaire de base utilisable

CAMARADA

ch. de Villars 19, 1203 Genève
Téléphone: 022 344 03 39 /
Télécopie: 022 344 03 39
Messagerie: info@camarada.ch
http://www.camarada.ch

Horaire:
Lundi, mardi, jeudi: 8h30 à 12h et
13h30 à 17h
Mercredi et vendredi: 8h30 à 11h30
Fermeture pendant les vacances
scolaires

Adresse de l'association:
27b, rte de Bardonnex,
1228 Plan-les-Ouates

RECIF

(Centre de rencontres et d'échanges
interculturels pour femmes
réfugiées, immigrées et suisses)
Rue de la Coquemène 1
2000 Neuchâtel
Tél. + Fax: 032 730 33 50

dans les situations qu'elles ont l'habitude de rencontrer chaque jour. Ainsi, les premières notions de français sont plutôt orales. Les étudiantes demandent surtout à être en mesure de se débrouiller dans un environnement administratif, de se présenter, de prendre des rendez-vous et de remplir des formulaires simples. Pouvoir faire leurs courses et être capables de prendre les transports publics font également partie des objectifs de base. Néanmoins, la vraie épreuve pour beaucoup d'entre elles, est de se sentir suffisamment à l'aise en français pour pouvoir se rendre chez le médecin seules, surtout sans l'aide du mari ou des enfants.

Grâce à ces nouvelles connaissances, une meilleure intégration dans le pays d'accueil devient possible. Plus sûres d'elles, ces femmes ont moins d'hésitations à affronter leur nouvel environnement, à sortir de chez elles et à se confronter à des situations inconnues. Ce résultat fondamental pourrait être obtenu avec n'importe quel cours de langue, mais le cadre d'un centre femmes apporte bien d'autres avantages à ses utilisatrices.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU

A côté de l'apprentissage de la langue, les centres sociaux offrent également l'opportunité aux usagères de retrouver un certain rythme de vie. Les horaires réguliers définis à l'avance permettent à chacune d'organiser son propre emploi du temps afin d'y inclure les cours de français. C'est également grâce à cette stabilité qu'un autre facteur favorisant l'autonomie peut voir le jour, c'est-à-dire la création d'un réseau social et d'entraide.

L'intérêt singulier des réseaux sociaux construits au sein de ces associations, c'est qu'ils sont constitués de personnes venant de pays différents. A RECIF, les participantes représentent plus de septante nationalités différentes. Pour beaucoup d'entre elles, fréquenter ces endroits revient à affronter plus d'une inconnue. Elles ne doivent pas seulement se confronter et s'habituer à un nouveau pays avec des règles et des coutumes particulières, mais elles se retrouvent aussi plongées dans un univers où chaque individu a une culture et donc des habitudes qui lui sont propres. Prendre part à un cours de français dans un centre

femmes, ce n'est pas simplement découvrir la Suisse et sa langue, c'est aussi se mesurer au monde dans sa diversité. Il arrive souvent que des femmes de régions différentes n'aient jamais eu l'occasion de se côtoyer auparavant. Une Africaine rencontre pour la première fois une Asiatique, par exemple; il ne s'agit plus alors de connaître uniquement les coutumes suisses, mais aussi d'apprendre à connaître l'autre culture afin de mieux communiquer. Les coordinatrices des cours ont très bien saisi cette problématique et pour faciliter cette communication, elles laissent une grande place à la présentation des pays d'origine des étudiantes. Lorsque un événement particulier est fêté dans un pays, ses représentantes sont invitées à préparer quelque chose pour cette occasion. Cette diversité est importante car elle atténue l'opposition moi vs. Suisses pour faire place à un échange impliquant une pluralité d'individus. Elles se rendent compte qu'une uniformisation est impossible et ne se sentent pas obligées, par conséquent, d'annuler leur mode de pensées et leurs habitudes.

A l'intérieur des associations se construisent également des réseaux d'entraide. La plupart des femmes fréquentant les cours ont vécu des expériences similaires et suivent le même type de parcours administratif. Ainsi, un système d'appui s'organise. Les nouvelles arrivées sont souvent soutenues et guidées par les anciennes, bien que deux femmes ne parlant presque pas le français puissent tout aussi bien s'aider mutuellement. C'est là la force de ces groupes: indifféremment de son statut chaque femme semble posséder une partie des ressources nécessaires pour mener à bien cette nouvelle étape de son parcours de vie. Ce qui est étonnant, c'est que la plupart de ces échanges ne se déroulent pas pendant le cours, mais plutôt en dehors de l'association, sur le chemin du bus par exemple. Ainsi, il n'est pas rare de voir deux femmes, ne partageant pourtant aucune langue en commun, bavarder ensemble dès le seuil de la salle de cours passé.

EN FRANÇAIS, PARLER DE SOI

Les cours de français donnés par les centres femmes ne sont par tournés uniquement vers l'extérieur, que ce soit vers le pays d'accueil ou vers toutes les autres cultures.

ÜBERSETZUNG :

Das Erlernen der Sprache des Aufnahmelandes ist ein fundamentaler Schritt in Richtung Integration. Die von den Sozialzentren für immigrierte Frauen vorgeschlagenen Französischkurse erfreuen sich grosser Beliebtheit und sind ein echter Erfolg. Die Frauen, welche diese Kurse besuchen, wollen in erster Linie fähig werden, ihre täglichen Aktivitäten bewältigen zu können, ohne gleichzeitig mit der Angst kämpfen zu müssen, mit ihren Pflichten, welche ihnen ihre Mutterrolle oder der Status einer immigrierten Frau aufbürden, überfordert zu sein. Diese Französischkurse offerieren – in einer ersten Phase – einen Basiswortschatz um die alltäglichen Angelegenheiten bewältigen und sich in der Stadt entsprechend der eigenen Vorhaben bewegen zu können. Sie werden ergänzt durch jene des Frauenzentrums. Da sich in diesen Kursen Frauen verschiedener Herkunft, aber mit ähnlichen Lebenserfahrungen treffen, haben sie die Möglichkeit, sich ein soziales Netz gegenseitiger Hilfe aufzubauen. Diese Unterschiedlichkeit der Herkunft ist wichtig, weil sie den Gegensatz « ich » versus « Schweizerinnen » aufbricht und Raum lässt für einen Austausch verschiedenster Individuen. Die Frauen werden sich so bewusst, dass keine Gefahr einer Uniformierung besteht und niemand sie drängt, ihre Art zu Denken sowie ihre Gewohnheiten aufzugeben.

Die Kurse, welche auf die einzelnen Personen zugeschnitten sind, haben noch einen anderen Vorteil: Sie offerieren den Teilnehmerinnen einen Raum, um das Wort zu ergreifen. Tatsächlich leben diese Frauen oft in einem schwierigen und belasteten Umfeld, in dem fehlende Kommunikationsmöglichkeiten gerade Teil ihrer allgemeinen Schwierigkeiten sind. Vor allem in den Fortgeschrittenenkursen sind die Konversationsthemen intimer oder zielen zumindest mehr in Richtung privaten Erfahrungsaustausch. Auch wenn dieser Aspekt besonders positiv erscheint, handelt es sich nicht einfach um freundschaftliche informelle Versammlungen. Eine der Besonderheiten der vorgeschlagenen Aktivitäten dieser Frauenzentren ist, dass sie zielgerichtet arbeiten, da es für viele Frauen nicht akzeptabel wäre, ihre Familien zu verlassen, um einfach andere Frauen zu treffen. Das Zertifikat, das sie am Ende des Kurses erhalten, ist Zeichen dafür, dass sie die Zeit ausserhalb der Familie für etwas Sinnvolles genutzt haben.

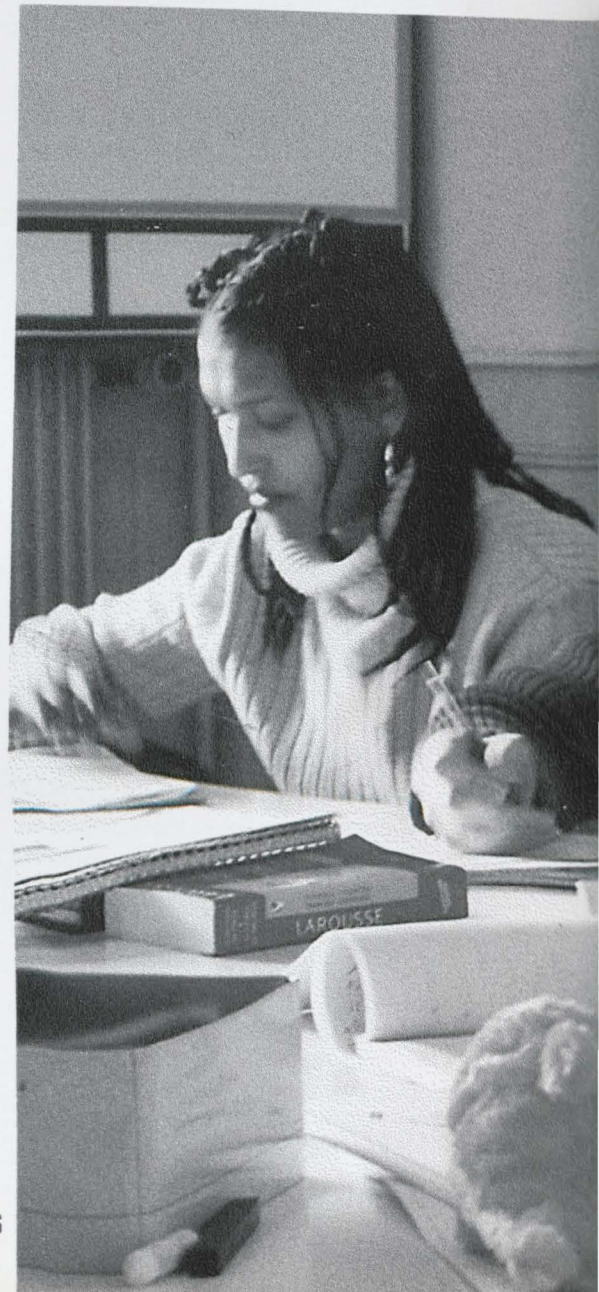
Ils laissent également un espace particulier aux réflexions personnelles. Dans les cours avancés en particulier, les sujets de conversation sont plus intimes ou du moins relèvent plus de l'expérience privée des étudiantes. Toutes les participantes ont en commun un parcours de vie chargé, souvent difficile. La migration, qu'elle ait eu lieu pour des raisons économiques ou politiques, lie ces femmes et favorise l'émergence d'un esprit communautaire.

Au long de leurs journées, ces femmes n'ont que rarement l'occasion d'aborder des problématiques personnelles. En famille, il est souvent difficile de demander conseil aux autres dans la mesure où chacun des membres est lui-même soumis à un contexte difficile. Ainsi, par pudeur ou pour éviter de charger outre mesure l'entourage, elles passent sous silence bon nombre des difficultés auxquelles elles doivent faire face. De par leur arrivée récente dans le pays, leur cercle d'amies est plutôt restreint et se limite souvent à leur communauté d'origine, à des personnes se trouvant également souvent dans une situation précaire. Les institutions qu'elles sont amenées à fréquenter (assistance sociale, services juridiques, etc.) n'offrent pas l'espace pour pouvoir parler librement de sujets divers. En revanche, le cours de français a précisément pour but la discussion, qui plus est dans un cadre libre de tout lien avec les institutions étatiques. Les associations pour femmes deviennent donc le lieu idéal pour faire part de ses expériences sans craindre de voir ses propos détournés ou jugés.

Outre l'opportunité de parler de ses difficultés, ces moments sont également l'occasion de faire part aux autres usagères et aux coordinatrices de sa propre expérience dans l'association. Si les responsables réussissent à garantir un cadre ouvert, cela peut avoir un effet très positif pour tous, dans la mesure où le concept des cours et de l'espace peut constamment évoluer en fonction des remarques et des besoins de chacune des participantes.

UN CERTIFICAT POUR OBJECTIF

De ce point de vue, ces cours de français ressemblent à des groupes de discussion et de rencontre. Toutefois, il n'est pas envisageable de présenter ces cours comme de simples réunions amicales et informelles. En effet, discuter et créer un réseau n'est pas un but tangible pour beaucoup des femmes venant d'arriver en Suisse. Pour la majorité d'entre elles, il n'est pas acceptable de quitter sa famille simplement pour rencontrer d'autres femmes, même si celles-ci peuvent représenter une aide précieuse pour l'intégration dans le pays d'accueil. Contrairement aux hommes, les femmes ont besoin d'une raison valide et utile pour sortir de chez elles. Apprendre le français est un objectif précis et elles savent que toute la famille pourra en bénéficier. De plus, recevoir à la fin du cours un certificat est la marque que le temps qu'elles ont passé en dehors de leur maison n'aura pas servi à rien.



Pour illustrer ce mode de fonctionnement, revenons au groupe de femmes qui, tout en ayant un niveau de français avancé, ne souhaitent pas abandonner les cours. Après plusieurs années passées dans le cours supérieur, ces femmes ont reçu diverses propositions de la part des coordinatrices afin d'être impliquées différemment dans l'association (animer des ateliers, parrainer les nouvelles arrivées, etc.). Toutefois, aucune de ces propositions ne leur convient, car elles pensent avoir encore besoin d'apprendre le français. Il semble donc que ce n'est qu'à partir d'un but précis qu'elles peuvent prendre part à la vie et aux dynamiques de l'association. Le fait que les contacts entre élèves se fassent en grande partie à l'extérieur des locaux relève probablement du même phénomène. En effet, selon leur propre optique, on ne se rend pas dans un centre femmes pour bavarder, mais pour apprendre. Les liens

avec les autres femmes fonctionnent alors comme une annexe au cours.

L'intégration ne se fait donc pas seulement par l'apprentissage de la langue. Ce n'est pas par hasard que la majorité des femmes immigrées choisit d'étudier le français dans ces centres et non par un simple cours de langue. L'espace rassurant qu'elles y trouvent leur permet de prendre leurs premiers repères dans le pays d'accueil. Au fil des semaines passées dans ses associations, les femmes non seulement apprennent à connaître ce qui les entoure, mais se sentent légitimées à trouver leur propre position dans une société en évolution.

ANNA GOLISCIANO

Psychologue, animatrice socio-pédagogique
à Appartenances-NE

ESPACE FEMMES FRIBOURG / FRAUENRAUM FREIBURG

Rue Hans-Fries 2
1700 Fribourg
Tél. : 026 424 59 24
Fax: 026 424 59 27
E-mail: espace.femmes@bluewin.ch
<http://www.espacefemmes.org>

Horaire:
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h

CENTRE FEMMES

Appartenances
Rue des Terreaux 10
1004 Lausanne
Tél. 021 351 28 80
Fax 021 351 28 81
E-mail: centre.femmes@freesurf.ch

APPARTENANCES-NEUCHÂTEL

Lieu d'accueil et d'animation
Rue Louis Favre 28
2000 Neuchâtel
Tel: 032 724 09 39
E-mail:
appartenancesne@bluewin.ch

Horaire:
Mardi permanences sur rendez-vous
Mercredi de 14h00 à 20h00
Vendredi 18h00 à 22h00



Passerelles

PASSERELLE(S) : N.F.

1. Pont étroit réservé aux piétons.
2. Plan incliné, sorte de pont léger établi entre un navire accosté et le quai, entre un avion et le terrain d'atterrissage. Plate-forme couverte située dans la partie la plus élevée des superstructures et d'où est dirigé le navire.
3. Moyen de passage.

Dictionnaire Hachette

NOTRE DÉFINITION

Une passerelle c'est ce passage étroit - réservé aux piétons! - reliant deux niveaux, deux rives, deux environnements différents. Passerelle: sorte de pont léger établi entre un navire accosté et le quai, entre un avion et le terrain d'atterrissage. Alors là, ça évoque les voyages, les départs, les arrivées, les contrées lointaines, la découverte du monde...

Mais au fait, si un navire (ou un avion) arrive à bon port (ou bon aéroport), que les passagers s'apprêtent à descendre, impatients d'arriver, impatients de retrouver leur amour, leur famille, impatients de découvrir un lieu inconnu et qu'il n'y a pas de passerelle, que se passe-t-il?

Pas de passage possible entre le navire et le quai, pas de contact, pas d'échange. Malgré la proximité, les voyageurs sur le bateau et les personnes sur le quai ne peuvent se côtoyer. Une passerelle, même étroite, même fragile c'est indispensable pour entrer en contact!

Passerelle, comme le dit la définition, moyen de passage. Moyen de passage dans les deux sens. Entrer et sortir du navire, la passerelle étant alors également un moyen d'échange...

Lorsqu'il s'est agi de choisir un nom pour notre projet, «Passerelles» nous a semblé être symboliquement le plus représentatif de ce que nous voulions faire: établir des liens entre les migrants (réfugiés, requérants d'asile, sans-papiers...) et la population locale, faire se rencontrer ces deux mondes qui souvent s'ignorent.

Un tel lieu ouvert aux hommes comme aux femmes n'existant ni à Fribourg, ni dans le canton, nous nous sommes dit qu'il fallait se pencher sur la question. Et c'est il y a environ une année et demie que le projet a véritablement pris son envol.

Une étape importante et récente de notre courte histoire est la fusion avec l'association Ressources, partageant nos buts et objectifs. Passerelles est donc devenu un projet de l'association Ressources parmi d'autres.

Après bien des rencontres, souvent animées, notre concept a pris forme et nous avons défini nos objectifs:

- Promouvoir la rencontre et les échanges entre communautés migrantes et communauté d'accueil.
- Prévenir l'isolement des migrants par le biais d'activités artistiques ou occupationnelles et mettre sur pied un troc de compétences.
- Développer les ressources propres et l'autonomie des migrants.
- Promouvoir la santé au sens large.

Ces objectifs sous-tendent les activités proposées par Passerelles et sont portées par des personnes de statuts et d'origines diverses. A titre d'exemple nous avons organisé des repas communautaires aux saveurs d'origines culturelles variées (Italie, Kurdistan et Algérie), une exposition d'artisanat et d'art africain et une soirée débat sur la migration. Une des motivations de notre projet étant que les participants apportent d'eux-mêmes tout en bénéficiant du projet, il nous est apparu judicieux de rendre compte de sa vocation à partir de trois entretiens effectués auprès de participants réguliers au projet Passerelles. Voici ce qu'ils vivent, pensent et ressentent.

FOLY

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots?
Je m'appelle Foly, je suis marié et père de deux enfants. Je suis né le 22 janvier 1960 au Togo. Au pays, je travaillais dans le domaine du bâtiment.

Comment avez-vous appris l'existence de Passerelles?

C'est un ami qui m'a parlé de Passerelles. Je suis venu une fois et j'ai trouvé que c'était bien. Il y a la possibilité de dialoguer avec les gens.

Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à participer?

Parce qu'au foyer on est seul et qu'à travers cette association on peut apprendre beaucoup de choses.

Quelles sont les activités qui vous ont intéressé jusqu'à maintenant?

Ca ne fait que deux mois que je viens à Passerelles. Je ne peux pas dire grand chose, mais dernièrement il y a eu une expo. C'était une bonne idée mais il manque des activités pour des jeunes comme le sport, la musique...

Que vous a apporté Passerelles jusqu'à présent?
Passerelles m'a permis de rencontrer beaucoup de gens, de discuter... J'ai pu faire des connaissances.

Que pensez-vous pouvoir apporter aux autres dans le cadre de Passerelles?

J'ai des idées que j'aimerais présenter à l'avenir.

En fréquentant Passerelles, qu'avez-vous découvert à propos des gens d'autres cultures?

J'ai découvert la cuisine d'autres cultures, lors de repas communautaires, que je ne connaissais pas avant.

Que proposeriez-vous pour une meilleure intégration des migrants ici? A Passerelles, à Fribourg, en Suisse?

Que les gens d'ici donnent la possibilité aux migrants de s'exprimer, de dialoguer librement. Qu'on nous respecte comme des êtres humains au même titre que des Suisses... Qu'on nous traite de manière individuelle sans nous mettre tous dans le même panier.

BÉATRICE

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots?
Je suis Béatrice, de nationalité congolaise (RDC). Je suis en Suisse depuis septembre 2003. J'ai un garçon de 12 ans et une fille de 10 ans.

Comment avez-vous appris l'existence de Passerelles?

Par une amie fribourgeoise qui est membre depuis longtemps de Passerelles.

Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à participer?

Parce que je voulais être en contact avec d'autres personnes car le fait de rester seule au foyer, c'est difficile. Alors c'était une bonne idée de pouvoir discuter avec d'autres gens de nationalités différentes, de niveaux intellectuels variés.

Quelles sont les activités qui vous ont intéressé jusqu'à maintenant?

L'exposition qui a eu lieu dernièrement sur l'art et l'artisanat africain, ça m'a beaucoup plu. J'ai vu les oeuvres de deux artistes africains. Il y a aussi les repas communautaires qu'on organise là-bas, c'est formidable!

Que vous a apporté Passerelles jusqu'à présent?
J'ai pris connaissance d'autres personnes, contrairement au foyer où l'on ne trouve que des requérants d'asile. Là-bas, il y a un mélange de nationalités.

Que pensez-vous pouvoir apporter aux autres dans le cadre de Passerelles?

J'aimerais apprendre le français aux gens qui ne le parlent pas. Car au foyer je le fais de temps en temps avec des Irakiens.

En fréquentant Passerelles, qu'avez-vous découvert des gens d'autres cultures que la vôtre?
La cuisine des kurdes lors d'une soirée. La cuisine italienne aussi! L'exposition m'a amenée à comprendre un peu plus le monde des arts.

Que proposeriez-vous pour une meilleure intégration des migrants ici?

Ca fait six mois que je suis en Suisse mais j'ai remarqué qu'on ne nous considère pas comme des êtres humains. Alors il faut que cette mentalité change!

Bien sûr qu'il y a d'autres jeunes gens qui ne se comportent pas comme il faut, mais on ne peut pas qualifier tout le monde de la même façon. Il y a ceux qui sont corrects et ceux qui ne le sont pas, mais il faut essayer de différencier les gens.

Je souhaiterais que les autorités jugent chaque cas séparément et non de manière globale.

ÜBERSETZUNG :

Eine Überführung ist ein Durchgang für Fußgänger und Fußgängerinnen und verbindet zwei Niveaus, zwei Ufer, zwei unterschiedliche Umgebungen miteinander. Sie erlaubt in beide Richtungen zu gehen und ist unerlässlich, um mit der anderen Seite in Kontakt zu kommen. Symbolisch gesehen ist es die ideale Bezeichnung, um unseren Absichten gerecht zu werden, nämlich einen Raum zu schaffen, in dem sich Migranten und Migrantinnen und die einheimische Bevölkerung begegnen können. Ziemlich schnell einmal hat sich Passerelles mit dem Verein Ressourcen zusammengetan, da sie ähnliche Zielsetzungen verfolgen wie wir. Wir organisieren gemeinsame Mittagessen kulturell variiert nach verschiedenen Geschmacksrichtungen, haben bereits einmal eine Ausstellung zu afrikanischer Kunst veranstaltet oder einen Diskussionsabend zum Thema Migration durchgeführt. Die folgenden drei Besucher und Besucherinnen der Passerelle, die wir befragt haben, illustrieren gut, was die Passerelle in ihren Augen ist.

Foly ist verheiratet, Vater von zwei Kindern und wurde in Togo geboren. Er fand im Passerelle die Möglichkeit zum Dialog, währenddem er im Flüchtlingszentrum oft allein ist. Da er die Passerelle noch nicht lange kennt, kann er sich zu Aktivitäten nicht äussern.

Die Entdeckung neuer Möglichkeiten und Horizonte ist für ihn aber eine grosse Motivation zum Mitmachen. Foly hofft vor allem, dass die Migranten und Migrantinnen respektiert werden und wirklich die Möglichkeit bekommen, sich auszudrücken.

Beatrice ist aus dem Kongo, Mutter zweier Kinder und lebt seit etwas weniger als einem Jahr in der Schweiz. Sie wünscht sich sehr, Menschen verschiedener Nationen und unterschiedlicher Ausrichtung kennen zu lernen. Sie schätzt die angebotenen Aktivitäten, an welchen sie teilnehmen kann und hofft, dass sie als Gegenleistung Französischkurse anbieten könnte für all jene, die nicht französischer Muttersprache sind.

Schwester Bernadette ist 80 Jahre alt. Als Ordensschwester kümmerte sich in Genf und Bruxelles um Flüchtlinge, was ihr persönlich grosse Befriedigung verschaffte. Auch in Fribourg machte sie viele Besuche in Flüchtlingszentren für Asylsuchende und wurde sich der prekären Lage dieser Menschen bewusst. Diese Nicht-Integration müsste ihrer Meinung nach nicht sein und ihr Wunsch ist es, den Migranten und Migrantinnen zu sagen, schaut, da ist immer jemand, den ihr erreichen könnt, um andere Menschen kennen zu lernen, um Übergänge zu schaffen zur Freiburger Bevölkerung.

SCŒUR BERNADETTE

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots?
Je suis Bernadette, sœur de Saint Vincent de Paul, j'ai 80 ans et je suis à Fribourg. Dans ma vie j'ai fait plusieurs métiers. Ce qui m'a le plus plu, c'était le travail d'aumônier auprès des réfugiés, à Genève et à Bruxelles, où j'ai pu créer un centre d'accueil social et juridique pour les requérants d'asile que nous avons appelé l'Olivier. A Genève ça s'appelait l'Agora. Ca continue et ça marche d'ailleurs très bien. J'ai toujours eu un amour pour les réfugiés.

Comment avez-vous appris l'existence de Passerelles?

C'est grâce à l'épouse d'un membre de Passerelles travaillant auprès des requérants d'asile et membre fondateur de Passerelles que j'ai été contactée. Et j'ai été enchantée!

Quelles sont les motivations qui vous ont poussée à participer?

J'allais faire des visites dans les foyers pour requérants d'asile à Fribourg. J'ai vu le besoin de ces gens sans lien avec la vie extérieure et plongés dans leur solitude. Alors je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose pour les faire sortir, les inviter comme nous faisons à Genève. Mais seule je ne pouvais rien faire... Enfin, j'avais trouvé des gens partageant les mêmes objectifs!

Quelles sont les activités qui vous ont intéressées jusqu'à maintenant?

J'ai beaucoup aimé la soirée débat animée par Mme Wenker sur le thème de la migration. C'était très bien car tout le monde a pu parler. J'ai également apprécié la soirée festive avec animation musicale. Par contre les soirées où l'on mange, ce n'est pas formidable pour le moment.

Que vous a apporté Passerelles jusqu'à présent?

Ce que je désirais depuis cinq ans que je suis à Fribourg a enfin pu se concrétiser: rencontrer des personnes qui ont les mêmes envies que moi afin de créer des ponts entre migrants et Suisses. Ce qui me pousse à participer, c'est de «relever» les migrants et de leur donner une importance, leur dire qu'ils sont encore «quelqu'un».

Que pensez-vous pouvoir apporter aux autres dans le cadre de Passerelles?

Je sais pas trop... je suis un peu grand-mère!

J'aimerais amener un peu de sécurité et de stabilité. Et c'est en partie grâce à moi que nous avons ce local à la rue du Nord 9. Je peux aussi être une présence, un accueil.

En fréquentant Passerelles, qu'avez-vous découvert des gens d'autres cultures que la vôtre?
Ca fait longtemps que je travaille avec des gens d'autres cultures. Donc ce n'est pas nouveau pour moi... On n'a pas encore eu beaucoup de contact. Passerelles pour le moment, ce n'est pas une découverte mais c'est une satisfaction.

Que proposeriez-vous pour une meilleure intégration des migrants ici?

Depuis vingt ans que je côtoie ce milieu, les lois deviennent de plus en plus restrictives pour les réfugiés. Ce que je souhaite c'est que Passerelles se développe pour créer encore plus de liens et atteindre aussi d'autres gens sur Fribourg. Créer en fait des Passerelles avec la population fribourgeoise.



CONCLUSIONS

Il est intéressant de souligner le besoin d'échange et de contact que relèvent les trois personnes interrogées. Que l'on soit suisse ou étranger, le sentiment que deux mondes se côtoient sans oser (ou pouvoir?) se rencontrer s'impose. Passerelles permet ce lien, cet échange, cette rencontre qui répond à un besoin fondamental de l'être humain: se sentir membre de la communauté, exister dans le regard et l'échange avec l'autre et tout ce qu'il peut apporter d'enrichissant.

A l'heure où le contexte politique en matière de politique des étrangers et plus particulièrement dans le domaine de l'asile se durcit, il est intéressant - et inquiétant! - de relever le sentiment des deux migrants interrogés de ne pas se sentir considérés comme des êtres humains à part entière. Comme le dit Foly dans un cri du cœur: «Qu'on nous respecte comme des êtres humains au même titre que des Suisses!».

Notre motivation est qu'à travers un lieu comme le nôtre, les personnes puissent retrouver leur dignité et apporter elles-mêmes leur contribution à la société d'accueil.

Respect, accueil, échange, rencontre voilà les mots clés qui sont le moteur de notre projet.

Au nom du projet Passerelles:

KING MOUKILOU
et **CHRISTOPHE DIND**

PASSERELLES

Lieu provisoire (jusqu'à ce que nous ayons nos propres locaux):
rue du Nord 9
(mission catholique italienne)
Fribourg.
Tél.: 026 401 41 13
Portable: 076 423 87 32

Horaire:
Tous les jeudis dès 18h00



Appartenances Neuchâtel:

de l'espace de rencontres au lieu d'accueil et d'animation



L'Association Appartenances NE a été fondée en décembre 2000, par un groupe de professionnels ayant pour projet de favoriser l'autonomie des migrants résidant dans la région neuchâteloise. Démarrant d'abord des ateliers thématiques, notamment sur le thème des relations entre parents et adolescents, elle s'est ensuite attachée à la mise sur pied d'un espace d'accueil et d'animation. Depuis le printemps 2003, cet espace était situé dans un quartier peu habité, décentré, ancien appartement dans un immeuble locatif. Dès son origine, le projet vise l'accueil des personnes, la mise à disposition d'un coin lecture, d'un endroit de rencontres ou de détente, la réalisation d'activités libres ou encadrées, la création de groupes de parole, d'ateliers de création libre, etc. Il est complété par une permanence de soutien et d'accompagnement personnel qui vise à orienter les participants selon leur problématique et de repérer les ressources disponibles dans le cadre de l'espace d'animation.

CONCEPT D'INTERVENTION

Le projet vise prioritairement la mobilisation des ressources des participants, la création de liens sociaux, ainsi que le développement du sentiment vital d'être utile et compétent. Il offre également une base pour la réalisation d'un projet personnel, défini en collaboration avec les professionnels, dans la mesure où les activités proposées par et pour les participants peuvent y contribuer. Cet espace devrait alors leur permettre de reconstruire leurs ressources affectives, cognitives et relationnelles et de développer de nouvelles connaissances et compétences.

L'accompagnement proposé dans le cadre des permanences s'appuie sur l'écoute, l'orientation et la co-construction d'un projet personnel, en vue de favoriser la participation de chacun à la société qui l'environne. Nous nous efforçons de faire en sorte que les activités réalisées dans le

cadre de l'espace d'accueil soient en rapport étroit avec les problématiques rencontrées dans d'autres espaces du quotidien et prises en compte dans le suivi individuel des personnes.

La démarche d'Appartenances NE repose sur une philosophie participative et implique les participants dans la construction commune de l'espace d'accueil et d'animation. Une équipe d'animation s'est constituée au début du projet et recoupe actuellement cinq personnes engagées bénévolement dans les activités de l'association, qui sont garantes de la déontologie et du professionnalisme. Les participants sont invités à prendre part aux réflexions à propos de la vie du lieu et des activités à développer. Les principes éthiques et méthodologiques du projet sont les suivants:

- la promotion de relations égalitaires (réduire l'asymétrie dans la relation entre les intervenants et les participants)
- la mise en évidence et l'utilisation des ressources individuelles et collectives
- l'accroissement du lien social (favoriser la rencontre et la pluralité des appartenances)
- la sécurité affective (offrir un lieu sécurisant, de non-jugement et de respect mutuel)
- la continuité entre les espaces (recréer un lien de sens entre les différentes instances que la personne rencontre dans son parcours, être un pont vers la société environnante)

L'animation est conçue de sorte à promouvoir les principes ci-dessus. L'espace d'accueil et d'animation a pour spécificité d'aborder la précarité dans la migration de manière non pathologisante, la situation des migrants n'entraînant pas nécessairement la maladie. L'offre d'accompagnement n'est ni d'ordre médical, ni d'ordre thérapeutique. Elle peut par contre être complémentaire d'un suivi médical. Dans ce sens, l'association tend à privilégier la

pluralité des regards et des approches au sein de l'équipe d'animation. Ainsi, ce projet est également conçu comme une ressource à l'attention des divers professionnels en charge du suivi des migrants, par le fait d'envisager des mesures complémentaires et de développer le travail en réseau.

L'APPROPRIATION DE L'ESPACE COMME FONDEMENT DE L'ANIMATION

Nous l'avons vu plus haut, le but premier des activités mises en place à Appartenance NE ne se limite pas à occuper les personnes migrantes, bien que cela constitue parfois une étape importante. Il ne s'agit donc pas de tuer le temps mais bien de permettre une activité créatrice de sens, un pas de plus dans leur propre processus d'intégration. Cela ne va pas sans exiger un rythme, des horaires définis, la possibilité de s'investir individuellement autant qu'en groupe au sein du projet communautaire. Les différentes activités impliquent toujours une participation directe ou indirecte des personnes, la négociation des enjeux et des buts, en les incitant à prendre une part active dans leur déroulement.

L'expérience faite dans nos anciens locaux a montré qu'il est très difficile de prendre une place dans un lieu utilisé par d'autres et chargé d'objets dont les significations et les propriétaires sont inconnus. Concrètement, plusieurs stratégies sont utilisées par les participants pour prendre possession des lieux. Le rôle de l'équipe d'animation consiste alors à les repérer et à en favoriser la mise en oeuvre, s'il y a lieu. Pour plusieurs des participants, l'appropriation de l'espace passe par une transformation de celui-ci. Sans entrer dans des grands projets de restructuration, tout changement dans l'apparence ou la fonctionnalité des locaux leur permet de se sentir progressivement responsables du lieu. Le simple fait de réparer une prise de courant défectueuse ou de participer au nettoyage du local donne l'occasion de faire partie des «bâtisseurs» et de se sentir ainsi pleinement légitimé à en faire usage. De même, organiser l'utilisation du coin bar, préparer le thé pour le groupe ou approvisionner le stock de boissons et nourriture favorise le sentiment d'agir le lieu et donc d'en partager la «propriété».

Pendant les moments d'ouverture du local, nous avons constaté que ce travail

pouvait être fait à plusieurs niveaux. L'appropriation de l'espace ne se réalise pas uniquement par l'action concrète et visible mais également en se rendant présent aux autres par la parole, l'expression de son propre vécu ou par le fait d'écouter autrui. Lors d'un atelier de contes, par exemple, plusieurs participants ont eu l'occasion de raconter des histoires issues de leurs traditions respectives. Outre la possibilité de révéler ou de valoriser des capacités de conteurs, cette mise en scène inhabituelle d'eux-mêmes permet de partager une situation intime avec tout le groupe et favorise par là l'émergence de sentiments d'appartenance et de cohésion. Visionner un film peut sembler une activité passive, elle prend toutefois son sens dans cette perspective, à plus forte raison si une activité se crée autour de celui-ci en faisant circuler, à l'intérieur de l'espace, les expériences et impressions personnelles de chacun.

Les trois pièces exigües du local de la rue de l'Évole ne permettaient pas d'accueillir les visiteurs de manière conviviale et rappelaient trop un espace de cours ou de permanence sociale pour permettre l'émergence de dynamiques créatrices. Dans le courant du mois de mai de cette année, l'association a déplacé son espace d'accueil de la rue de l'Évole à la rue Louis-Favre, située dans un quartier très vivant et réputé pour sa convivialité et le dynamisme de sa vie collective. L'espace est une surface de 80 mètres carrés environ, séparée en deux par un pilier central, une partie revêtue de parquet et l'autre de carrelage. L'espace est vide et aucune trace d'une occupation préalable n'apparaît, à l'exception d'une peinture sale sur les murs et de prises électriques branlantes. Cette situation nous semble être la meilleure, en vue de permettre l'appropriation de l'espace par l'ensemble des participants au projet, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, travailleurs sans emploi, requérants d'asile nouvellement arrivés ou étudiants isolés.

PASSER DE L'ESPACE AU LIEU

Au terme de notre aventure à la rue de l'Évole, nous avons donc découvert que la manière dont le rapport des participants à l'espace s'est construit révèle une appropriation très partielle de l'endroit et, par voie de conséquence, du sens du travail

ÜBERSETZUNG :

Der Verein Appartences Neuchâtel wurde im Jahr 2000 gegründet, um die Autonomie und die eigenen Ressourcen der Migrantinnen und Migranten zu stärken und wertzuschätzen. Im Frühling 2003 konnten die bereits bestehenden Aktivitäten um ein Aufnahme- und Animationszentrum ergänzt werden. Nachdem das Projekt zuerst in einem reduzierten Umfang und in gemeinsamer Verwaltung mit anderen Nutzerinnen betrieben wurde, konnte das Projekt im neu renovierten Ort unterhalb des Bahnhofes bezogen werden. Die Entwicklung der Aktivitäten beruht auf der Mobilisierung der Ressourcen der Teilnehmer und Teilnehmerinnen, dem Schaffen sozialer Beziehungsnetze, dem Gefühl nützlich und kompetent zu sein. Parallel zu diesen gemeinsamen Aktivitäten stellen sich Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen als permanente Ansprechpersonen zur Verfügung, verbunden mit einem breiten Orientierungs- und Begleitangebot, bei dem viel Wert auf die Ausarbeitung persönlicher Projekte gelegt wird. Diese sollen den Teilnehmer und Teilnehmerinnen ermöglichen, ihre Aktivitäten zielorientierter auszurichten, um schliesslich ein Lebensprojekt zu (re)konstruieren.

Die Aktivitäten sind so gestaltet, dass sie für den Integrationsprozess der migrierten Personen sinnvoll sind. Sie basieren auf einer persönlichen Rhythmisierung und Rahmung für persönliches

und gemeinschaftliches Engagement, auch beim Festlegen eigener Ziele. Die Rolle der Mitarbeitenden ist es, jene Dynamiken zu fördern, welche die Entwicklung einer Zusammenführung der Ressourcen und das Aufscheinen eines Zugehörigkeitsgefühls ermöglichen. Wir konnten beobachten, dass die Teilnehmer und Teilnehmerinnen über verschiedene Strategien verfügen, um sich den zur Verfügung stehenden Raum anzueignen, seien es technische und materielle Aktivitäten, um Dinge zu reparieren oder ein Essen zuzubereiten, oder über mehr kommunikative Elemente wie Diskussionen oder die Visionierung eines Films. Drei Dimensionen charakterisieren gemäss Marc Augé (1992), einen «anthropologischen Ort»: eine identitäre, eine beziehungsmässige und eine historische Dimension. Diese erscheinen uns unter verschiedenen Gesichtspunkten interessant, weil sie Bezug nehmen zu den materiellen und symbolischen Bereichen eines Raumes. Eine wichtige Voraussetzung, damit Teilnehmer und Teilnehmerinnen ihn sich wirklich aneignen können um Handelnde zu werden. Die gemeinsame Renovation des Raumes, die Verwaltung des Ortes, die Mobilisierung der verschiedenen Kompetenzen werden einen gemeinschaftliche Konstitutionsprozess in Gang setzen, welcher auf Gegenseitigkeit basiert und in gemeinsamen Projekten mit der einheimischen Bevölkerung münden soll.

que nous y faisons ainsi que de leur propre présence. La faible régularité de certains participants et l'absence de projets collectifs en attestent. Nous utilisons indifféremment les mots «espace» et «local» pour définir l'endroit où les activités avaient lieu. Nous découvrons aujourd'hui que cela renvoie à l'aspect abstrait de ses contours, de ses contenus ainsi qu'au fait qu'il n'avait pas d'identité ni de fonction définie collectivement. Pour permettre l'autonomie des personnes, un projet d'accueil et d'animation doit commencer par se construire physiquement et géographiquement, au sein d'un processus partagé et vécu par chacun. Nous avons constaté que le fait d'occuper un lieu fortement investi par d'autres associations et dans lequel les espaces sont indéfinis constitue un obstacle à l'autorégulation et à l'autogestion car il ne permet ni la négociation ni le partage des codes spatiaux et des fonctions qui circonscrivent la marge de liberté personnelle et les possibles. L'espace demeurait sous l'emprise des autres indéfinis, des associations partenaires, des professionnels, du concierge, du service des bâtiments, etc. La création de nouveaux espaces dans le local était quasiment impossible. Tant que les membres de l'équipe d'animation incarnent individuellement certains principes éthiques et organisationnels et qu'ils définissent les règles de vie sans qu'elles ne puissent être négociées et remises en question, une autorité extérieure aux participants en tant que groupe communautaire sera toujours indispensable à la garantie du cadre et, de ce fait, indispensable au bon fonctionnement de la vie du lieu.

Se reconnaître dans un «lieu» et s'y sentir appartenir n'est en effet pas un phénomène aléatoire, ni allant de soi. La définition que donne Marc Augé (1992) du «lieu anthropologique» nous offre des pistes de réflexions passionnantes pour notre pratique. Trois dimensions le caractérisent: l'identité, la relation et l'historicité. La composante identitaire, c'est le fait de naître dans un lieu. La naissance est marquée, ritualisée, elle est un événement de cohésion. L'aspect relationnel implique que les places qu'occupent les différents participants au sein d'un lieu commun sont sous-tendues par des liens qui se tissent entre les personnes et avec le groupe.

Les relations que nous privilégions sont basées sur la coopération et visent à favoriser l'échange et la réciprocité. La dimension historique est la temporalité qui crée les conditions de la mémoire du lieu. Elle définit autant de moments où les identités et les relations impriment une marque matérielle au lieu. Ces trois composantes rendent compte de l'incontournable nécessité d'une circonscription concrète et symbolique de l'espace, dès lors que l'objectif est de favoriser l'émergence d'identités partagées, d'une réciprocité dans un lieu d'appartenance dont chacun devient acteur.

L'appropriation collective et intégrative d'un nouvel espace comme le local de la rue Louis-Favre est la pierre angulaire du dispositif d'animation et d'intervention communautaire de l'association. La gestion du lieu, nouvellement repeint et en voie d'être aménagé par un groupe de participants réguliers, fera l'objet d'une collaboration entre le comité de l'association et un groupe de participants actif et impliqué. Cette manière de faire implique la mobilisation de ressources communicationnelles, conceptuelles, techniques, artistiques et de gestion. Le développement de l'autonomie des participants ne peut qu'en bénéficier. C'est sur cette base que d'autres activités pourront ensuite se développer, tirant parti d'une première expérience qui pourra alors servir de modèle et peut-être aussi permettre de repérer certaines faiblesses susceptibles d'être améliorées. Avant tout, elle permet de construire une communauté d'appartenance qui, malgré les différences linguistiques, religieuses ou nationales, permettra aux participants d'élaborer des projets et des activités entre eux et avec la population autochtone, basés sur l'édification mutuelle et la réciprocité.

ANNA GOLISCIANO
et **RANDA TAWIL**

Animatrices socio-pédagogiques,
Appartenances, Neuchâtel

APPARTENANCES-NEUCHÂTEL

Lieu d'accueil et d'animation
Rue Louis Favre 28
2000 Neuchâtel
Tel: 032 724 09 39
E-mail: appartenancesne@bluewin.ch

Horaire:
Mardi permanences sur rendez-vous
Mercredi de 14h00 à 20h00
Vendredi 18h00 à 22h00



Vivre ici en venant d'ailleurs

En retraçant tous les mois le parcours d'une personne étrangère, le projet Vivre ici en venant d'ailleurs se veut un apport constructif dans la compréhension interculturelle en soulignant la diversité de la communauté étrangère. Le pays d'origine et le parcours migratoire d'une personne étrangère ainsi que son quotidien en Suisse sont présentés chaque mois par Valérie Kernen, journaliste indépendante (RP), dans un article journalistique publié dans les journaux régionaux du canton de Neuchâtel et dans un reportage sur la radio neuchâteloise RTN. Les articles sont également traduits en italien et diffusés dans les journaux L'Amico et Noi Altri des Missions catholiques italiennes. Ce projet est soutenu par le Bureau neuchâtelois du délégué aux étrangers et par la Commission fédérale des étrangers. Retrouvez les précédents articles et reportages radio sur le site Internet: www.ne.ch/migrationsetintegration sous la rubrique «intégration et lutte contre le racisme», puis «projets d'intégration des étrangers».

« J'ai survécu pour témoigner ! »

Tutsi du Rwanda, Dieudonné vit à La Chaux-de-Fonds depuis dix ans. Il a obtenu le statut de réfugié après avoir survécu au génocide qui a fait plus de 800 000 victimes en 1994.

«Jusqu'à aujourd'hui, ça me poursuit. Chaque année de janvier à avril, je ne dors plus et je fais des cauchemars!» Dieudonné est un Tutsi du Rwanda. Cet habitant de La Chaux-de-Fonds a survécu au génocide qui a fait entre 800 000 et un million et demi de morts dans ce pays plus petit que la Suisse. Dix ans plus tard, il se souvient avec douleur de ces mois de massacre où il a perdu quatre frères, une sœur et son père. «Ils ont tous été tués le même jour à coups de machette, raconte cet homme de 33 ans. Vous ne trouvez pas un seul Tutsi rwandais qui n'a pas perdu un membre de sa famille durant le génocide.»

DIVISIONS ETHNIQUES

Le Rwanda est peuplé de trois groupes ethniques: les Hutus, peuple bantou majoritaire, les Tutsi, ethnie d'éleveurs originaire du Nil et les Pygmées, véritables «natifs» du pays. «Nous étions des voisins, nous travaillions et buvions des bières ensemble, mais l'ethnie représentait un critère essentiel de la vie quotidienne, elle était inscrite sur la carte d'identité, dans les documents officiels et scolaires, partout!» Les tensions entre les Hutus et les Tutsis remontent à plusieurs dizaines d'années, mais pour Dieudonné, la situation s'est crispée à partir de 1990, où des

réfugiés Tutsis en Ouganda ont attaqué le Rwanda. La guerre civile a déstabilisé le pays, jusqu'au point culminant du génocide. Les massacres ont été précédés d'une lente montée en enfer. A partir de janvier 1994, Dieudonné et sa famille ont dormi toutes les nuits dehors, cachés dans la forêt, pendant que les hommes faisaient des rondes. «Durant quatre mois, je n'ai dormi que deux heures par nuit. Au début, nous étions avertis par des amis Hutus lorsqu'il y avait danger, mais lorsque le génocide a commencé, même nos anciens alliés nous ont trahis!»

CHOISIR SA MORT

Si l'extermination des Tutsis a été orchestrée par l'armée, la population civile a largement participé aux massacres. Des voisins se sont entre-tués, au nom de leurs différences ethniques. Dieudonné a échappé à la mort à de multiples reprises, évitant de justesse les exécutions. «Ce n'était pas mon heure», commente le Rwandais qui, avec ses amis d'infortune, s'est souvent retrouvé dans la position de choisir entre deux manières de mourir: «Plutôt que d'être massacrés à la machette ou frappés à la tête avec des gourins couverts de clous, nous décidions de nous enfuir, et risquer d'être tués par balles.» L'histoire de Dieudonné est longue et terrifiante, imprégnée de misère et de cruauté humaine. Il s'en est sorti, par miracle, avec sa mère, sa tante et ses deux jeunes frère et sœur.

Placés dans un camp de réfugiés près de la frontière avec la République Démocratique du Congo, les survivants ont été filmés...

Derrière son petit écran en Suisse, la cousine de Dieudonné a reconnu sa mère et a averti le CICR. «On est venu nous chercher pour nous faire passer la frontière, cachés sous une bâche dans un camion, se souvient le rescapé. En RDC, le mari de ma cousine qui vit à Savagnier dans le canton de Neuchâtel nous attendait. Il n'avait jamais mis les pieds en Afrique avant! Il a eu beaucoup de courage...»

INFIRMIER EN SUISSE

Après un détour par le Burundi, Dieudonné quitta l'Afrique et demanda l'asile en Suisse. Sa petite amie qui a aussi survécu au génocide viendra le rejoindre sept ans plus tard. Aujourd'hui marié, cet homme calme et volontaire travaille comme infirmier à Foyer Handicap à La Chaux-de-Fonds. «J'ai trouvé ma vocation dans les soins, c'est une manière de donner sens à ma vie», confie Dieudonné qui se sent également chargé d'un devoir de mémoire. «C'est peut-être pour ça que je suis resté, pour témoigner de ce qui s'est passé.»

Cette rubrique, soutenue par le bureau du délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel, se veut un apport constructif dans la compréhension interculturelle et souligne la diversité de la communauté étrangère neuchâteloise.

VALÉRIE KERNEN

LE RWANDA EN BREF

Capitale: Kigali

Superficie: 26 340 km²

Population: 8,2 millions. Hutus (majoritaire), Tutsi (minoritaire, autrefois grands seigneurs et propriétaires terriens), Pygmées

Langue: kinyarwanda (nationale), français, anglais, kiswahili

Religions: catholiques (50 %), animistes (30 %), protestants (12 %), musulmans (8 %)

Nature du régime: république, gouvernement mixte à forte composante militaire

Histoire: ancienne colonie allemande.

Administrée par la Belgique après la première guerre mondiale. Indépendance en 1962 et début de la guerre civile. Les conflits entre Hutu et Tutsi se poursuivent jusqu'au génocide de 1994, qui fait des centaines de milliers de morts parmi les

Tutsi (principalement) et les Hutu modérées. Une nouvelle constitution est adoptée en 2003. Suite au génocide, des milliers de personnes croupissent en prison en attente d'être jugés alors que d'autres vivent encore dans des camps de réfugiés à l'extérieur du pays.

En Suisse: 41 Rwandais vivent dans le canton de Neuchâtel



Suisse

Action éducative espagnole en Suisse :

Actualisation et développement du Curriculum des Cours de Langue et Culture Espagnoles

Depuis les années soixante-dix, le Ministère de l'Éducation espagnol poursuit une action éducative en Suisse adressée aux enfants des résidents espagnols scolarisés dans les degrés primaire et secondaire des établissements du pays. Il s'agit des Cours de Langue et Culture Espagnoles, un enseignement complémentaire que l'État espagnol offre gratuitement et qui se déroule en dehors de l'horaire scolaire des élèves.

L'Office de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne à Berne est chargé de diriger, coordonner et promouvoir ces cours en Suisse. Ils sont actuellement organisés en 7 pôles : Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, St-Gall et Zürich. Durant l'année scolaire 2003/2004, c'est un total de 6351 élèves que nos 79 enseignants ont pris en charge.

Dans un premier temps, ces cours ont été mis sur pied pour faciliter la réintégration des enfants d'origine espagnole lors de leur retour en Espagne. Ils ont depuis beaucoup évolué, puisque de nos jours ces jeunes sont bien intégrés en Suisse. Ces cours leur donnent aujourd'hui la possibilité de maîtriser la langue espagnole ainsi que d'acquérir une vision actuelle et critique de la société et de la culture espagnoles,

CURRICULUM DES COURS DE LANGUE ET CULTURE ESPAGNOLES

CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES

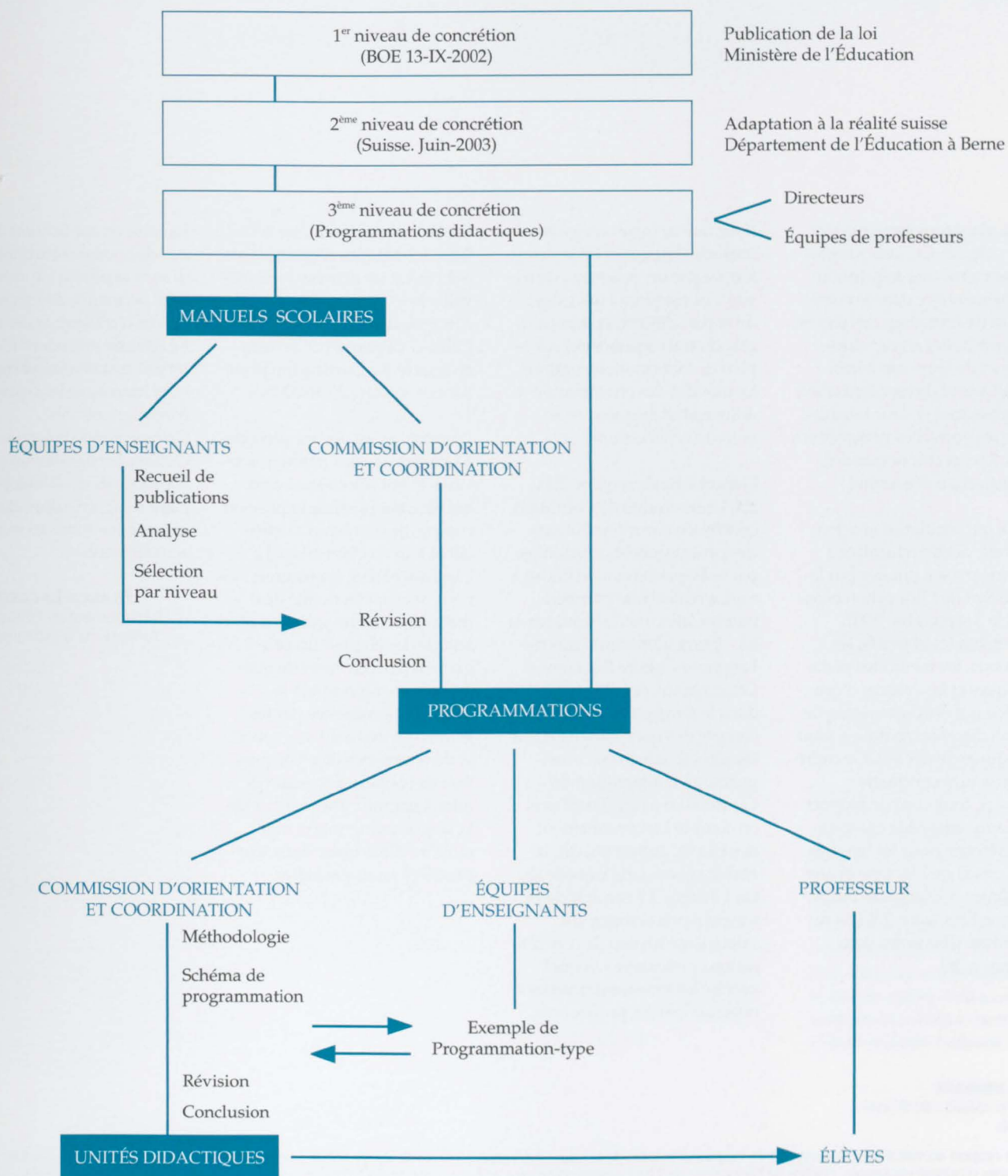
DIPLÔMES D'ESPAGNOL LANGUE ÉTRANGÈRE

Niveaux x ¹	Années scolaires	Âges (Approx.)		
I	0 (optional ²)	7-8		
	1 ^{er}	8-9	A1	
	2 ^{ème}	9-10	A2	
II	3 ^{ème}	10-11	A2+	
	4 ^{ème}	11-12	B1	Certificado Inicial de Español
III	5 ^{ème}	12-13	B1+	
	6 ^{ème}	13-14	B2	
	7 ^{ème}	14-15	B2+	Diploma Básico de Español
IV	8 ^{ème}	15-16	C1	
	9 ^{ème}	16-17	C2	
	10 ^{ème}	17-18	C2+	Diploma Superior de Español

¹ Au niveau I, les élèves suivent deux heures de cours hebdomadaires; aux niveaux II, III et IV, ils en suivent trois. Après avoir achevé les niveaux I, II, et III et atteint les objectifs prévus, les élèves reçoivent une Certification du Directeur du Groupement scolaire. À la fin du niveau IV, pour autant qu'ils réussissent une épreuve finale, le Ministère de l'Éducation espagnol leur délivre un Certificat qui confirme le terme des Cours de Langue et Culture Espagnoles.

² Les élèves sans aucune connaissance de la langue espagnole n'ayant pas eu de contact direct avec elle –enfants de troisième génération et de mariages mixtes – pourront faire une année optionnelle avant de commencer la première année du niveau I, à condition d'avoir sept ans révolus.

DÉVELOPPEMENT DU CURRICULUM DES COURS DE LANGUE ET CULTURE ESPAGNOLES



en gardant toujours un esprit interculturel. Ces cours représentent ainsi une acquisition supplémentaire dans le curriculum de formation des élèves; ils contribuent au développement de leurs capacités cognitives et de leur formation intégrale tout en leur fournissant des nouvelles perspectives pour leur avenir personnel, scolaire et professionnel.

La loi qui régularise et actualise cette action éducative à l'étranger a été publiée par le Ministère de l'Éducation espagnol le 3 septembre 2002. Elle établit les objectifs, les contenus, les méthodes pédagogiques et les critères d'évaluation qui doivent orienter le travail des enseignant-e-s pour une durée de dix ans. Ce cadre est structuré sur quatre niveaux, toujours par rapport au Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et aux Diplômes d'Espagnol comme Langue Étrangère (DELE) de l'Instituto Cervantes (voir tableau p.36).

Pour que ce projet réussisse, il importe cependant de le développer par un processus de travail très rigoureux qui exige, de la part des professeurs, un grand effort additionnel sur le plan de la formation continue. Le mandat des enseignant-e-s doit en effet être adapté au nouveau curriculum.

Durant l'année scolaire 2002-2003, une équipe d'orientation constituée par représentants des professeurs et coordonnée par le Département de l'Éducation, a réalisé une première interprétation des contenus de la loi – Curriculum des Cours de Langue et Culture Espagnoles. Les contenus ont été répartis dans le temps, en tenant compte des quatre niveaux sur lesquels se structure l'enseignement. L'adaptation du Curriculum a également pris en compte l'environnement des élèves, autrement dit, la réalité suisse dans laquelle ils sont insérés. Le résultat de ce travail a pris la forme du «deuxième niveau de concrétisation curriculaire», lequel précise les tâches essentielles à effectuer par les professeurs.

Pendant l'année scolaire 2003-2004, les équipes d'enseignants ont réalisé un processus de travail – le «troisième niveau de concrétisation curriculaire». Celui-ci va permettre la mise en œuvre du Curriculum pour l'année scolaire 2004-2005.

Les enseignant-e-s ont procédé à une analyse des manuels scolaires et ont sélectionné ceux qui rendent possible la prise en compte des contenus curriculaires tout en étant adapté à l'âge des élèves. En résumé, nous avons sélectionné des manuels scolaires qui permettent de développer un programme renouvelé et de qualité, afin de répondre à la diversité représentée par les jeunes qui assistent aux cours³, et de rendre possible l'acquisition de connaissances afin de mieux garantir une maîtrise de la langue espagnole comparable à celle acquise dans leur première langue scolaire.

La mise en application du développement curriculaire durant la prochaine année scolaire permettra d'évaluer et au besoin d'adapter la démarche. Le schéma précédent illustre le travail systématisé et rigoureux fourni par les équipes d'enseignants des Groupements de Langue et Culture Espagnoles ainsi que le processus du développement du Curriculum dans lequel nous sommes impliqués actuellement.

BLANCA LACASTA LAÍN,
Département de l'Éducation de
l'Ambassade d'Espagne à Berne

³ Par rapport au statut sociolinguistique de l'espagnol auprès de la population espagnole résidente en Suisse et par rapport aux compétences linguistiques des jeunes d'origine espagnole, l'Office de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne à Berne a réalisé un Colloque le 24 et le 25 mai 2002. L'étude présentée par le Professeur Bernard Py et ses collaboratrices, Carole Berthoud et María Eugenia Molina, vient d'être publiée en français dans la revue *Babylonia* 1/2004 et va être publiée en espagnol dans la revue *Aula de español* 2/2004.



Urgence de mettre sur pied des formations professionnelles simples et peu scolarisées à plein temps en école au CEPTA⁽¹⁾

A la sortie de la 9^{ème} année du Cycle d'orientation ou à la sortie du SCAI (2), tout jeune qui n'a pas un niveau scolaire lui permettant d'accéder à une école secondaire du postobligatoire n'a que la possibilité d'entreprendre une formation élémentaire auprès d'un employeur privé. En effet, le DIP n'offre pas de formation simple, dite élémentaire, à plein temps en école.

Ce qui signifie que les élèves sans statut ou requérants d'asile N (qui à Genève ont tous accès à toutes les écoles du DIP, y compris à celles du postobligatoire), lorsqu'ils quittent le cycle ou une classe d'accueil du SCAI, n'ont plus qu'une année d'appui scolaire dans le cadre d'une classe de préapprentissage dite CIPA, et qu'ils sont ensuite abandonnés sans formation, puisqu'ils ne disposent pas d'un statut leur permettant d'entreprendre une formation professionnelle chez un employeur privé. En effet, tant que les apprentis seront considérés comme des travailleurs et non comme des étudiants, il leur faudra un permis de travail pour entrer en apprentissage dual.

Ils sont ainsi doublement discriminés: une première fois comme ressortissants d'un pays pauvre, une seconde fois parce qu'ils sont victimes au sein du DIP d'une inégalité de traitement, puisqu'ils sont exclus de toute formation professionnelle à plein temps en école du seul fait de leur retard scolaire.

Il y a plusieurs années déjà, La Présidente du DIP avait donné son accord au directeur du SCAI pour qu'il sollicite l'ouverture de classes de formation professionnelle niveau élémentaire à plein temps au sein du CEPTA, pour autant qu'il réunisse suffisamment de candidatures, mais sans résultats. Son successeur a ensuite été chargé de la même mission, mais également en vain. Il semblerait que les responsables du CEPTA ne soient pas enthousiastes pour assumer ce nouveau type de classe, de crainte de voir augmenter le nombre d'apprentis qui investissent insuffisamment leur formation. Ils craindraient,

de plus, de ne pas savoir comment occuper ces apprentis dans des tâches d'atelier répétitives, à l'instar de ce que l'on imagine se passer chez des employeurs privés dans ce type de formation.

Ainsi, le DIP fait le choix d'abandonner ces jeunes après la classe CIPA du SCAI, les laissant sans autre projet que de travailler chez nous au noir et sans formation, ou de retourner dans leur pays sans avoir au moins acquis un métier. C'est pourquoi, tant les enseignants des classes d'accueils, des classes ordinaires ou des classes atelier du cycle, que ceux des classes d'accueil ou de préapprentissage CIPA, qui investissent temps et énergie pour intégrer et former ces jeunes, sont découragés de ce constat d'échec.

Ouvrir de telles formations au CEPTA à plein temps ne répondrait pas seulement aux besoins des élèves migrants, avec ou sans statut, mais aussi à ceux des élèves suisses qui ne trouvent pas de place en formation élémentaire chez un employeur.

Le SCAI ne semble pas être l'école adéquate pour ouvrir de telles formations. Il n'est, en effet, pas souhaitable que la problématique de l'accueil des élèves migrants au postobligatoire soit couplée avec celle des retards scolaires. C'est pourquoi, les enseignants des classes d'accueil du SCAI se sont déjà prononcés pour que les classes de préapprentissage soient regroupées dans une autre structure scolaire que les classes d'accueil, a fortiori donc pour des classes de formation élémentaire qui, en toute logique, devraient compléter l'offre du CEPTA.

Enfin, il devient difficile de lutter contre une information déformée qui se répand au sein des communautés immigrées des pays discriminés (notamment au sein de la communauté sud américaine), selon laquelle les jeunes sans statut ne sont pas admis à Genève dans les écoles du postobligatoire. Ceci parce qu'elles constatent que le SCAI ne peut leur offrir aucune perspective et que les autres écoles ne leurs sont pas accessibles, faute d'un niveau scolaire suffisant.

JACQUES MINO

service des classes d'accueil
du Cycle

⁽¹⁾ Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal

⁽²⁾ Service des classes d'accueil et d'insertion



Aargau

Kindergarten: Mundart und / oder Standardsprache?

KINDER ZWISCHEN VIER UND SECHS JAHREN BEWEGEN SICH IN EINER SENSIBLEN PHASE DER SPRACHENTWICKLUNG. DER KINDERGARTEN BIETET DEN RAHMEN EINES FRÜHEN, SPIELERISCHEN UND UNGEZWUNGEN GESTALTETEN ZUGANGS ZU DER STANDARDSPRACHE.

Im Schuljahr 2001/2002 wurde in Basel das Projekt «Standardsprache im Kindergarten» als Teil der Umsetzungsmassnahmen des Basler Integrationsleitbildes und als wissenschaftlich begleiteter Schulversuch gestartet. In dem Projekt wird in vier Kindergärten mit einem Anteil von über 75 Prozent nicht-deutschsprachigen Kindern Standardsprache statt Mundart gesprochen. Es soll erforscht werden, ob sich die Sprachkompetenz in Standardsprache der mehrsprachigen und der Schweizer Kinder bereits im Vorschulalter so weit entwickeln lässt, dass dies Auswirkungen auf den Schulerfolg haben kann. Erste Trends zeichnen sich nach den ersten beiden Versuchsjahren ab: Die meisten Kinder sind unterwegs zu einer reinen, unvermischten Standardsprache. Die Befürchtungen, dass die Beziehungsarbeit durch diese erschwert würde, hat sich nicht bewahrheitet. Mehrsprachige Kinder verstehen die Standardsprache schneller und eignen sich diese auch spontaner an, als wenn sie Mundart und Standardsprache innerhalb kurzer Zeit gleichzeitig lernen müssen.

VERORDNUNGSÄNDERUNG IM KANTON AARGAU.

Im Kanton Aargau werden gemäss der «Verordnung über die Förderung von Kindern und Jugendlichen mit besonderen schulischen Bedürfnissen» nicht-deutschsprachigen Kindern im Kindergarten Mundart-Kurse erteilt. Allerdings gibt es auch Mundart-Lehrpersonen und Kindergärtnerinnen und Kindergärtner, die bereits erste Erfahrungen mit dem gelegentlichen Gebrauch der Standardsprache gesammelt haben. Um dieser erweiterten sprachlichen Förderung im Kindergarten Raum zu geben, ist in nächster Zeit eine Änderung des Verordnungstextes geplant. Neu soll der Mundartunterricht «Deutsch im Kindergarten» heissen. Gemeinden, die ihren nicht-deutschsprachigen Kindern nebst Mundartunterricht auch Standardsprache anbieten, werden vom Kanton ebenfalls unterstützt. Da Standarddeutsch im selben Rahmen wie Mundartunterricht erteilt wird, ergeben sich keine höheren Kosten für die Förderung.

STANDARDSPRACHE IN UNTERRICHTSSEQUENZEN

Angeregt durch die Erfahrungen in Basel und die Diskussion im ganzen deutschsprachigen Raum der Schweiz zum Thema «Dialekt und/oder Standardsprache im Kindergarten» haben Verantwortliche des VAK (Verband Aargauischer Kindergärtnerinnen und Kindergärtner), der FHA (Fachhochschule Aargau, Weiterbildung) und des Departements BKS, (Interkulturelle Erziehung) Möglichkeiten erörtert, den Gebrauch der Standardsprache im Kindergarten auch im Kanton Aargau ausprobieren zu können. Aufgrund dieser Zusammenarbeit lädt der VAK Kindergärtnerinnen, Kindergärtner und Mundart-Lehrpersonen ein, eigens entwickelte Unterrichtssequenzen mit regelmässigem Gebrauch der Standardsprache im Klassenunterricht auszuprobieren. Anlässlich einer Tagung im Verlauf des Schuljahres 2004/2005 sollen die Erfahrungen den

Kolleginnen und Kollegen und einer breiteren Öffentlichkeit zugänglich gemacht werden.

INFORMATIONSTREFFEN IN AARAU

Nun werden Erfahrungsgruppen gesucht mit Kindergärtnerinnen, Kindergärtnern und Mundart-Lehrpersonen, die im Rahmen ihres Unterrichtpensums als Team oder als Einzelperson Formen des Kindergarten-Unterrichts in Standardsprache entwickeln, diese in ihren Kindergärten umsetzen und die Erfahrungen mit Kolleginnen und Kollegen austauschen wollen. Ein erstes Informations- und Impulstreffen für interessierte Teams und Personen findet am Mittwoch 31. März um 14 Uhr in Aarau, Bachstrasse 15, statt. Detailinformationen siehe Kasten. Die Daten für weitere Austauschtreffen werden gemeinsam festgelegt.

DANA WITTLIN HOFFMANN,
Interkulturelle Erziehung, BKS

ANNE-MARIE NYFFELER,
Chefin Sektion Unterricht, BKS



Beschlossene Entlastungsmassnahmen im Bereich Sonderschulung, Heime und Werkstätten*

MASSNAHME	UMSCHREIBUNG	BEMERKUNGEN
Reduktion Zahlungskredit für Baubeiträge nach Erziehungsheimgesetz	Für zugesicherte Baubeiträge an Schulheime und Erziehungsheime stehen weniger Mittel für Akonto- und Schlusszahlungen zur Verfügung. Die Zahlungen verzögern sich auf die Folgejahre.	Diese Reduktion gilt ab Kalenderjahr 2004 und führt zu höheren Baukreditzinsen.
Reduktion Zahlungskredit für Baubeiträge nach Sozialhilfegesetz	Für zugesicherte Baubeiträge an Werkstätten und Wohnheime für Menschen mit einer Behinderung stehen weniger Mittel für Akonto- und Schlusszahlungen zur Verfügung. Die Zahlungen verzögern sich auf die Folgejahre.	Diese Reduktion gilt ab Kalenderjahr 2004. Dies führt zu höheren Baukreditzinsen und vergrössert den Eigenmittelbedarf der Institution.
Reduktion schulisches Angebot s an Sprachheilkindergärten, Sonder- und Heimschulen	Kürzung des Besoldungsaufwandes um 3 Prozent bei den Lehrpersonen und Sprachheilmfachpersonen in Sprachheilkindergärten, Heilpädagogischen Sonderschulen und Heimschulen mit privatrechtlicher und öffentlich rechtlicher Trägerschaft.	Diese Kürzung gilt ab Schuljahr 2004/05. Ausgangslage bilden die im Januar 2004 erteilten Lektionen.

* Eine Übersicht zu den weiteren Entlastungsmassnahmen im Bildungsbereich ist bereits im Schulblatt 2/2004 (Seite 14 ff.) erschienen.

Informationstreffen

Interessierte Teams melden sich bei Dana Wittlin Hoffmann, IKE, Sektion Unterricht, BKS, Bachstrasse 15, 5001 Aarau, Telefon 062 835 21 13 (Di bis Do), Fax 062 835 21 19, E-Mail: dana.wittlinhoffmann@ag.ch. Weiter stehen für Auskünfte zur Verfügung: Marianne Rölli, VAK, Telefon 062 822 47 13, Claudia Gabathuler, FHA, Telefon 056 496 12 04



Neuigkeiten aus dem Bildungs- und Erziehungsbereich

Im Kanton Thurgau geschieht zur Zeit viel im Bildungs- und Erziehungsbereich. «Umgang mit Heterogenität» sowie «Sprachförderung» sind wichtige Themen, die uns beschäftigen. So werden inzwischen in den meisten Gemeinden Kinder und Lehrpersonen durch schulische Heilpädagog/innen unterstützt. Unser interessantes Modell der Begabten- und Begabungsförderung hat sich gut eingespielt. Die damit verbundene Beratung befähigt die Lehrpersonen ebenfalls, ihren Unterricht immer besser auf unterschiedliche Bedürfnisse auszurichten.

Dieses Jahr läuft bei uns auch ein anregendes Leseförderungsprojekt. Die Lehrerinnen und Lehrer haben eine «Lese-mappe» erhalten, gefüllt mit Vorschlägen und Ideen, wie man das Lesen mit den Kindern attraktiv gestalten und verbessern kann. Am 21. Juni findet an vielen Orten ein «Lesemarathon» statt. Natürlich werden die Kinder ermutigt, auch in ihrer Erstsprache zu lesen. In multikulturellen Schulhäusern werden anderssprachige Eltern eingeladen, den Schülerinnen und Schülern in ihrer Sprache vorzulesen.

Vom kommenden Schuljahr an ist Hochdeutsch die verbindliche Unterrichtssprache an den Thurgauer Schulen. Wenn möglich schon im Kindergarten, sicher aber ab der zweiten Klasse soll ein «selbstbewusstes Schweizer Hochdeutsch» gepflegt werden. Diese Massnahme wird gerade auch den anderssprachigen Kindern den Deutscherwerb erleichtern. (Wer neugierig ist auf die laufenden Projekte, kann auf www.schuleTG.ch mehr erfahren.)

Wir befinden uns in der Aufbauphase von geleiteten Schulen. Dieser Prozess fordert alle Beteiligten in hohem Mass, löst aber auch eine Auseinandersetzung aus mit der Frage: Was bedeutet Schulqualität? Was ist uns wichtig? Wo wollen wir hin?

So ist es wohl zu erklären, dass auch die Schulung und Integration anderssprachiger Kinder und Jugendlicher ernster genommen wird als in den vergangenen Jahren. Eine Fachstelle für Integration ist geplant, und soll möglichst bald eingerichtet werden. Ab August werde ich mich im Rahmen eines Teilpensums um

die vordringlichsten Belange kümmern. Priorität hat dabei die Unterstützung des Unterrichts für heimatliche Sprache und Kultur. Wir führen ein Anmeldeverfahren ein, in welches die Regelklassenlehrkräfte einbezogen sind (in andern Kantonen wird dies auch schon praktiziert). Davon versprechen wir uns eine bessere Akzeptanz und Wertschätzung des HSK-Unterrichts sowohl bei den migrierten Eltern als auch bei den Schweizer Lehrkräften. Die Förderung der Erstsprachkompetenz erleichtert das Erlernen weiterer Sprachen. Durch die Pflege ihrer Wurzeln gewinnen die Kinder an Selbstvertrauen. Wir hoffen, gleichzeitig die Kontakte zwischen Lehrerinnen und Lehrern verschiedener Nationalitäten zu beleben. Auch die Lehrerinnen, welche Deutsch als Zweitsprache unterrichten, sollen besser einbezogen werden. In den Schulhäusern möchten wir Formen der Zusammenarbeit initiieren wie gemeinsame Konvente und Elterngespräche, gegenseitige Hospitationen sowie Absprachen bei der Unterrichtsplanung. Das diesbezügliche Aus- und

Weiterbildungsangebot soll ergänzt und verbessert werden. Am sinnvollsten wären die interkulturellen Kompetenzen zu entwickeln, wenn Schulteams sich hin und wieder auf einen gemeinsamen Weiterbildungstag einlassen könnten oder regelmässig kleinere und grössere Projekte zum Thema wie «Integration» oder «Sprachförderung» durchführten.

An Ideen und Plänen fehlt es nicht. Grosse Sprünge sind nicht immer möglich, aber stetige kleine Schritte werden uns ebenso weiter bringen.

ERIKA ENGELER



« Xenophilia-Schweiz »

DAS ORIGINELLE LEHRSPIEL ÜBER DICH UND ANDERE

In der heutigen, durch Migration und Globalisierung geprägten Gesellschaft ist der Kontakt mit Menschen verschiedener Kulturen, Sprachen und Umgangsformen eine Realität, die kaum mehr ignoriert werden kann. Sei es auf Reisen, bei Auslandsaufenthalten oder zu Hause, überall wird die eigene Verhaltens- und Denkweise mit anderen, fremden konfrontiert und dadurch in Frage gestellt. Deshalb ist es höchste Zeit, Instrumente und Anreize zu Diskussionen zu schaffen, durch welche die Mitglieder der Gesellschaft lernen können, mit der existierenden Differenz und Pluralität umzugehen.

Mit diesem Ziel hat das Zentrum für interkulturellen Dialog der Stiftung Swiss Academy for Development (SAD) ein **interkulturelles Lehrspiel für Jugendliche** auf CD-Rom entwickelt, das ab September 2004 direkt bei der SAD zu beziehen ist. Das Quiz richtet sich an Jugendliche zwischen 14 und 17 Jahren und wurde unter besonderer Berücksichtigung der Lehrpläne für die siebten bis neunten Klassen der Real- und Sekundarschule, sowie für die entsprechenden Klassen an Gymnasien und Kantonsschulen konzipiert. Durch die insgesamt 100 Fragen und Antworten werden die Teilnehmenden spielend dazu aufgefordert,

- über die eigenen Verhaltens- und Interpretationsmuster nachzudenken,
- Vorurteile gegenüber dem und den ‚Fremden‘ zu hinterfragen,
- andere Verhaltensweisen besser zu verstehen und
- interkulturelle Missverständnisse zu erkennen.

Verschiedenste Themen (wie Fremdenfeindlichkeit, Asylwesen, Ausländerrecht, Kulturkontakt, Verhaltensregeln) werden dabei aufgegriffen, wodurch interkulturelles Wissen vermittelt und eine Grundlage für weiterführende Diskussionen geschaffen wird. So liefert die zum Spiel gehörende Lehrerbroschüre, nebst Erklärungen zum Spielablauf und den behandelten Themen, zahlreiche Anregungen und Ideen für Gruppenarbeiten und anderen Aktivitäten in Anlehnung an das Spiel. Auch die Auswahl zwischen zwei Spielvarianten ermöglicht einen vielseitigen und anregenden Einsatz im Schulunterricht. Mit der Variante «Wissen und Verstehen» können die Lehrpersonen einzelne Fragen oder Themenfelder je nach Fach oder Altersstufe der SchülerInnen gezielt auswählen. Bei der «Xenophilia-Trophy» sind die Fragen vorgegeben und es wird nach Punkten gespielt, wodurch die TeilnehmerInnen ihre interkulturelle Kompetenz untereinander messen können. Die einfache Handhabung und die originelle Aufmachung des Spiels wirken - wie Testläufe an verschiedenen Deutschschweizer Schulen gezeigt haben - auf das Zielpublikum ansprechend und attraktiv. Aber «Xenophilia-Schweiz» ist natürlich auch für ältere Jugendliche und Erwachsene interessant. Die gelungene Mischung von komplexeren, schwierigeren Themen und einfacheren, unterhaltenden Fragen garantiert, dass das Spiel für ein breites Publikum ansprechend und lehrreich bleibt. Falls Sie mehr über «Xenophilia-Schweiz» erfahren möchten, gibt Ihnen die Swiss Academy for Development gerne genauere Auskunft über das Spiel.

« Fünfte Schweiz »!



HAST DU AUCH SCHON VON DER « FÜNFTEN SCHWEIZ » GEHÖRT?
WAS BEDEUTET DIES GENAU ?

- a) Die ganze im Ausland lebende Schweizer Bevölkerung wird die « Fünfte Schweiz » genannt.
- b) Die « Fünfte Schweiz » bezeichnet den Kanton Tessin, der sich immer ein bisschen benachteiligt fühlt, da er jenseits der Alpen liegt.
- c) Die « Fünfte Schweiz » bezeichnet die ganze ausländische Bevölkerung, die in der Schweiz lebt.

Die Auflösung finden Sie im interkulturellen Lehrspiel «Xenophilia-Schweiz»

Swiss Academy for Development SAD

Zentrum für Interkulturellen Dialog
Lindenhof - Boezingenstrasse 71
2502 Biel/Bienne
Tel. +41 32 344 30 50
Fax +41 32 341 08 10
www.sad.ch
berthoud@sad.ch

P.S. La version française de «Xenophilia-Suisse» est prévue pour l'année prochaine!



sfm
SWISS FORUM FOR MIGRATION
AND POPULATION STUDIES

Sfm - Nouvelles publications

Le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (sfm) a récemment publié trois rapports de recherche, décrivant des résultats de mandats attribués par des organismes ayant différents ancrages institutionnels, au niveau international, national et local.

Effectuée pour le compte de l'Organisation mondiale pour les migrations (OIM), la première recherche traite de la gestion des flux migratoires. Elle discute de la manière dont l'immigration irrégulière peut être gérée de façon efficace et durable en collaboration avec les pays d'origine des migrants. Les deux autres rapports concernent la politique suisse d'intégration. L'un est une étude de faisabilité destinée à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui projette d'observer systématiquement les conditions de santé des migrants. L'autre esquisse les possibilités de consolidation et d'amélioration de l'offre actuelle de services d'interprétariat interculturel. Il est né de la mise en commun des préoccupations d'une institution zurichoise, la Fachstelle für Interkulturelle Fragen, et de celles de la Commission fédérale des étrangers (CFE).

Niederberger, Josef Martin et Nicole Wichmann. 2004. Prävention irregulärer Migration. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Bischoff, Alexander et Philippe Wanner. 2004. Ein Gesundheitsmonitoring von MigrantInnen: Sinnvoll? Machbar? Realistisch? Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Dahinden, Janine, Alexandra Felder et Gianni D'Amato. 2004. Aufbau einer Koordinationsstelle für interkulturelle UebersetzerInnen und VermittlerInnen. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

CORINNE FELLMANN,
HEP-BEJUNE, AVRIL 2004

Favoriser les relations école – famille . . .

POUR QUE L'ENFANT MIGRANT SOIT BIEN ASSIS
ENTRE DEUX CHAISES

Facteur souvent déterminant dans la réussite – ou l'échec – scolaire des enfants, les relations école – famille dans le contexte plus spécifique de la migration sont au cœur du travail de diplôme réalisé par Corinne Fellmann à la HEP-BEJUNE dans le cadre de sa formation d'enseignante spécialisée.

Titulaire d'une classe d'accueil dans une classe primaire de Bienne, l'auteure dévoile ici son cheminement personnel dans la prise en compte des familles migrantes. Trop souvent décrits comme absents de la scène scolaire, les parents étrangers s'avèrent néanmoins être des partenaires très efficaces lorsque l'école leur en donne les moyens. Le travail lance des pistes concrètes, relève les difficultés, souligne les pièges à éviter.

Corinne Fellmann s'est aussi appliquée à développer au sein de sa classe des activités qui permettent de développer une relation école – famille de qualité, respectueuse de chacun, par l'intermédiaire de l'enfant, bénéficiaire privilégié de la démarche.

A emprunter à

La bibliothèque de la HEP-BEJUNE
Ou directement chez l'auteure (032 341 91 65)

METROPOLIS

September 27 – October 1, 2004
University of Geneva, Switzerland

GENEVA
2004

CO-OPERATIVE MIGRATION MANAGEMENT

INTERNATIONAL, NATIONAL AND LOCAL ANSWERS

WITH THE PARTICIPATION OF:

- Ms Mamphela Ramphele, Co-chair of the Global Commission on International Migration and Managing director at the World Bank
- Mr Jan Karlsson, Co-chair of the Global Commission on International Migration and Former Swedish Minister for Development, Cooperation, Migration and Asylum Policy
- Ms Susan Martin, Director of the Institute for the Study of International Migration, Georgetown University (USA)
- Mr Jean-Baptiste Meyer, Researcher, Institut de Recherche pour le Développement (France)
- Ms Min Zhou, Professor, UCLA (USA)
- Mr Job Cohen, Mayor of Amsterdam (The Netherlands)
- Ms Khédidja Bourcart, Deputy Mayor of the City of Paris (France)
- Judge Marcus Einfeld, The New South Wales Supreme Court (Australia)
- And other personalities.

AND THE FOLLOWING PLENARY SESSIONS:

Opening ceremony at the Grand Théâtre de Genève: Co-operative migration management – from local to international answers

1. The emerging migration-management paradigm: co-operation and partnership
2. Linking migration and development: implications for policy
3. Education and immigrant youth – the challenge posed by new cultural communities
4. Cities in transformation – managing social conflict
5. Discrimination: The search for policy options
6. Migration health – managing across borders
7. Modern labour migration – how should it be managed and in whose interest?
8. Regularization programs: What has been learned over the last twenty years?

SPECIAL GUESTS AND EVENTS:

- Maurice Chalom, specialist in community relations (Canada), discussing the film "Zero Tolerance" – special movie event on Wednesday 29 September
- The Mummenschanz (Switzerland) – Gala evening at the Bâtiment des forces motrices on Thursday 30 September
- And many other special events planned.

AND MORE THAN 80 DIFFERENT WORKSHOPS DURING THE CONFERENCE

The conference is supported by: Caritas – City of Geneva – Forum for Migrants' Integration – Foundation for Population, Migration and the Environment – Global Commission on International Migration – Inter-Governmental Consultations on Asylum, Refugee and Migration Policies – International Committee of the Red Cross – International Labour Organization – Office of the High Commissioner for Human Rights – Swiss Federal Commission for Foreigners – Swiss Federal Department of Foreign Affairs – Swiss Federal Office for Immigration, Integration and Emigration – Swiss Federal Office for Refugees – Swiss Federal Office to combat racism – Swiss Federal Statistical Office – SWISS International Air Lines – Swiss Museum for Migration – Swiss Red Cross – Swiss Refugee Council (OSAR/SFH) – Swiss Society of Foreign Affairs – United Nations High Commissioner for Refugees – University of Geneva – World Health Organization.



IOM International Organization for Migration



Bureau de l'intégration
Département de l'intérieur,
de l'agriculture
et de l'environnement
République et Canton
de Genève



more details on www.metropolis2004.ch



1 - 2 0 0 4

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :

Bureau du délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel

ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION INTERDIALOGOS

COMITÉ DE RÉDACTION :

Amina Benkais, Claudio Bolzman, Concetta Coppola, Monique Eckmann, Patricia Estevez, Stefan Luond, Michel Nicolet (coordinateur).

ONT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU DOSSIER :

Sandra Berneker, Gian Paolo Conelli, Christophe Dind, Anna Golisciano, Serap Kirsen Öksüz, Bettina Kleiner-Weibel, Peter Kleiner, Glenda Loebell-Ryan, Janaina Marazzi-De Lima, King Moukilou, Igor Rothenbühler, Sabina Schmid Cuchet, Randa Tawil, Halil Toraman, Doris Vidalis

GRAPHISME :

www.arfys.ch - Genève - Anne-Marie Brunner

IMPRIMEUR :

Imprimerie Genevoise S.A. - Case postale 241 - 1211 Genève 24

Imprimé en 1600 exemplaires

CONTACT :

InterDIALOGOS
Case postale 830
2301 La Chaux-de-Fonds
CCP 20-9933-9

interdialogos@bluewin.ch
www.ne.ch/interdialogos

InterDIALOGOS : Action sociale et éducation en contextes pluriculturels
InterDIALOGOS : Soziales Engagement und Bildung in einer plurikulturellen Umwelt
InterDIALOGOS : Azione sociale e educazione nei contesti pluriculturali

- Asile et mineurs non accompagnés : enjeux et perspectives
- Asilo e minorenni non accompagnati : sfide e prospettive
- Unbegleitete minderjährige Asylsuchende : Herausforderungen und Perspektiven

Inter -

D

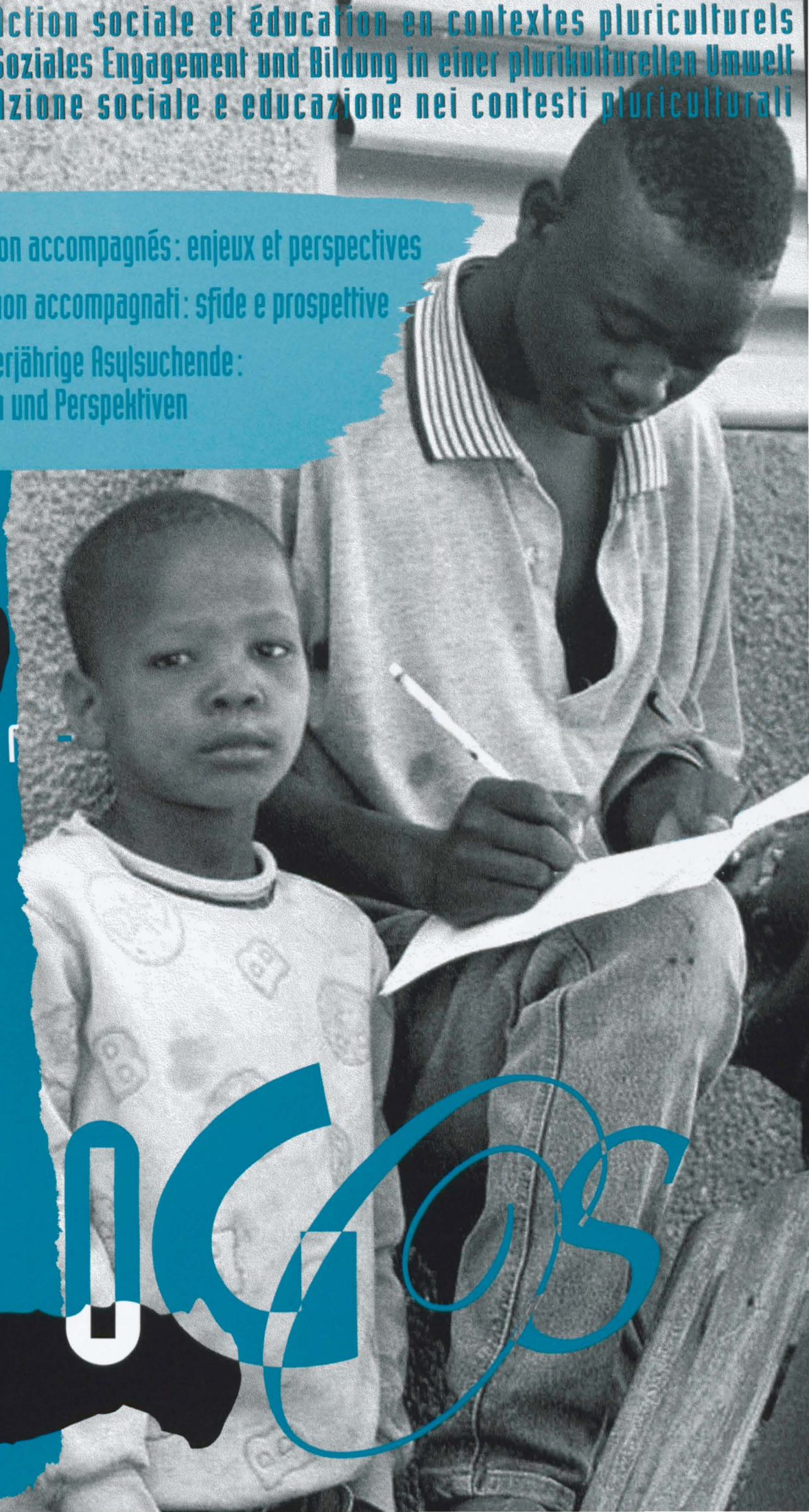
i

a

U

DIALOGOS

NUMERO 2/ 04



PHOTOS :
C. COPPOLA

ABONNEMENTS

(2 numéros par année)

PRIX / PREIS / PREZZO :

- Privé - Fr. 25.-
- Institution Fr. 50.-
- Soutien (Unterstützung) Fr. 50.-
- Prix au numéro Fr. 15.-
- L'abbonamento non disdetto s'intende automaticamente rinnovato per l'anno successivo
- L'abbonement non révoqué est automatiquement renouvelé pour une année
- Das Abonnement verlängert sich automatisch um ein Jahr, wenn es nicht gekündigt wird

ADMINISTRATION ET ABONNEMENTS

InterDIALOGOS
Case postale 830
2301 La Chaux-de-Fonds
CCP 20-9933-9

e-mail : interdialogos@bluewin.ch
www.ne.ch/interdialogos

Sommaire

EDITORIAL	1
DOSSIER	2
• ASILE ET MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : ENJEUX ET PERSPECTIVES	
• ASILO E MINORENNI NON ACCOMPAGNATI: SFIDE E PROSPETTIVE	
• UNBEGLEITETE MINDERJÄHRIGE ASYLSUCHENDE: HERAUSFORDERUNGEN UND PERSPEKTIVEN	
• Jeunes requérants d'asile séparés de leurs parents: quelle transition vers la vie adulte?	3
• Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) victimes de la guerre: problèmes psychologiques, ressources personnelles et sociales.....	7
• Das Zürcher Dispositiv	11
• Protection des enfants migrants: un statut d'exception	15
• Le rôle du tuteur des mineurs non accompagnés (MNA): l'exemple de Genève	19
• Mineurs émigrés du Maroc, quel destin?!	22
• Comment prévoir un projet de vie pour les enfants réfugiés?	25
• Les Mineurs Isolés Etrangers, entre protection de l'enfance et contrôle des flux migratoires	30
• Quelques échos de la situation des mineurs émigrés non accompagnés (MENA) en Belgique	33
• Extraits d'interviews des jeunes exilés séparés de leurs parents	37
• Mineurs non accompagnés: cadre juridique	39



SANTÉ ET MIGRATIONS
40



PLUME LIBRE
41

FENETRE SUR ...

SUISSE	Un Centre d'études de la diversité culturelle et de la citoyenneté dans les domaines de la santé et du social (CEDIC) voit le jour.	42
VALAIS	Marraines et parrains culturels	43



PUBLICATIONS
44



AGENDA
47

Man nennt sie «nicht unbegleitete minderjährige Asylbewerberinnen und -bewerber», «isolierte Minderjährige», «von ihren Familien separierte Kinder» oder auch «junge Herumziehende». Trotz dieser semantischen Variationen verweisen diese verschiedenen Bezeichnungen auf das Auftauchen eines für europäische Staaten relativ neuen Phänomens: Sie meinen Kinder und Jugendliche, welche ihre Herkunftsländer verlassen haben und sich dort – sei dies in der Schweiz oder anderswo - ohne ihre Eltern aufhalten. Sie leben in Situationen leben, die als äusserst prekär bezeichnet werden müssen und von Entwurzelung bedroht sind.

Diese Ausgabe von InterDialogos zielt darauf, einen bescheidenen Ausschnitt der komplexen Realität dieser Kinder und Jugendlichen bekannt zu machen: Die Beweggründe, welche sie veranlassten ihre gewohnte Umgebung zu verlassen, die schmerzhaften Erfahrungen, denen sie heute ausgesetzt sind, die Zweideutigkeit ihres juristischen Status sowie die Verletzlichkeit ihrer sozialen Situation in der Schweiz und in anderen europäischen Staaten werden thematisiert. Konkrete Beispiele zeigen den institutionellen Umgang mit diesen Minderjährigen und verweisen auf die Formen der Unterstützung, die ihnen ermöglichen sollen, an einer Zukunft zu bauen, die sich für sie weniger düster ausnimmt.

Am Beispiel Marokko zeigt A. Abedelouhaded die familiären und sozialen Hintergründe auf, die eine Mehrheit der magrebinischen Kinder veranlasst haben, ihr Land zu verlassen, aber auch die Illusionen, welche das europäische Eldorado, - so nah und doch so fern - auf sie ausübt. Der Fall der Jugendlichen aus Ruanda, den Th. Gakuba schildert, zeigt, dass eine beträchtliche Anzahl junger Afrikaner und Afrikanerinnen, welche aus ihren Ländern flüchten mussten, dies taten, um mörderischen Kriegswirren zu entfliehen. Durch ihren Exodus suchen diese Jugendlichen einen zuverlässigen Schutz vor Verfolgung und Krieg. Gakuba legt dar, dass sie trotz der durchlebten Leiden über beträchtliche Ressourcen verfügen, die zum Teil traumatischen Erlebnisse zu verarbeiten. Resilienzfaktoren wie ein funktionierendes Beziehungsnetz sowie eine solide Ausbildung können wichtige Trümpfe sein, um wieder ein Bein auf den Boden zu bekommen. Voraussetzung ist, dass sie auch genutzt werden können. Gerade der Zugang zu Ausbildungen ist vielfach versperrt, und oft genug werden die Jugendlichen von den Behörden des Ankunftslandes ausserhalb ihres sozialen Netzes platziert.

Auch wenn die Kinderrechtskonvention ein wertvolles Instrument zum Schutz und zur Unterstützung der Minderjährigen darstellt, darf darüber nicht vergessen werden, dass sie in ihrer Anwendung der Gesetzgebung zum Ausländer- und Asylrecht untergeordnet ist, die - wie L. Rossel für die Schweiz, C. Louviot für Frankreich und F. Gillet für Belgien aufzeigen - viel restriktiver ausgestaltet ist. Überdies ist zu beachten, dass auch wenn die Kinderrechtskonvention den Minderjährigen einen gewissen Schutz bietet, die Jugendlichen sich mit dem Risiko konfrontiert sehen, mit dem Erreichen der Mündigkeit diesen Schutz wieder zu verlieren, ganz also ob sie mit dem 18. Geburtstag schlagartig andere Personen würden, die keines Schutzes mehr bedürfen.

D. Burnat beschreibt die juristische Unterstützung und Begleitung, die der gesetzliche Vormund in Genf den minderjährigen Asylbewerber und -bewerberinnen zukommen lässt. Er zeigt die Interventionsmöglichkeiten, aber auch die Einschränkungen, in denen sich sein Handeln bewegt und zeigt auf, dass die Verschärfungen der Gesetzgebung im Asylbereich die Situation dieser Jugendlichen prekärer hat werden lassen und durch ein «nicht Eintreten auf ein Gesuch», die Möglichkeit erhöht wird, dass sich ihre Situation so verschlechtert, dass sie jener ähnelt, denen jene ausgesetzt sind, die als «junge migrierte Strassenkinder» bezeichnet und mittlerweile als neues soziales Phänomen in Südeuropa beobachtet werden können.

A. Felder vermittelt einen Eindruck davon, welche Vorkehrungen der Kanton Zürich getroffen hat, um die unbegleiteten minderjährigen Asylbewerber und -bewerberinnen



CLAUDIO BOLZMAN

unterzubringen und verweist auf das Konzept des dezentralisierten Wohnens. Dieses sieht eine gemeinschaftliche Selbstverwaltung in überschaubarer Grösse vor, welche den Jugendlichen wie auch den erwachsenen Asylbewerber und -bewerberinnen, die als deren Bezugspersonen agieren, viel Vertrauen entgegen bringt.

Durch die Darlegung der verschiedenen Initiativen, die von der Schweizer Sektion der Internationalen Sozialhilfe unterstützt werden, verweist R. Widmer auf die Wichtigkeit der Unterstützung der Jugendlichen, damit sie in dem, was sie machen, einen Sinn sehen und in die Lage versetzt werden, persönliche (Lebens)Projekte auszuarbeiten, die sowohl hier in ihrem Herkunftsland oder anderswo umgesetzt werden können. Auf jeden Fall hat es sich als nötig und sinnvoll erwiesen, auch mit den Sozialdiensten der Herkunftsländer dieser Jugendlichen zusammen zu arbeiten.

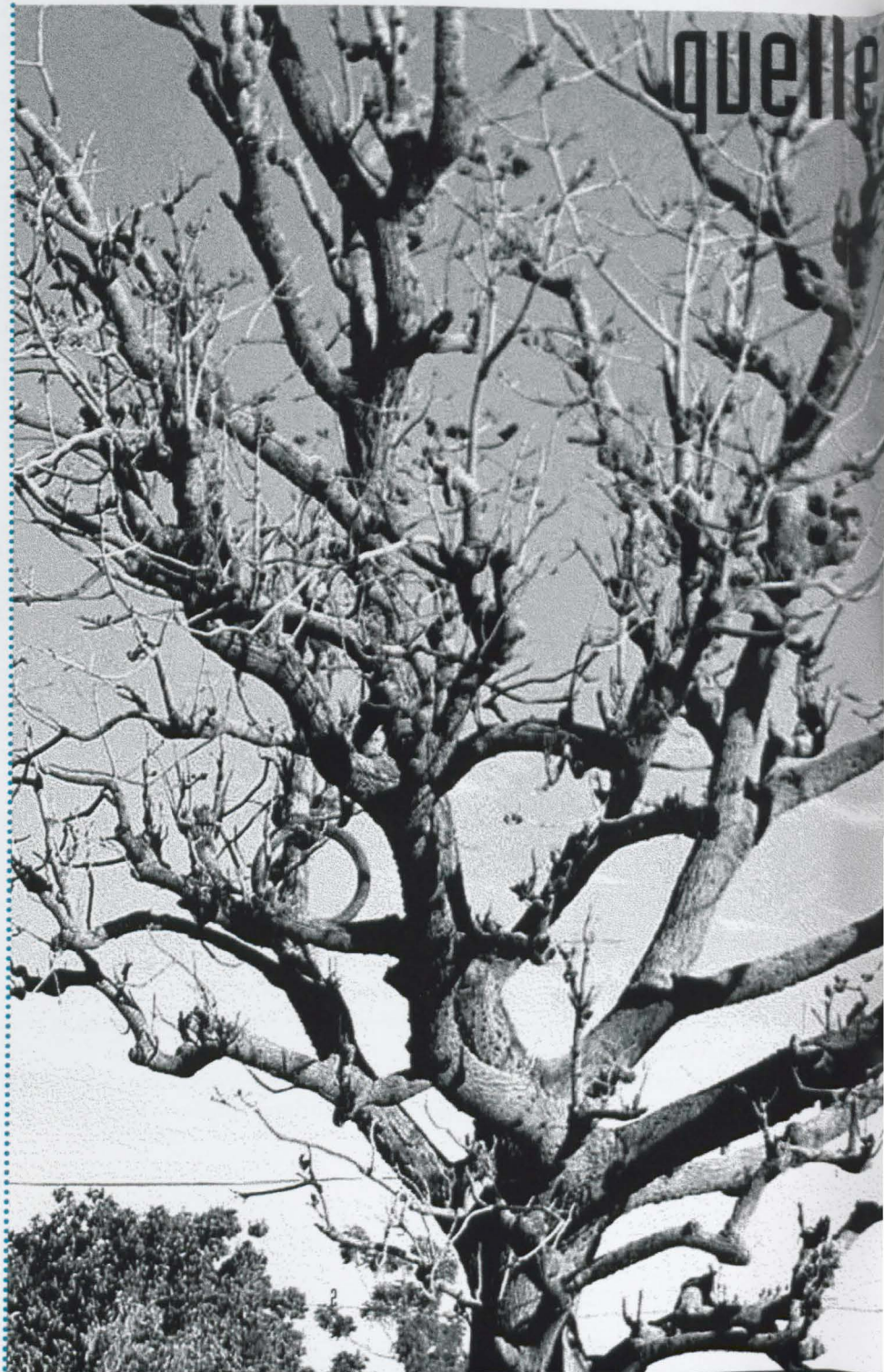
Die unbegleiteten minderjährigen Asylbewerber und -bewerberinnen leben in Situationen, welche per Definition als transnational bezeichnet und unter dem Respekt der Kinderrechte gesehen werden müssen. In Europa existieren verschiedene Organisationen, wie «Save the Children» oder «CONRED», welche sich den Schutz dieser Rechte und die Verwirklichung adäquater Praktiken auf ihre Fahnen geschrieben haben und die als Beispiel dienen können, wie die Praxis mit diesen Kindern und Jugendlichen aussehen könnte.

Im Bemühen, die Qualität von InterDialogos weiter zu optimieren, wurde diese Ausgabe neu um zwei Rubriken erweitert, die in Zukunft von A. Benkais betreut werden: Eine zum Thema «Gesundheit», die andere zu juristischen Fragestellungen. Diese Informationen ergänzen das thematische Dossier zu den unbegleiteten minderjährigen Asylbewerber und -bewerberinnen sinnvoll.

• Asile et mineurs non accompagnés:

• Asilo e minorenni non

• Unbegleitete minderjährige
Herausforderungen und



enjeux et perspectives

accompagnati: sfide e prospettive

Asylsuchende:

Perspektiven

Jeunes requérants d'asile séparés de leurs parents:

transition vers la vie adulte?



Depuis la fin des années 1980 on commence à évoquer en Suisse la problématique de ceux et celles que l'on appelle «requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s» (RAMNA). Du point de vue juridique, un RAMNA est quelqu'un qui n'a aucun de ses deux parents en Suisse et il est âgé de moins de 18 ans lors du dépôt de sa demande d'asile. Malgré le fait que chaque année les RAMNA représentent entre 4% et 7% du total des requérants d'asile, on sait peu de choses sur eux. On connaît mal les raisons qui les ont poussés à quitter leur pays d'origine et à se séparer de leurs parents; on ne sait guère plus sur leurs besoins et aspirations, sur la manière dont ils/elles perçoivent leur situation.

L'absence d'un savoir systématique sur les trajectoires des RAMNA et sur le sens qu'ils donnent à leurs expériences n'est pas étonnante. En effet, ces jeunes sont définis par les autorités comme des «étrangers», donc comme ne faisant pas partie de la communauté politiquement constituée. Dès lors, la question principale que posent les institutions à leur propos est celle de savoir s'ils sont de «bons» ou de «mauvais» étrangers. Autrement dit, elles vont examiner si ces jeunes ont de «bonnes raisons»

RÉFÉRENCES

BOLZMAN, C., FIBBI, R., VIAL, M. (2003), 'Secondas-Secondos'. Le processus d'insertion des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse, Zurich, Seismo.

BOLZMAN, C., ROSSEL, L., FELDER, A. (2004), Requéran-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s. Dispositif institutionnel de prise en charge, réactions au vécu de l'exil et comportement identitaire, Genève, Institut d'études sociales, rapport au FNS-CTI.

BOURDIEU, P. (1980), Questions de sociologie (La jeunesse n'est qu'un mot), Paris, Minuit.

ECKMANN, M., BOLZMAN, C., DE RHAM, G. (1994), Jeunes sans qualification. Trajectoires, situations, stratégies, Genève, Les Editions IES.

GALLAND, O. (1995), Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte, *Economie et Statistique*, 283/284.

HELD, T. et LEVY, R. (1975), *Femme, famille et société*, Vevey, Delta. HUTMACHER, W. (1993), *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire*, Genève, Service de la Recherche Sociologique

LEVY, R. JOYE, D., GUYE, O. et KAUFMANN, V. (1997), *Tous égaux ? De la stratification aux représentations*, Zurich, Seismo

VILLENEUVE-GOKALP C. (1997), « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistique*, 304-305.

d'être là en fonction de critères de légitimité établis par les institutions elles-mêmes. On va donc analyser si les RAMNA appartiennent ou non aux catégories leur permettant de résider de manière légitime en Suisse et d'avoir accès, ne serait-ce que de manière limitée, aux ressources de l'Etat-Nation. Concrètement, les RAMNA doivent prouver qu'ils sont des mineurs isolés par rapport à leurs parents et/ou qu'ils réunissent les conditions pour déposer une demande d'asile. Toute l'attention sera donc focalisée sur le fait de savoir s'ils sont de « vrais » ou de « faux » mineurs, de « vrais » ou de « faux » réfugiés. Peu important les besoins et les aspirations de ces jeunes ; pour la détermination de leur avenir dans la société d'arrivée, il faut surtout que leurs histoires concrètes ne sortent pas du cadre prédéfini par les instances chargées d'examiner leur dossier.

Dans cet article, nous nous proposons de sortir du raisonnement habituel sur les RAMNA et d'analyser leur situation du point de vue d'une perspective qui les considère avant tout comme des jeunes qui ont dû, pour diverses raisons, quitter leurs parents et leur pays d'origine et qui doivent vivre l'expérience de la transition vers la vie adulte dans un autre contexte socio-culturel et politique que celui où ils ont été socialisés. D'ailleurs, nous préférons nous référer à eux comme des jeunes exilés séparés de leurs parents (JESP), plutôt que comme RAMNA. En effet, cette dernière définition considère le passé des jeunes comme une « boîte noire » et ne les fait exister que comme une catégorie juridique construite exclusivement à partir du point de vue des institutions de la société d'arrivée. Nous ne négligeons pas pour autant cette catégorisation juridique : en fait, comme nous essayerons de le montrer, son influence est déterminante pour définir les contours de l'expérience du passage vers la vie adulte pour les JESP, étape que la grande majorité d'entre eux est en train de vivre, puisqu'ils sont âgés en général entre 15 et 18 ans.

A partir d'une recherche que nous avons menée sur la situation des JESP, plus particulièrement à Genève et à Zurich (Bolzman, Rossel, Felder, 2004), nous aborderons en effet trois dimensions caractéristiques de l'entrée dans la vie adulte – passage de la formation au monde professionnel, sortie du foyer pa-

rental et création de sa propre famille, acquisition du statut de citoyen - et nous verrons comment la législation sur l'asile délimite le champ des possibles pour les JESP. Selon la littérature sociologique, on entre pleinement dans la vie adulte lorsqu'il y a une interaction de trois moments : la fin de la période de formation, le début de la vie active et le départ du foyer familial pour fonder une nouvelle famille. La jeunesse, en tant que phase biographique, peut donc être considérée comme achevée avec l'acquisition d'un statut professionnel et la fondation d'un foyer, autrement dit, de nouveaux rôles sociaux (Galland, 1995). On pourrait y ajouter une dimension supplémentaire sur les plans juridique et symbolique : celle du passage du statut de mineur à celui de citoyen.

QUEL PASSAGE DE LA FORMATION À LA VIE ACTIVE ?

En ce qui concerne l'entrée dans la vie professionnelle, un modèle dominant d'insertion sur le marché du travail existe aujourd'hui aussi bien en Suisse que dans les Etats voisins : on ne s'insère dans la vie active qu'après avoir terminé au moins une formation post-obligatoire de niveau secondaire, voire de niveau tertiaire, et l'obtention d'un diplôme. Le modèle « jeune travailleur », caractérisé par une formation courte - voire absente - et une entrée précoce sur le marché du travail dans des postes subalternes est plutôt minoritaire (Eckmann et al., 1994, Bolzman et al., 2003).

Aucun de ces deux modèles ne correspond pour autant à la situation des JESP. Du fait de leur statut juridique précaire de requérants d'asile, des lacunes dans leur scolarité antérieure, des barrières légales et sociales à leur accès à une formation professionnelle reconnue, ils n'ont guère de chance d'obtenir un diplôme de formation post-obligatoire. Tout au plus, ils peuvent suivre des formations spécifiques dont la reconnaissance en Suisse n'est pas claire et que peu d'entre eux arrivent de toute façon à achever. Mais ils ne peuvent pas non plus accéder au statut de « jeune travailleur » en raison d'un certain nombre d'obstacles juridiques et de pratiques discriminatoires qui rendent très difficile leur participation au marché de l'emploi. Ainsi, une des dimensions centrales définissant le statut de l'adulte et l'identité sociale dans les sociétés occidentales – le travail – (Lévy et al. 1997)

demeure souvent hors de leur portée. Il s'agit pourtant d'une de leurs aspirations importantes, comme nous avons pu constater lors de nos entretiens avec eux : comme l'exprime un jeune « En Suisse j'ai assez de libertés. Mais sans passeport je suis comme un prisonnier en Suisse. Et aussi, je ne peux pas faire un apprentissage, parce qu'avec le permis F, je ne sais pas ce qui va advenir de mon avenir » ; ou encore cet autre interviewé : « Moi, je pense, même si ce n'est pas mon pays ici, moi je comprends que l'on ne me traite pas comme les gens d'ici. Mais au moins ils devraient nous donner une possibilité de travailler ». Ces jeunes se trouvent dès lors dans ce que l'on pourrait qualifier de « no man's land » : ni travailleurs, ni apprentis, ni étudiants, ni même chômeurs, ils n'ont pas une place bien définie dans la structure sociale leur permettant de se situer socialement. La seule place socioéconomique disponible pour eux est déterminée par leur appartenance aux catégories des requérants d'asile ou des personnes admises provisoirement : à ce titre, ils sont dépendants d'une aide sociale spécifique, bien inférieure à celle reçue par les résidents nationaux ou étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour.

COMMENT CONSTRUIRE SON PROPRE FOYER FAMILIAL ?

La deuxième dimension du passage de la jeunesse à la vie adulte se rattache au fait de quitter le foyer parental, de former son propre couple et éventuellement une famille (Galland, 1995). Les modalités et les rythmes de ce passage varient selon les époques et les milieux socioculturels. Ainsi il y a trente ans, dans ce que Bourdieu (1980) appelait le « modèle ouvrier », ce passage s'opérait plus précocement que dans le « modèle bourgeois » : on commençait tôt à gagner sa vie et l'on se mariait tôt, les femmes à un âge généralement un peu plus précoce que les hommes (Held et Levy, 1975). Aujourd'hui, avec l'allongement de la durée de la formation, les difficultés accrues pour trouver une place sur le marché du travail et le développement d'une idéologie de l'épanouissement individuel (Hutmacher, 1993), la durée de la cohabitation avec les parents se prolonge et l'entrée en mariage est plus tardive (Galland, 1995). Elle est souvent précédée d'une période de vie indépendante, seul ou en

couple, ainsi que d'un certain nombre d'expériences amoureuses. La littérature signale le caractère complexe de l'accès à une indépendance résidentielle véritable (Ville-neuve-Gokalp, 1997) : allers et venues entre le logement des parents et une résidence autonome, départ effectif mais maintien du domicile chez les parents, logement payé par ceux-ci, font que plusieurs années peuvent s'écouler entre le début et la fin du processus de départ.

Sur ce plan également, la situation des JESP est spécifique. Pour diverses raisons, ceux-ci ont été contraints de se séparer précocement de leurs parents, qui ne résident plus dans leur environnement proche. Ces jeunes ne bénéficient pas, pour faire face à de nouvelles expériences, du filet de sécurité de la présence de leurs géniteurs en arrière-plan, même s'ils profitent parfois de la proximité de certains membres du réseau de parenté. Outre les problèmes financiers et la pénurie que connaît le marché du logement, le statut de requérant d'asile mineur non accompagné rend également plus difficile l'expérimentation de diverses formes de cohabitation, autres que celles prévues par le dispositif de prise en charge. Comme le signale ce jeune : « Je ne suis pas à l'aise, parce que... déjà, la fenêtre s'est cassée, tout est cassé dans la maison, je ne sais pas... si c'est parce qu'on est « Asyl », si c'est pour ça qu'on donne les appartements comme ça ». La précarité du statut juridique et social des JESP rend en outre très problématique pour eux toute mise en oeuvre d'un projet de formation de leur propre famille.

PASSAGE À LA MAJORITÉ : ACCÈS À LA CITOYENNETÉ ?

Enfin, la dernière dimension, mais non la moins importante, est d'ordre juridique et symbolique. A partir d'un certain âge (en Suisse 18 ans), on se voit conférer le statut de majeur et l'on accède à la pleine citoyenneté sur le plan politique. On devient ainsi un sujet de droits (et de devoirs), pouvant influencer, par l'exercice de ses prérogatives, la destinée commune. Les individus majeurs peuvent ainsi voter, élire leurs représentants et être élus. Par ailleurs, d'autres droits - civils, sociaux - sont confirmés avec le passage à la majorité. On est davantage reconnu comme un individu autonome et responsable.

Pour les JESP, à la différence des autres jeunes, l'arrivée à l'âge de la majorité ne si-

gnifie pas le passage au statut de citoyen. Il est en effet nécessaire, pour pouvoir accéder à la citoyenneté, d'être soit national de l'Etat dans lequel on réside, soit national d'un autre Etat qui octroie des droits démocratiques à ses ressortissants résidant à l'extérieur. Or, la plupart des JESP ont quitté leur Etat parce que les droits citoyens n'étaient pas respectés. Et en Suisse leur statut de requérant d'asile ne leur permet pas d'accéder à ces droits. De fait, le passage à la majorité confère aux JESP moins de droits encore que lorsqu'ils sont mineurs. La ratification par la Suisse de la Convention internationale des droits de l'enfant garantit en effet aux mineurs une certaine protection qui disparaît au moment de leur passage à la majorité. Devenir adulte n'apporte ainsi que des problèmes supplémentaires aux JESP. Il n'y a souvent pas de continuité entre la situation de mineur et celle de majeur.

Le champ dans lequel les JESP se trouvent insérés les construit socialement à partir d'une double définition: requérants d'asile et mineurs. Du point de vue de la légitimité de leur séjour en Suisse, c'est leur condition de mineurs qui est prépondérante pour les autorités. En effet, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) ne considère presque jamais leurs motifs d'asile comme valables pour obtenir le statut de réfugié. En revanche, du point de vue de leur traitement pratique, ils relèvent du dispositif spécifique pour les requérants d'asile (logement, formation, travail, assistance, etc.), même s'ils occupent une place particulière au sein de ce dispositif. Ainsi, alors que l'acceptation de leur présence provisoire en Suisse est due à leur statut de mineurs, ils sont traités dans la vie de tous les jours comme des requérants d'asile. L'entrée dans la majorité signifie donc pour eux la disparition du seul critère de protection dont ils bénéficient, et leur passage au seul statut de requérant d'asile, avec toutes les vulnérabilités associées à celui-ci. L'asymétrie en termes de protection et de droits qu'offrent les deux statuts étant très importante, il n'est dès lors pas étonnant que les principaux enjeux de la procédure concernant les JESP soient situés autour de la définition de leur âge. Pour les autorités comme pour les jeunes, la question de l'âge prend une importance qui, dans tout autre contexte, serait bien moindre.

En termes de passage à la vie adulte, le fait de devenir majeur peut entraîner des

conséquences sociales très importantes. En premier lieu, il n'y a pas nécessairement de continuité entre le système de prise en charge établi pour les JESP et celui pour les requérants d'asile majeurs. Les mesures de soutien adoptées pour favoriser l'insertion sociale des mineurs peuvent être interrompues et, étant donné que les professionnels qui vont prendre la relève ne sont plus les mêmes et qu'il n'y pas nécessairement de coordination entre ces derniers et les professionnels qui les ont précédés, il est très difficile d'assurer un soutien qui fasse sens pour les anciens JESP. Plus grave encore, le passage à la majorité peut, par exemple, entraîner l'interruption d'une formation entamée, suite à l'émission d'un avis de départ par les autorités, et cela déstabilise les jeunes: «Le fait que j'aie le permis F, ça m'occupe beaucoup. Je dois aller au gymnase, mais peut-être, tout à coup je dois partir. Je suis incertain, et souvent je ne peux pas me concentrer sur les choses, je n'arrive pas à prendre des décisions».

Parce qu'il ne permet pas de viser le long terme, le dispositif mis en place entraîne en fait une importante déperdition au niveau de la construction d'une future insertion sociale des JESP, soit en Suisse, soit dans leur pays d'origine, soit encore dans un pays tiers. Ainsi, aussi bien les efforts des jeunes eux-mêmes que ceux des professionnels peuvent être court-circuités à tout moment par les décisions administratives prises par les autorités suite au passage à la majorité. Le manque de coordination entre les autorités chargées de statuer sur l'asile et les professionnels qui suivent les jeunes, avec la prédominance des critères juridiques sur les considérations sociales ou éducatives, est un des problèmes majeurs dans ce domaine. Les JESP voudraient se construire progressivement un futur en tant qu'adultes, mais le poids de l'étiquette «requérants d'asile» qu'ils portent sur leurs épaules rend difficile ce travail de construction. Peut être que leurs expériences peuvent être synthétisées par l'affirmation: «nous sommes comme les autres jeunes, mais nous ne pouvons pas être comme les autres jeunes».

**CLAUDIO BOLZMAN,
LUDOVIC ROSSEL,
ALEXANDRA FELDER**

Institut d'études sociales, Genève

WWW.PERETARRAS.ORG/DAPHNECONRED
[HTTP://WWW.UNICEF.ORG/FRENCH/](http://WWW.UNICEF.ORG/FRENCH/)
[HTTP://WWW.UNHCR.CH/CGI-BIN/TEXIS/VTX/HOME](http://WWW.UNHCR.CH/CGI-BIN/TEXIS/VTX/HOME)
[HTTP://WWW.OHCHR.ORG/FRENCH/](http://WWW.OHCHR.ORG/FRENCH/)

¹ Cf. l'article de L. Rossel dans ce même numéro.

Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) victimes de la guerre :

problèmes psychologiques, ressources personnelles et sociales

PROBLEMES PSYCHOLOGIQUES

Les situations de violence (guerres, génocide, terrorisme) qui endeuillent actuellement plusieurs parties de la planète entraînent la perte de vies humaines, l'exode des réfugiés et laissent des séquelles psychologiques graves chez les victimes. En cas de guerre, les plus exposés sont les enfants et les adolescents qui, dans la plupart des cas, vivent dans un climat de terreur, d'insécurité, de mort et/ou de perte de leurs parents. Pour les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s, les traumatismes de guerre sont aggravés par l'absence de l'environnement familial, les difficultés d'adaptation à un autre mode de vie dans le pays d'asile, la longue attente du statut de réfugié, l'incertitude de leur avenir en exil et le déracinement. Certains vivent l'exil comme un traumatisme dans la mesure où un projet de retour à court terme n'est pas envisageable suite à la situation politique qui règne dans leur pays d'origine.

En Suisse, certaines recherches sur les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s ont abordé cette problématique sous un aspect juridique et sociologique sans trop approfondir les aspects psychologiques et les ressources personnelles et sociales dont les mineurs disposent pour s'en sortir. Et pourtant, la prise en compte de ces ressources par les professionnels peut jouer un rôle important dans la prise en charge psychosociologique des mineurs non accompagnés victimes de la guerre. La recherche de Bolzman, Rosell, Felder & Tabin (2004) souligne par exemple que la grande majorité des mineurs non accompagnés interviewés¹ ont vécu des traumatismes importants mais que cette situation n'a pas induit une prise en charge systématique des séquelles de la violence.

Dans le cas des mineurs Rwandais demandeurs d'asile en France et en Suisse, leur souffrance psychologique résulte d'un ensemble d'événements traumatiques complexes et interdépendants les uns des autres. La menace d'être tué est associée par exemple au rituel de deuil non accompli, au départ en exil et à l'attente du statut de réfugié; ce qui montre que les traumatismes d'exil ne peuvent pas être analysés séparément des événements vécus durant la guerre. La gravité de la situation traumatisante dépend cependant de l'importance que lui accorde la victime et de sa représentation dans la société. Chez les mineurs orphelins, le rituel de deuil incomplet a été mal vécu contrairement à d'autres situations comme celle de voir quelqu'un tué ou blessé. Pour certains, il s'agit d'un deuil compliqué caractérisé par des symptômes affectifs (dépression, sentiment de culpabilité, colère et solitude), des manifestations comportementales (fatigue, patterns d'interactions sociales) et des symptômes cognitifs (désorganisation mentale, idéalisation de la personne perdue).

La situation d'attente du statut de réfugié, l'incertitude de l'avenir et la peur d'être expulsé exacerbent la dépression et le blocage de pensées chez les mineurs non accompagnés plus particulièrement ceux qui attendent un statut de réfugié depuis un certain temps. Ces problèmes psychologiques s'accompagnent de symptômes du stress post-traumatique qui se manifestent par des souvenirs répétitifs et envahissants de l'événement traumatique, des difficultés d'endormissement, l'irritabilité avec accès de colère, des difficultés de concentration, des cauchemars et des flash back.

Les adolescents sont plus vulnérables et ressentent douloureusement les événements vécus pendant la guerre surtout quand ils n'ont pas de famille et ne bénéficient pas à temps de soutien psycholo-

UNBEGLEITETE MINDERJÄHRIGE ASYLBEWERBER UND -BEWERBERINNEN ALS KRIEGSOFFER : PSYCHISCHE PROBLEME – PERSÖNLICHE UND SOZIALE RESSOURCEN

Die gewalttätigen Auseinandersetzungen (Kriege, Völkermorde, Terroristische Aktivitäten) beeinträchtigen verschiedene Gegenden unseres Planeten nachhaltig und verursachen den Verlust von Menschenleben, den Exodus von Flüchtlingen und hinterlassen in den Opfern oft schwere psychische Folgeerscheinungen. Im Falle von Kriegen, sind es Kinder und Jugendliche, welche dem gewalttätigen Klima des Terrors, der Unsicherheit, dem Tod oder dem Verlust ihrer Eltern besonders ausgesetzt sind. Für die unbegleiteten minderjährigen Asylbewerber und -bewerberinnen verstärken sich die Kriegstraumata durch das Fehlen einer familiären Unterstützung, die Anpassungsschwierigkeiten an eine fremde Lebensweise im Asylland, das lange Warten im Flüchtlingsstatus, durch die unsicheren Zukunftsaussichten und die Folgen der Entwurzelung noch einmal. Nicht wenige unter ihnen erleben das Exil als traumatisch in dem Sinne, dass eine Rückkehr aufgrund

¹ Au total, 14 interviews avec des MNA (9) ou anciens MNA (5) ont été effectuées. 5 entretiens ont été menés à Genève, 6 à Zurich et 3 interviews ont été menées par écrit en Bosnie, avec des jeunes retournés dans leur pays d'origine.

der politischen Situation im Herkunftsland kurz- und oft auch mittelfristig keine Option ist.

Über verschiedene Beispiele von unbegleiteten Jugendlichen aus Ruanda, welche im Anschluss an den Völkermord im April 1994 in Frankreich und in der Schweiz Asyl beantragt haben, beschreibt der Artikel die psychischen Probleme, mit denen diese Jugendlichen konfrontiert sind. Er geht auch auf ihre persönlichen und sozialen Ressourcen ein, welche ihnen helfen könnten, die Kriegstraumata und den Exilalltag zu bewältigen.

Das Gefühl einer Identitätsveränderung und Symptome post-traumatischen Stresses, welche von den erlebten Ereignissen herrühren, zeigen das psychische Leiden der minderjährigen unbegleiteten ruandischen Asylbewerber und -bewerberinnen auf. Ressourcen wie die Schule, eine Gruppe treuer und engagierter Freunde und Freundinnen auf lange Sicht, das Gefühl der Zugehörigkeit zu einer Herkunftsgemeinschaft, familiärer Halt, ein Modell der Identifikation oder die Tatsache, über eine Vertrauensperson zu verfügen, hilft ihnen, Kriegstraumata und Exilsituation produktiv anzupacken.

Th. Gakuba

gique. Le risque de vulnérabilité existe spécialement chez les mineurs non accompagnés traumatisés par la guerre et qui ne trouvent pas une famille d'accueil dans laquelle ils se sentent épanouis. L'absence de l'autorité parentale peut aussi être l'une des causes d'une déviance pouvant mener à la délinquance.

La guerre a également eu des répercussions sur l'identité des mineurs non accompagnés, considérée sous son aspect personnel et social. Certains affirment avoir changé sur le plan cognitif, affectif et social. Ils évoquent le sentiment de maturation qui concerne les potentialités (capacité, stratégie, adaptation), lesquelles sont incluses dans la catégorie de «référents psychosociaux» de l'identité. Ce sentiment de maturation est une ressource personnelle qui aide les mineurs à surmonter les traumatismes de guerre et d'exil. Il fait référence aux valeurs sociales (responsabilité, tolérance, solidarité) qu'ils ont développées suite à leur expérience de la guerre et de l'exil.

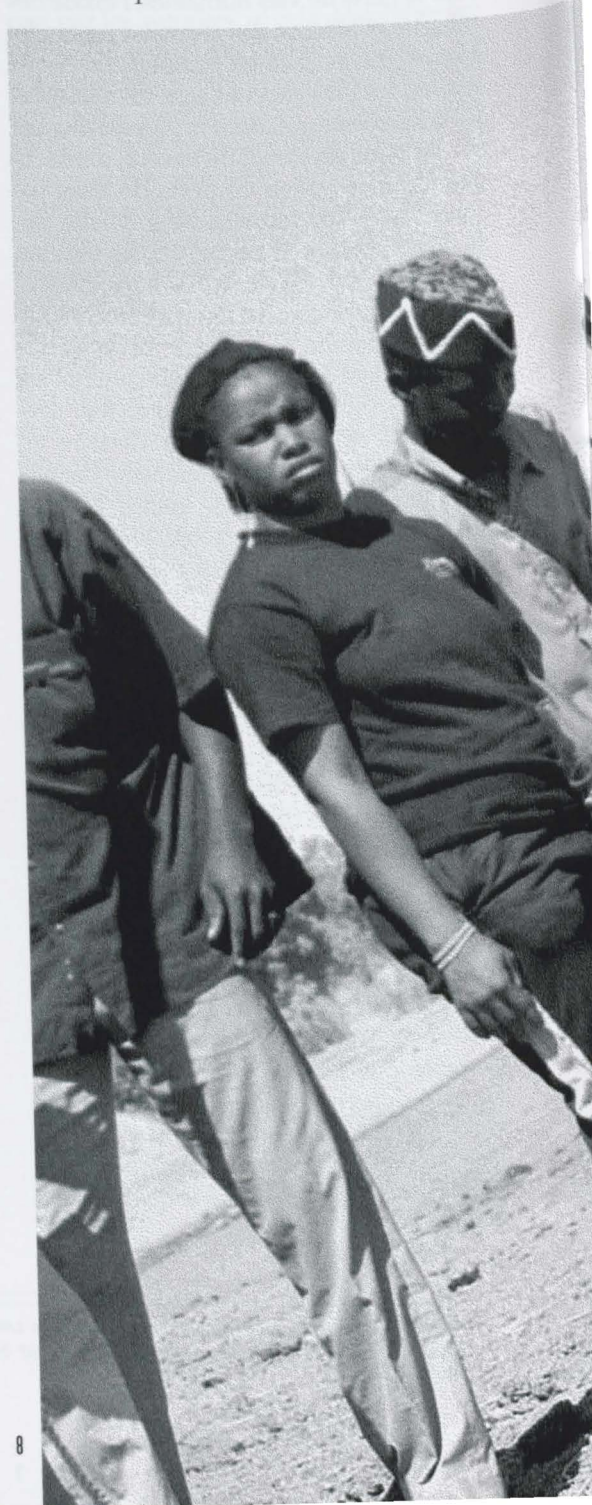
Sur le plan négatif, le sentiment de métamorphose identitaire de certains mineurs se caractérise par l'abrasion ou l'exacerbation des affects et des perceptions, par l'atteinte du sentiment d'illusion ou de la capacité de rêverie, par l'abrasion des affects et des perceptions et par la modification des rapports interpersonnels. Ils ont des difficultés à se donner une identité cohérente et à se projeter dans l'avenir; ce qui provoque une crise d'identité ressentie par les mineurs comme une folie, un manque de personnalité et de confiance.

RESSOURCES PERSONNELLES ET SOCIALES

Certains mineurs Rwandais non accompagnés parviennent à surmonter leur souffrance psychologique grâce aux ressources personnelles et sociales dont ils disposent. Les principales ressources qui jouent un rôle déterminant sont notamment la maturité sociale, les valeurs culturelles de la société d'origine (responsabilité, intelligence sociale, maîtrise de soi, relations sociales), l'école, le groupe d'amis fidèles sur le long-terme, une personne de confiance, l'entourage familial, la croyance en des valeurs morales et religieuses, le sentiment d'appartenance à sa communauté d'origine et le fait d'avoir un modèle d'identification. La transmission des valeurs culturelles se fait à travers des acti-

vités organisées par des associations rwandaises en exil. Les manifestations culturelles ou les fêtes rwandaises permettent par exemple aux jeunes de se rencontrer, de discuter leurs problèmes, de vivre leur identité culturelle et par conséquent de surmonter leurs traumatismes.

La maturité sociale est exprimée par les termes de se sentir adulte, d'être responsable, d'être mature, d'être tolérant et d'avoir acquis une expérience dans des situations extrêmes. Le groupe d'amis permet aux jeunes de discuter de leurs histoires personnelles, de leurs problèmes en exil et de leurs projets d'avenir. Par ailleurs, ceux qui ont trouvé une personne de confiance qui les a écoutés surtout au



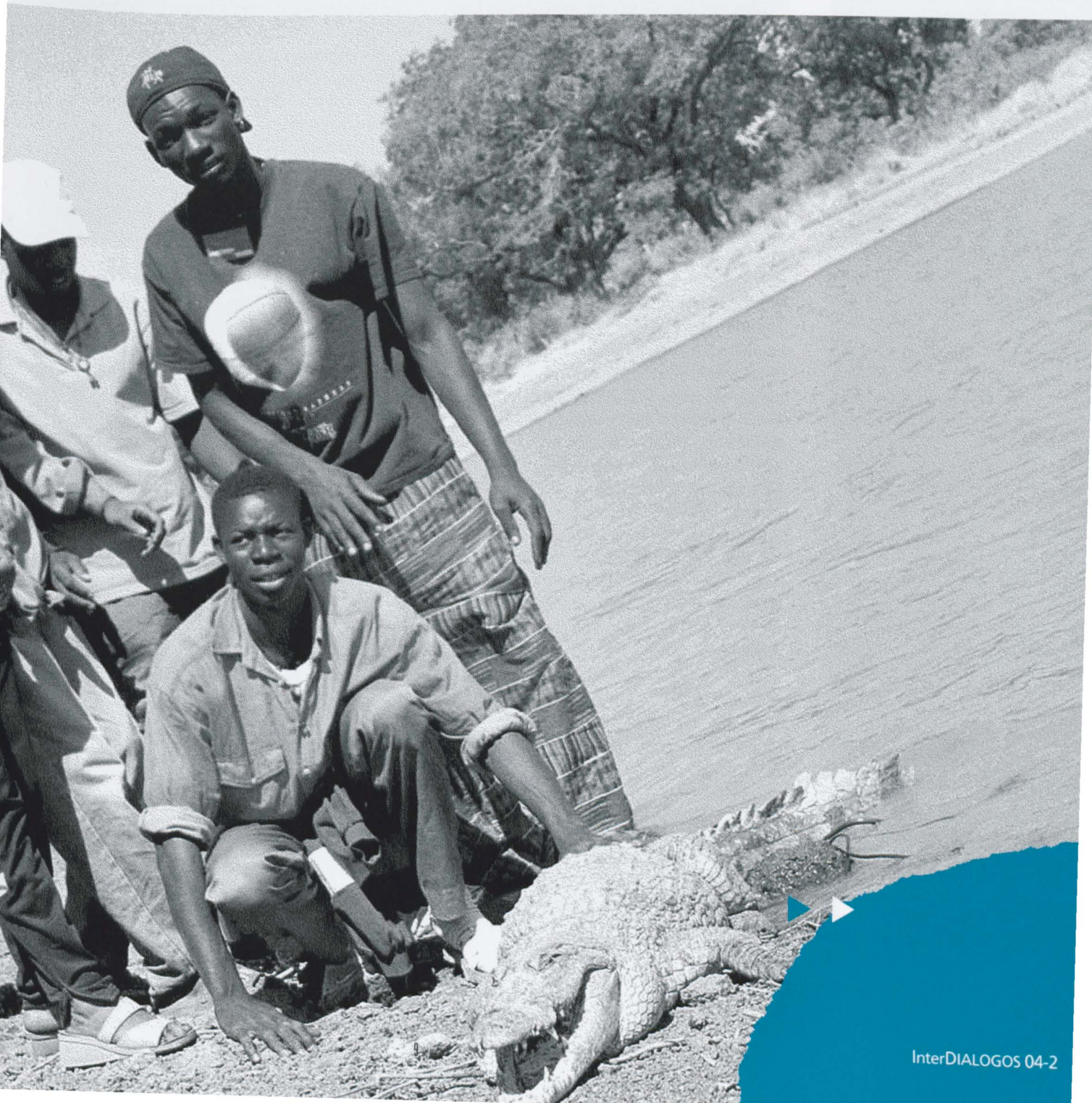
début de leur séjour dans le pays d'accueil estiment qu'elle leur a été très utile sur le plan psychologique. Les mineurs se confient plus à leurs copains ou copines, à leurs frères ou sœurs et aux amis fidèles. Le fait de se confier par exemple à un professionnel de l'assistance sociale comme le psychologue ou l'infirmière a été très utile pour ceux qui ont eu des problèmes psychologiques graves.

L'école en exil leur permet d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'apprendre un métier pour avoir un travail, de se valoriser et de s'intégrer dans la société d'accueil. L'autre ressource sociale importante chez les mineurs Rwandais est le fait d'avoir un modèle d'identification. Il y a

des mineur-e-s qui s'identifient à un parent perdu (père ou mère) en voulant lui ressembler du point de vue professionnel. Cette identification peut les aider s'ils se sentent responsables et s'ils suivent le bon chemin que leurs parents avaient pris.

QUELLE PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIOLOGIQUE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS VICTIMES DE LA GUERRE ?

Les problèmes psychologiques auxquels se trouvent confrontés les mineurs non accompagnés victimes de la guerre prouvent la nécessité de leur donner un soutien psychosocial et un encadrement éducatif dès qu'ils arrivent dans le pays d'asile. C'est



RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

BOLZMAN, C., ROSSEL, L., FELDER, A & TABIN, J.P (2004).

Requérant(e)s d'asile mineur(e)s non accompagné(e)s en Suisse. Dispositif institutionnel de prise en charge, réactions au vécu de l'exil et comportement identitaire. Rapport final de recherche Do-RE, Genève: IES

GAKUBA, TH.O (2004).

L'école comme facteur de résilience des jeunes rwandais réfugiés en France et en Suisse.

L'éducation en débats: analyse comparée, Vol II, 67-88 (revue académique électronique HEP

BEJUNE:

www.hep-bejune.ch/fr/volume-ii.asp

durant le début de l'exil que le risque de vulnérabilité est plus élevé chez cette population. Les MNA peuvent s'en sortir et évoluer positivement si tous les acteurs qui s'occupent d'eux les aident à développer les ressources personnelles et sociales dont ils disposent.

Au niveau individuel, le renforcement de tous les facteurs permettant d'améliorer le bien-être psychologique et la santé physique des MNA victimes de la guerre est indispensable. Les professionnels de la santé ou de l'assistance sociale devraient aider les victimes à réparer leurs blessures. Dans le cas contraire, les séquelles psychologiques pourraient entraver le processus de résilience.

Au niveau social, ce sont des actions d'intégration en leur faveur menées par des institutions sociales et éducatives de la société d'accueil, le soutien social apporté par des membres de la communauté d'origine en exil, les proches ou substituts des parents, des personnes de confiance, le fait d'avoir des modèles d'identification ou des amis fidèles de bonne compagnie. Les professionnels des institutions sociales des pays d'accueil devraient écouter les mineurs, s'intéresser à leurs histoires et vécus personnels dans le pays d'origine, leur donner des occasions de parler de leurs difficultés afin de mieux s'occuper de leurs problèmes psychologiques. La collaboration avec la communauté d'origine des mineurs est ici indispensable pour connaître les représentations sociales de ces problèmes. Les médiateurs interculturels peuvent faciliter cette collaboration. Dans le cas des mineurs Rwandais non accompagnés demandeurs d'asile en France et en Suisse, certains n'ont pas voulu consulter les psychologues du fait qu'ils n'étaient pas habitués à ces professionnels dans le pays d'origine. Ne pas avoir parlé des événements vécus aurait aggravé la souffrance psychologique de certains.

L'école est une ressource sociale très importante pour les mineurs non accompagnés en situation d'exil. L'investissement scolaire permet à ces derniers non seulement de se valoriser mais aussi d'affronter l'avenir. Les enseignants ou les éducateurs peuvent constituer des modèles d'identification pour des mineurs en situation difficile. L'école est aussi un lieu de rencontres significatives qui peuvent changer la vie d'un enfant ou d'un mineur réfugié. Sa

bonne intégration scolaire s'accompagne de son intégration sociale dans le sens où il se fait des amis qui l'aident à connaître les codes aussi bien de l'école que ceux de la société d'accueil. La marginalisation scolaire des mineurs en exil peut souvent être une source d'échec scolaire et de délinquance.

Certains mineurs Rwandais non accompagnés demandeurs d'asile en France et en Suisse ont eu des difficultés d'intégration scolaire dans les pays d'accueil. Ils ont été confrontés aux problèmes d'orientation scolaire et de formation professionnelle. D'autres parlent de problèmes de discrimination à l'école et d'échec scolaire (Gakuba, 2004). Ces éléments confirment l'importance d'établir une bonne relation entre les enseignants et les parents des élèves réfugiés et de former les enseignants en approches interculturelles de l'éducation afin qu'ils soient capables de mieux répondre aux besoins de ces élèves.

La formation des professionnels de la santé, du social et de l'enseignement devrait également porter plus sur une démarche de prévention qui aide à repérer des ressources personnelles et sociales dont disposent les mineurs non accompagnés victimes de la guerre au lieu de se limiter à une démarche qui se fait dans une perspective d'intervention et de secours. Les éducateurs peuvent aider les mineurs à avoir un projet d'avenir en les conseillant dans les choix de formations ou de professions.

GAKUBA THÉOGENE-OCTAVE

Dr en sciences de l'éducation,
Maître-assistant à l'Institut de psychologie,
Université de Lausanne

Das Zürcher Dispositiv

DIE ANKUNFT IN DEN KANTONALEN AUFNAHMEZENTREN

Bei ihrer Ankunft im Kanton werden die jungen Asylsuchenden in drei Aufnahmezentren aufgenommen, welche einige Plätze – in von den Erwachsenen getrennten Abteilungen – für die Minderjährigen reservieren. Sie werden durch den Fachbereich MNA der Asyl Organisation Zürich in Empfang genommen, welcher mit der Organisation der Tagesstruktur für die Jugendlichen in den Zentren verantwortlich ist und auch den weiteren Verlauf ihrer Betreuung plant und organisiert.

Die Jugendlichen werden bereits in den Aufnahmezentren von den »interkulturellen MediatorInnen der Asyl Organisation begleitet und betreut. Die MediatorInnen sind erwachsene Asylsuchende, welche eine entsprechende Ausbildung für die Übersetzung und die interkulturelle Mediation bei der Asyl Organisation absolviert haben. Kinder unter 16 geniessen eine spezielle Betreuung, welche ihrem jungen Alter möglichst gerecht zu werden versucht.

Während dieser ersten Phase werden durch individuelle Abklärungen die Bedürfnisse, Kompetenzen und Wünsche jedes einzelnen evaluiert, um eine entsprechende Betreuungs- und Unterkunftsform ausfindig zu machen. Dies geschieht in Zusammenarbeit mit der Zentralstelle MNA, welche für die rechtliche Vertretung der Minderjährigen verantwortlich ist.

RECHTLICHE VERTRETUNG UND ASYLPROZEDUR

Die Zentralstelle MNA wurde im Jahr 2000 gegründet, nach einer Entscheidung der Zürcher Kantonsregierung, welche sich auf den Art.20 der Kinderrechtskonvention abstützt. Sie sollte die rechtliche Vertretung der unbegleiteten Minderjährigen sichern und gleichzeitig als Kontakt- und Anlaufstelle dienen. Seit 2003 ist die Zentralstelle MNA der Bildungsdirektion unterstellt, und dem Amt für Jugend und Berufsberatung angegliedert. Sie funktioniert nach dem Bezugspersonensystem und enthält heute 3.7 Stellenprozente, welche durch

vier Betreuungspersonen besetzt sind.

Als rechtliche Vertreterin begleitet die ZS MNA die Jugendlichen an die kantonalen Asyl Anhörungen, unterstützt sie bei administrativen Prozeduren und empfängt die Asyl Entscheide, welche sie dann ihren jungen Klienten weiter vermittelt. Wenn dies angezeigt ist, kann sie ein Rekursverfahren einleiten, die Jugendlichen auf deren Wunsch dabei unterstützen, einen Rekurs in deren eigenen Namen zu schreiben, oder sie an weitere Stellen verweisen. So begleitet die ZS MNA die Jugendlichen bis zu ihrer Volljährigkeit durch Vertretungsbeistandschaften, rechtliche Vertretungen, aber auch durch psychosoziale Betreuung. Letztere kommt auch vor allem bei der Organisation einer geeigneten Platzierung zum Zuge, bei der Begleitung der Pflegefamilien, der Einschulung etc.

Im Falle eines negativen Asyl Entscheids mit Wegweisung, unterstützt die ZS die Jugendlichen bei der Suche nach ihren Eltern oder anderen Familienmitgliedern, und versucht auch soziale Institutionen in ihrem Herkunftsland ausfindig zu machen. Dies geschieht in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Flüchtlinge (BFF), dem Service Social International (SSI), dem Internationalen Komitee des roten Kreuzes (CICR), dem Hochkommissariat für Flüchtlinge (UNHCR), der schweizerischen Vertretungen im Ausland und der Fremdenpolizei.

Im Falle von Delikten wirken die Bezugspersonen der ZS MNA natürlich auch als gesetzliche VertreterInnen, doch wird den Jugendlichen in solchen Fällen von Amts wegen ein Anwalt zugesprochen.

UNTERKUNFT UND BETREUUNG

FACHDIENST MNA

Der Fachdienst MNA ist ein Teilbereich der Asyl Organisation Zürich, und wurde 1998 gegründet. Er ist im Rahmen eines Leistungsauftrags des Kantons Zürich für jegliche Betreuungsformen der jungen, von den Eltern getrennt einreisenden Asylsuchenden verantwortlich. In diesem Rahmen arbeitet der FD eng mit der Zentral-

RESUMÉ :

LE DISPOSITIF ZURICHOIS

Le « modèle zurichois » de la prise en charge des jeunes arrivant en Suisse sans accompagnement de leur parents met l'accent avant tout sur une forme individualisée de l'accompagnement et d'une forme décentralisée du logement. Le Fachdienst MNA, un secteur spécialisé de l'Asyl Organisation Zürich, est chargé depuis 1998 à s'occuper de ces jeunes. A leur arrivée dans les centres d'accueil du canton, le Fachbereich MNA se charge d'abord évaluer les ressources, compétences et souhaits de chacun, afin de trouver un logement adéquat en collaboration avec la Zentralstelle MNA. La Zentralstelle MNA figure depuis l'an 2000 en tant que représentant légal des mineurs demandeurs d'asile dans le canton de Zurich, elle fait partie du département de l'éducation (Bildungsdirektion).

Ensuite, les jeunes sont attribués dans les divers logements. 96 jeunes étaient pris en charge par le Fachdienst MNA en 2003. La forme principale de logement à Zurich constitue les « Jugendwohnungen », des cohabitations. Chaque colocation héberge 4 à 6 personnes, accompagnées d'un médiateur interculturel. Ces derniers sont des demandeurs d'asile adultes formés à cette tâche par l'Asyl Organisation, dans le cadre du « programme d'occupation » pour requérants d'asile.

Ils habitent avec les jeunes et sont chargés de l'organisation de la vie quotidienne dans les cohabitations. De la part du FD MNA, chaque jeune est accompagné par un assistant social. Et chaque colocation est à son tour sous la responsabilité d'un assistant, qui est également chargé de visites régulières.

D'autres formes de prise en charge sont le placement auprès de la parenté des jeunes, si cela est matériellement et relationnellement possible. Des familles d'accueil peuvent également être sollicitées en cas d'indication. Le FD MNA tient également une « Maison MNA » qui assure une prise en charge plus poussée. Dans des cas de traumatismes ou de jeunes ne pouvant assumer un logement dans ces conditions, il existe également la possibilité de foyers spécialisés.

Un centre de formation, le TAST, offre par ailleurs divers cours et formations pour les jeunes qui ne peuvent être scolarisés dans des écoles régulières, ce qui concerne tous les jeunes au-dessus de 15 ans. Les possibilités de formation sont réduites à cause de leur statut juridique précaire, mais également pour des problèmes de langue ou encore pour les lacunes scolaires qu'ont certains en arrivant en Suisse.

Le « modèle zurichois » de la prise en charge des MNA est unique en Suisse et puise sa force de l'individualisation et de la décentralisation. Les jeunes trouvent des relations aux adultes plus personnalisées et peuvent s'insérer plus pratiquement dans la société d'arrivée.

En revanche, ce système ne peut éviter la persistance d'une certaine ségrégation par rapport aux autres jeunes de ce pays, à travers le maintien de structures réservées uniquement à cette population jugée être « différente ». C'est dans ce sens que ces requérants d'asile mineurs restent, en fin de compte, avant tout des requérants d'asile.

stelle MNA zusammen, aber auch mit den Aufnahmezentren, den Ausbildungsstätten – den öffentlichen Schulen und dem TAST – dem Migrationsamt und der Polizei. Im Gründungsjahr 1998 nahm der FD 280 Jugendliche auf, und 300 im Jahre 2000.

Wie aus dem Rahmenkonzept vom Februar 2003 zu entnehmen ist, stützt sich der FD bei seiner Arbeit auf die Kinderrechtskonvention und die Richtlinien von 1997 des Hochkommissariats für Flüchtlinge (UNHCR). Vier Grundprinzipien gehen daraus hervor:

- 1) Die Betreuung ist ressourcenorientiert und beruht auf einem Bezugspersonensystem. Dies bedeutet, dass jeder Jugendliche einer bestimmten Betreuungsperson anvertraut wird.
- 2) Die Jugendlichen werden nach Möglichkeit individuell durch Erwachsene von einem nahen kulturellen Umfeld begleitet. Diese Funktion übernehmen die interkulturellen MediatorInnen der Asyl Organisation Zürich.
- 3) Dezentralisierte Wohnformen sollen die individuellen Bedürfnisse und Ressourcen der Jugendlichen respektieren.
- 4) Die Jugendlichen werden in eine Tagesstruktur integriert, durch den Rahmen einer schulischen oder beruflichen Ausbildung oder durch ein präzises Beschäftigungsprogramm und verschiedene soziokulturelle Aktivitäten.

Durch diese Betreuungsform sollen vor allem die individuellen Ressourcen und Bedürfnisse der Jugendlichen gefördert werden, und die Lebensgeschichten der einzelnen dabei mitberücksichtigt werden. Der FD distanziert sich dadurch von anonymen Betreuungsformen der Jugendlichen. Der Betreuungsschlüssel betrug im Jahr 2003 eine Vollzeitstelle für zwölf Jugendliche, und im selben Jahr arbeiteten dreissig interkulturelle MediatorInnen im Rahmen des FD MNA.

JUGENDWOHNUNGEN

Die Jugendwohngruppen bilden das Grundprinzip und die häufigste der dezentralisierten Unterkunftsformen in Zürich. Jede Wohnung wird von vier bis sechs jugendlichen bewohnt, nach Geschlechtern getrennt. Diese Wohnform steht den Jugendlichen ab 14 Jahre offen. Im Jahr 2002 waren 76 Plätze in Jugendwohnungen besetzt, 51 von Jungen und 25 von Mädchen. Weitere zwanzig Plätze stellte das «MNA Haus» zur Verfügung, in welchem die Betreuung verstärkt ist. Nach Möglichkeit wird auch versucht, Jugendliche ähnlicher geographischer oder «kultureller» Herkunft gemeinsam unterzubringen, und sie nach dem «Bikulturalitäts»-Prinzip zu betreuen: so erhalten sie die Möglichkeit, in einem «gewohnten» kulturellen Umfeld zu leben und die Verbindung mit ihrer Herkunftsgemeinschaft aufrecht zu erhalten, und gleichzeitig mit den schweizerischen Lebensweisen vertraut zu werden.

In jeder Wohngruppe wohnt mindestens einE interkulturelleR MeditorIn, der/die für die Organisation des Zusammenlebens verantwortlich ist und die Jugendlichen in ihrem täglichen Leben betreut.

Um in einer Jugendwohnung zugelassen zu werden, müssen die Jugendlichen einen Vertrag unterschreiben, nach dem sie verpflichtet sind, bestimmte Regeln des Zusammenlebens zu respektieren. Sie sind auch verpflichtet, an einer geregelten Tagesstruktur teil zu haben, wie zum Beispiel durch einen Schulbesuch. Es gibt wöchentliche Gruppensitzungen mit allen BewohnerInnen, bei welchen organisatorische Aspekte oder Probleme des Zusammenlebens besprochen werden. Bei diesen Treffen sind auch die jeweiligen BetreuerInnen des FD MNA anwesend, welche auch die Verantwortung für die Jugendwohngruppen tragen. Bei dieser Gelegenheit werden auch persönliche Anliegen oder Probleme der Jugendlichen besprochen. Die Hausarbeiten werden unter den BewohnerInnen aufgeteilt. Die Jugendlichen erhalten circa 390 Franken pro Monat (2003), mit denen sie ihren Unterhalt selbst bestreiten müssen (Nahrung, Kleidung, Taschengeld).

Neben den Jugendwohngruppen existieren eine Reihe von weiteren Unterkunftsformen:

Die Verwandtenplatzierung wird wenn immer möglich in Betracht gezogen. Denn einige von den Eltern getrennten Jugendlichen haben trotz allem Verwandte in der Schweiz. Wenn die Familien die Möglichkeit – nach bestimmten Richtlinien – bieten können, werden die Jugendlichen bei ihnen untergebracht, und durch den FD MNA ambulant weiter betreut.

Pflegefamilien können für Jugendliche unter 16 Jahren in Frage kommen, welche eine Reihe von bestimmten Kriterien erfüllen, wie beispielsweise der Wunsch und auch die Fähigkeit, in einer Familie zu leben und sich zu integrieren, oder die Aussicht auf einen langfristigen Aufenthalt in der Schweiz. Die Pflegefamilien werden in Zusammenarbeit mit der kantonalen Jugendhilfe und dem Verein heilpädagogischer Grossfamilien gesucht, und während der ganzen Zeit betreut.

In einigen Fällen kann eine Platzierung in spezialisierten Heimen oder in einer Klinik angezeigt sein. Dies beispielsweise im Falle stark traumatisierter Jugendlicher, welche sich nicht in eine reguläre Struktur einfügen können. In solchen Fällen werden die Jugendlichen weiterhin ambulant durch den FD betreut, oft unter der Mitarbeit eines interkulturellen Mediators.

Für den FD MNA erhält die Nachbetreuung ebenfalls eine grosse Bedeutung. Damit der Schritt nach der Volljährigkeit in eine neue Betreuungsform nicht zu radikal ist, sind die BetreuerInnen bereit, weiterhin mit den Betroffenen für Rat und Antwort zur Seite zu stehen.

GESUNDHEIT

Aus Gründen der wachsenden Gesundheitskosten in der Schweiz und unter Asylsuchenden wurden verschiedene Mechanismen eingeführt, welche das Kostenwachstum einschränken sollen. In verschiedenen Kantonen, sowie auch in Zürich, wurde beispielsweise das »Gate-keeping« Modell eingeführt, welches die Asylsuchenden an einige unter Vertrag stehende Ärzte bindet. Ausserdem ernannte der FD MNA eine Gesundheitsbeauftragte in seinem Team, an welche sich die Jugendlichen im Falle einer Krankheit wenden müssen, und welche auch die Arzttermine organisiert. So wird verhindert, dass

sich die Jugendlichen ohne triftigen Grund an einen Arzt wenden. Ausserdem investiert der FD mehr in die Krankheitsvorsorge, wie zum Beispiel die AIDS-, Tuberkulose- oder Hepatitis-Prävention, und die Aufklärung über post-traumatische Syndrome.

FREIZEITBESCHÄFTIGUNGEN

Der FD MNA betreibt einen Club für die jugendlichen Asylsuchenden, welcher jeden Abend geöffnet ist und verschiedene Aktivitäten, wie zum Beispiel Filmprojektionen oder Spiele anbietet. Auch ein Übungsraum steht ihnen offen, wo einige von ihnen sich in Instrumenten und Gesang üben können. Während den Ferien werden auch Sporttage, Ausflüge oder Ferienlager organisiert. Für regelmässige sportliche Betätigungen werden jedoch die städtischen Sportvereine direkt angefragt.

AUSBILDUNG

Prinzipiell werden alle Jugendlichen unter 15 Jahren in den öffentlichen Schulen eingeschult, doch scheint dies in der Praxis hier und da einige Resistenz zu verursachen. Bei ihrer Ankunft werden die Jugendlichen meistens zuerst »Kleinklassen« zugeteilt, wo sie erst mal die deutsche Sprache erlernen müssen.

Für die Jugendlichen Asylsuchenden ist es theoretisch auch möglich, nach der obligatorischen Schulzeit eine Lehre zu absolvieren. Aus verschiedenen Gründen wird dies jedoch oft praktisch unmöglich, und zwar vor allem wegen ihres juristischen Status (»N« oder »F« Bewilligungen). Das beschränkte Aufenthaltsrecht und die administrativen Aspekte, die damit einhergehen, schrecken viele ArbeitgeberInnen davon ab, diese Jugendlichen als Lehrlinge anzustellen. Natürlich kommen bei der Lehrstellensuche auch sprachliche und schulische Lücken hinzu.

Was die Möglichkeit einer lukrativen Arbeit angeht, sind die MNA gleich wie andere Asylsuchende auf bestimmte Sektoren beschränkt und müssen SchweizerInnen oder AusländerInnen mit Aufenthaltsbewilligung den Vorrang gewähren.

Auch die Möglichkeiten des Besuchs des Gymnasiums und der Universität sind aus den oben genannten Gründen sehr beschränkt, zumal der Zugang zur Universität Zürich den Asylsuchenden von Gesetzes wegen verschlossen bleibt.

TAST

Das TAST («Tagesstruktur») ist ein Ausbildungszentrum für alle jugendlichen Asylsuchenden und vorläufig aufgenommen, und nicht nur für die MNA. Zur Zeit unserer Studie besuchten 140 Jugendliche im Alter von 15 bis 24 Jahre die verschiedenen Kurse, welche sich vor allem nach der Nützlichkeit für die Heimkehr der Jungen in ihr Heimatland ausrichten. Ihre Chancen für eine Wiedereingliederung in ihrem Heimatland sollen gefördert werden, und so verfolgen die Kurse vor allem das Ziel der Vermittlung von Allgemeinwissen (Alphabetisierungskurse, Mathematik, Geographie, etc.) und der deutschen Sprache. Daneben werden auch Kurse zur Vorbereitung einer Berufsausbildung angeboten oder Einführungsprogramme in die Restauration, die Elektrotechnik oder Gesundheitsberufe.

Auch werden im Laufe der Schuljahre verschieden Projekte auf die Beine gestellt, wie beispielsweise die TASTERIA, die Kantine des TAST, welche von den SchülerInnen des Restaurationskurses geführt wird.

KOMMENTAR

Das «Zürcher Modell» der Betreuung von unbegleiteten Minderjährigen ist stark auf persönliche und personifizierte Betreuung ausgerichtet. Trotz seiner entscheidenden Vorteile kann das Modell aber nicht über die Tatsache wegtäuschen, dass auch die minderjährigen Asylsuchenden in unserer Gesellschaft vor allem Asylsuchende sind, und dass alle sie betreffenden Strukturen parallel und nicht durchmischt mit anderen Strukturen für Jugendliche im Allgemeinen verlaufen. Dies bedeutet, dass diese Jungen trotz allem meistens marginalisiert bleiben, mit Ausnahme derjenigen, welche in reguläre Kassen eingeschult werden können. Ihre Chancen, mit andern Jugendlichen in Kontakt zu kommen und ihren Alltag zu teilen, bleiben deshalb nach wie vor eingeschränkt.

Ein anderer Punkt betrifft die sehr wertvolle Arbeit der interkulturellen MediatorInnen, welche ja auch Asyl Suchende sind, und durch das «Beschäftigungsprogramm» für Asyl Suchende engagiert werden. Ihre Ausbildung, ihr Einsatz und Engagement sind beträchtlich. Sie sind rund um die Uhr mit der täglichen Betreuung der Jugendlichen betraut, und erhalten dafür nur eine Entschädigung im Rahmen des Beschäftigungsprogramms. Dies zu ändern ist der Asyl Institutionen leider von Gesetzes wegen untersagt, da Asyl Suchende nicht im Sozialbereich arbeiten dürfen. Doch wird ihr Einsatz dadurch entwertet, und bei einer langzeitigen Arbeit kann dies zu Frustrationen seitens der MediatorInnen führen.

Das «Zürcher Modell» der Unterkunft und Betreuung der unbegleiteten Minderjährigen stellte sich jedoch trotz allem im Laufe unserer Studie als einzigartig heraus, vor allem was die personalisierte Betreuung betrifft. Seine Stärke liegt zweifelsohne in der individualisierten Begleitung, welche durch eine dezentralisierte Wohnform bestärkt wird. Die jungen fühlen sich dadurch eher in die Aufnahmegesellschaft eingebettet als in grossen Zentren, und die Betreuung kann sich eher einem Modell annähern, welches auch andern Jugendlichen zur Verfügung steht. Wir hatten denn auch das Gefühl, dass die Jugendlichen von ihren BetreuerInnen vor allem als Individuen mit ihren eigenen Geschichte, Erfahrungen, Wünschen, Problemen und Kompetenzen wahrgenommen wurden.

ALEXANDRA FELDER
Chargée de recherche, IES, Genève

Protection des enfants migrants: un statut d'exception

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) s'applique autant aux enfants résidents qu'aux «demandeurs d'asile mineurs non accompagnés» (MNA). Quand bien même cette convention a permis quelques avancées sur le plan de l'accueil de cette population particulièrement vulnérable, le dispositif juridique de prise en charge des requérants mineurs présente encore de sérieuses lacunes. Ce sont notamment les motifs d'asile pris en considération, la détermination de l'âge, la représentation légale et les conditions de rétention qui posent problème, tandis qu'une grande liberté est laissée aux services fédéraux dans l'appréciation du parcours dont se prévalent les MNA pour motiver leur demande d'asile.

Suite à l'application, en 1981, de la loi sur l'asile de 1979, le domaine de la prise en charge des demandeurs d'asile a connu des remaniements légaux particulièrement fréquents (six en l'espace de vingt ans). La plupart des mesures adoptées lors des révisions successives, généralement restrictives, suivaient quatre buts principaux: dissuader (par toute une série de restrictions sur le droit du travail, la liberté d'établissement, l'audition du candidat, les chances d'obtenir une réponse positive), accélérer les procédures, éviter l'intégration du requérant et assurer l'exécution des décisions, surtout en matière de renvoi (Parini, L. (1997), La politique d'asile en Suisse: une perspective systémique, Paris, L'Harmattan).

Dans ce contexte, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) du 20 novembre 1989, ratifiée par la Suisse en 1997, a influencé la procédure d'asile et son application aux jeunes exilés séparés de leurs parents et ayant déposé une demande d'asile, couramment nommés requérants d'asile mineurs non accompagnés, ou MNA, en introduisant la nécessité pour les autorités publiques de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant; elle

précise en outre que «tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'Etat» (CDE, art. 22 al. 1).

En termes de procédure, le parcours du mineur se distingue de celui de l'adulte par le traitement prioritaire de sa demande dans les Centres d'Enregistrement (CERA), une adaptation du déroulement des auditions, l'examen de sa capacité de discernement et éventuellement de son âge réel, la nomination d'un représentant légal au moment de son attribution à un canton et la prise en compte de motifs spécifiques susceptibles de rendre inexigible l'exécution de son renvoi. On notera en revanche que la loi n'instaure pas de différence en ce qui concerne les lieux d'hébergement et les motifs d'asile. Dans le courant des années 90, les références au bien de l'enfant se font toujours plus nettes dans les directives ad hoc émises par l'ODR. La Commission de Recours en matière d'asile (CRA) a également apporté des détails quant aux implications de la CDE pour la procédure d'asile (Cf. JICRA 1998 / 13). Pourtant, selon le rapport établi par quarante-six organisations suisses en complément du rapport initial que le gouvernement suisse a soumis le 29 mai 2002 au Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, l'application de la Convention en matière de protection et de prise en charge des requérants mineurs n'est pas encore satisfaisante: «les besoins particuliers des requérants d'asile mineurs sont également trop peu pris en compte en Suisse» (Communiqué de presse de l'UNICEF du 23 mai 2002).

LES CONDITIONS DE RENVOI

Alors qu'au début des années 90 des associations de défense du droit d'asile ont dû dénoncer auprès du Conseil fédéral des cas précis de décisions de renvoi qui mettaient

SCHUTZ MINDERJÄHRIGER KINDER UND JUGENDLICHER: EIN AUSNAHMESTATUS

Der vorliegende Artikel analysiert die Konsequenzen der Anwendung der Kinderschutzkonvention auf den juristischen Umgang mit unbegleiteten minderjährigen Asylsuchenden (UMA) in den verschiedenen Kantonen. Er hebt die Tatsache hervor, dass im Umgang mit den UMA, der Aspekt «Asylsuchende» oft stärker gewichtet wird als ihr Status als «Minderjährige», dies auf Kosten einer expliziten Bezugnahme auf ihre besondere Verletzlichkeit und ihre spezielle Situation.

Die Kinderschutzkonvention vom 20. November 1989, welche von der Schweiz 1997 ratifiziert wurde, hat die kantonalen Behörden dazu gezwungen, das höhere Interesse des Kindes und die Notwendigkeit des Schutz von Minderjährigen im Rahmen des Umgangs mit UMA zu berücksichtigen. Wenn dies auch zu einigen Fortschritten betreffen der Aufnahme von UMA gebracht hat, so hat ein entsprechender Bericht von 46 Schweizer Organisationen doch wichtige bestehende Lücken aufzeigen können. So sind beispielsweise die

Bedingungen, in welchen die UMA im Rahmen des Asylverfahrens befragt werden, wie auch Handhabung ihres Gesuchs, weiterhin dieselben wie für erwachsene Asylsuchende. Die besondere Position der UMA wird nicht berücksichtigt, vor allem deren grössere Schwierigkeiten, auf politische Aktivitäten zu verweisen oder traumatische Ereignisse zu verbalisieren, um ein Asylgesuch stellen zu können. Die Auflage an die Kantone, eine amtliche Repräsentantin / Repräsentanten zu bestimmen, wird oft umgangen durch die Einführung einer so genannten « Vertrauensperson ». Darüber hinaus können Minderjährige über 15 Jahren, im Widerspruch zur Kinderschutzkonvention, im Fall einer bevorstehenden Ausweisung aus der Schweiz für die Dauer von 3 Monaten (erneuerbar) inhaftiert werden.

Der Artikel schliesst, in dem er auf das widersprüchliche und ethisch fragwürdige Verhalten der Behörden aufmerksam macht und darauf verweist, dass trotz allem der Umgang mit den UMA übers Ganze gesehen an der Rückweisung der jugendlichen Asylsuchenden in ihre Herkunftsländer orientiert ist, mit dem damit verbundenen Risiko, sie wieder in äusserst prekäre, ja zukunftslose Situationen zurückzuschicken.

en danger des MNA, les conditions permettant le renvoi des mineurs ont été affaiblies dans les années qui ont suivi et sont à présent, dans les faits, rarement réunies. La CRA, notamment, a donné un contenu plus concret aux investigations à entreprendre en vue d'un renvoi, indiquant notamment que l'ODR doit considérer le bien de l'enfant au sens de l'article 3, al. 1 de la CDE. Il doit s'assurer de la bonne prise en charge de l'enfant à son retour avant de décider de son renvoi, et non se contenter de vérifier que ses parents sont encore vivants (JICRA 1998/13).

Il reste rare, cependant, que ces motifs de protection débouchent sur une admission provisoire en raison d'un contexte local inadapté au retour de l'enfant ou du fait d'une situation de « détresse personnelle grave » (Ronge, J.-L. in DEI vol. 8, n°3, septembre 2002, p.12). Et dans la pratique, l'ODR préfère attendre que les jeunes aient atteint la majorité pour être libéré des dispositions protectrices en faveur des mineurs et rendre une décision négative permettant un renvoi à court terme.

MOTIFS D'ASILE

Les motifs d'asile constituent un autre enjeu – mais apparemment moins débattu – de la procédure appliquée aux mineurs. En effet, les conditions d'octroi du statut de réfugié sont identiques à celles applicables aux adultes. Ainsi, le requérant doit rendre vraisemblable l'existence de persécutions ciblées contre sa personne par un Etat, ou tout au moins démontrer que l'Etat qui régit sa région de provenance ne peut ou ne souhaite pas le protéger des menaces qui le concernent. Ceci implique généralement que le requérant fasse partie d'un mouvement politique et y mène une activité qui le met en danger de manière individuelle. Il est évidemment très rare qu'un mineur puisse avancer de tels motifs; de fait, en 2001, dix mineurs seulement ont obtenu le statut de réfugié sur un total de 1387 demandes, ce qui représente un taux d'acceptation de 0.7% (Ibid., p.12). En outre, il n'existe pas de statut « humanitaire » prévu par la loi sur l'asile et permettant aux requérants d'obtenir un permis de séjour.

L'AGE

Les requérants mineurs ayant droit à une meilleure protection en ce qui concerne l'exécution du renvoi, les autorités procèdent régulièrement à des examens médicaux (âge osseux) visant à déterminer l'âge biologique de requérants se prétendant mineurs. D'après le Conseil fédéral, ces vérifications ont pour but « de préserver au mieux le principe de l'intérêt supérieur des enfants, de garantir aux requérants d'asile effectivement mineurs un encadrement adéquat et de combattre les abus fréquents constatés dans ce domaine » (Conseil Fédéral, réponse (01.03.00) à la question ordinaire du 13 décembre 1999 de Liliane Maury Pasquier, « Détermination de l'âge des réfugiés mineurs. Examen médical peu fiable. »).

La fiabilité et la précision de la méthode employée ont cependant été remises en cause à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de recours auprès de la CRA et par le biais d'une intervention parlementaire. La CRA admettra finalement que la prise en compte stricte de l'âge indiqué sans marge d'erreur par les experts pose problème, observant en outre que les autorités d'autres pays européens ont émis des réserves par rapport au recours à l'examen osseux pour déterminer l'âge. Actuellement, seule une différence de plus de trois ans entre l'âge allégué et l'âge mesuré peut être considérée, dans le cadre d'une décision de l'ODR ou de la CRA, comme une tromperie sur l'identité.

REPRÉSENTATION LÉGALE ET CAPACITÉ DE DISCERNEMENT

Les trois circulaires de l'ODR soulignent l'obligation qui incombe aux cantons de nommer un représentant légal pour les requérants mineurs non accompagnés au moment de leur arrivée dans leur canton d'attribution. Cependant l'application du Code civil au cas précis des MNA est particulière dans la mesure où la loi sur l'asile de 1998 indique qu'une « personne de confiance » peut être nommée en lieu et place d'un représentant légal. L'ordonnance 1 sur l'asile précise simplement que « la personne de confiance [...] accompagne et soutient le mineur non accompagné tout au long de la procédure d'asile » (Ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, 1999, art. 7 al. 5).

Ce n'est que progressivement que les cantons ont accordé leurs pratiques au Code civil et aux circulaires de l'ODR en nommant des représentants pour les jeunes qui leur étaient attribués. Et les jeunes restent en principe sans accompagnement juridique dans les Centres d'enregistrement. La notion de « personnes de confiance », quant à elle, ressemble fort à un passe-droit permettant d'éviter la représentation légale des mineurs définie par le Code civil, et peut aboutir à la nomination de personnes dont les intérêts ne convergent pas nécessairement avec ceux des jeunes requérants (Cf. Malka, S., « Les droits des réfugiés mineurs non accompagnés sont bafoués » in *Le Courrier*, 20 novembre 1999). En effet, les connaissances juridiques attendues de ces personnes, les conditions et les critères de leur nomination ainsi que la qualité du suivi effectué ne sont ni précisés par la loi, ni contrôlés.

RÉTENTION OU EMPRISONNEMENT

Au moment de l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant, la Suisse a indiqué au titre de réserve portant sur l'article 37, lettre c que « la séparation des jeunes et des adultes privés de liberté n'est pas garantie sans exception » (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Déclaration et réserves concernant la Convention relative aux droits de l'enfant). Cette réserve s'applique notamment au cas des requérants mineurs déboutés âgés de plus de quinze ans révolus, qui peuvent être placés en détention pour une durée – renouvelable – de trois mois en vue de son renvoi du territoire suisse. La légitimité d'une telle réserve peut paraître douteuse, comme celle de la rétention des MNA elle-même, dans la mesure où l'article 37b de la CDE précise que « l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible » (Cité par Naville, L. in DEI vol. 8, n°3, septembre 2002, p.18).



LES DÉCISIONS SUR L'ASILE

Les autorités doivent systématiquement reconstituer l'identité sociale de chaque requérant: origine géographique et nationale, âge, parcours, rôles adoptés par le passé, événements vécus. Dans la grande majorité des cas, seul le discours des intéressés eux-mêmes est à disposition pour construire cette « identité » et justifier de ce fait l'attribution du statut juridique correspondant. Or les demandeurs d'asile n'apportent que très rarement des preuves de leurs allégations et doivent donc rendre vraisemblables leurs dires. La liberté d'appréciation laissée aux fonctionnaires est considérable en ce qui concerne la vraisemblance (indispensable à l'octroi de l'asile) des propos tenus, et permet de rendre des décisions négatives dans la très grande majorité des cas.

L'analyse des décisions rendues par l'ODR montre que les incohérences du discours du requérant (même mineur), ses erreurs ou ses imprécisions en ce qui concerne les dates ou les durées des événements qui l'ont touché, sa méconnaissance de certains éléments liés au contexte de sa région d'origine, etc. sont autant d'occasions de rejeter la demande. Or les facteurs complexes liés aux modes discursifs ou à la perception du temps, les profondes perturbations qu'un jeune (ou un adulte) peuvent subir par son exil même et par l'immersion dans un contexte radicalement nouveau, les blocages face à l'obligation de raconter des événements traumatisants, tout ceci n'entre a priori pas en ligne de compte dans la prise de décision de l'ODR. Les auditions sont en effet censées se dérouler « dans une atmosphère adaptée aux circonstances »¹. Ses propos seront alors passés au crible, et généralement remis en cause.

ENFANTS OU REQUÉRANTS D'ASILE ?

L'adaptation de la procédure d'asile aux besoins spécifiques des enfants s'effectue de manière progressive, notamment sous la pression des organisations non gouvernementales. Au niveau des autorités suisses comme européennes, cependant, les réticences sont manifestes face à la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des enfants migrants². Sur le plan du dispositif légal, c'est la loi relative aux demandeurs d'asile – restrictive – qui s'applique en premier lieu. Les exilés mineurs sont considérés comme des requérants d'asile avant d'être pris en compte dans leur position d'enfants. Leur statut juridique détermine en effet leurs conditions d'accueil et leurs possibilités de formation, tandis que les structures prévues pour la prise en charge des enfants résidents ne leur sont a priori pas destinées. En parallèle, le statut de mineur non accompagné offrant une protection supérieure par rapport à celui de demandeur d'asile adulte, les techniques de vérification de l'âge appliquées aux MNA permettent de n'accorder cet « avantage » qu'à un minimum de requérants.

Cette attitude restrictive de la part des autorités présente une ambiguïté évidente sur le plan éthique. Tandis que se multiplient à différents niveaux les signes de prise de conscience et de révolte face aux abus dont sont victimes les enfants, que ce soit sur le plan de leur intégrité physique ou de leurs libertés, le dispositif de prise en charge des MNA reste tourné vers le renvoi des jeunes requérants dans leur pays d'origine, au risque de les conduire vers une situation précaire et sans avenir. Il est vrai que le doute – sur la véracité du discours, sur l'âge, sur les dangers encourus – ne bénéficie jamais aux exilés qui ont déposé une demande d'asile, même s'ils sont mineurs.

LUDOVIC ROSSEL

¹ Directive relative aux demandes d'asile émanant de requérants mineurs non accompagnés et d'adultes incapables de discernement, Office Fédéral des Réfugiés, 20 septembre 1999, p.6.

² A ce sujet, cf. notamment RONGE, J.-L. in DEI vol. 8, n°3, septembre 2002.

Le rôle du tuteur des mineurs non accompagnés (MNA) : l'exemple de Genève

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ARRIVEE DES MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA) EN SUISSE

Le phénomène de la migration des MNA demandant l'asile en Suisse est apparu en 1980 avec l'arrivée de jeunes gens fuyant des situations de guerre telles que les conflits d'Éthiopie, Érythrée, Liban et Angola. Dans les années 90, on a assisté à la venue de mineurs en provenance de Somalie, Zaïre, Rwanda, Burundi et des Balkans. Actuellement, les plus importants groupes ethniques sont tout d'abord les ressortissants d'Afrique de l'Ouest et, dans une moindre mesure, ceux issus de l'ex république de l'URSS. En Suisse, actuellement la majorité des MNA déposent une demande d'asile et ne restent pas dans la clandestinité comme dans la plupart des pays du sud de l'Europe. Cette situation risque de changer pour les raisons que nous allons exposer au fil du texte.

CADRE JURIDIQUE

Tant les pays d'accueil européens que les organisations internationales (OI) et les organisations non gouvernementales (ONG) ont été interpellés depuis une dizaine d'années par le phénomène de la migration des MNA. Les principaux outils juridiques qui assurent la protection de l'enfant migrant sont la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), la Convention de la Haye ainsi que les législations nationales, en l'occurrence pour la Suisse, le Code Civil.

Dans notre pays, la ratification de la CDE en 1997, a amené l'Office fédéral des Réfugiés (ODR) à élaborer une directive en 1999 concernant le traitement des demandes d'asile émanant de MNA. Les principaux éléments à retenir sont d'une part, faciliter le MNA à accéder à la procédure d'asile et d'autre part, demander aux autorités compétentes de prendre des mesures adéquates de protection du mineur. Enfin, l'examen de l'exigibilité de l'exécution du renvoi doit toujours respecter le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

LES CARACTERISTIQUES DES MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA)

Les MNA arrivant en Suisse en 2003 (stat. de l'Office fédéral des réfugiés) sont :

- à 35% des ressortissants provenant d'Afrique de l'Ouest,
- sont des hommes à 86,4%,
- à 97,2% âgés 15 et 18 ans.

Les plus jeunes sont arrivés dans le cadre d'un projet familial et rejoignent leur famille élargie. Leur intégration est favorisée, tant au niveau scolaire et social qu'au niveau de l'obtention d'un statut administratif. Les plus âgés sont souvent mal scolarisés, ils sont arrivés seuls en Suisse à travers les filières de passeurs, voire mafieuses. Ces jeunes gens en majorité d'origine africaine, n'ont pas, pour la plupart d'entre eux, de motif d'asile selon la Loi sur l'Asile et la Convention de 51 sur le statut de réfugié et de plus, ne présentent pas de documents d'identité. Leur âge et leur nationalité sont souvent douteux. La plupart proviennent de pays qui souffrent d'une déstructuration sociale où l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas garanti au sens de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE). Dans certains pays, le désengagement de l'Etat de ses missions essentielles, dont l'éducation, a pour conséquence que les mineurs sont souvent mal ou pas scolarisés, sinon analphabètes.

GESETZLICHER RAHMEN

Genau so wie die europäischen Ankunftslander wurden die internationalen Organisationen sowie die Nicht-Regierungsorganisationen seit gut zehn Jahren mit dem Phänomen unbegleiteter minderjähriger Asylsuchender konfrontiert. Die wichtigsten juristischen Mittel zum Schutz des migrierten Kindes sind die Kinderschutzkonvention der Vereinten Nationen über die Rechte des Kindes, die Den Haager Konvention sowie die nationalen Gesetze. Die Schweiz betreffend: das Zivilgesetzbuch.

In unserem Land hat die Ratifikation der Kinderschutzkonvention im Jahre 1997 das Bundesamt für Flüchtlinge (BFF) veranlasst, Richtlinien zu erlassen, die den Umgang mit Asylgesuchen dieser Kinder und Jugendlichen regeln. Dabei geht es einerseits darum, den Zugang zum Asylverfahren zu erleichtern und andererseits die zuständigen Behörden dazu zu veranlassen, jene Schritte zu unternehmen, die einen adäquaten Schutz garantieren.

Die Prüfung der Umsetzbarkeit einer Rückweisung muss immer das Prinzip des vorrangigen Interesses des Kindes (Kindeswohl) berücksichtigen.

Die Betreuung der unbegleiteten minderjährigen Asylsuchenden und die Rolle des Vormunds.

Das Vormundschaftsgericht hat bereits vor der Anwendung der Richtlinien des BFF von 1999

Vormundschaftsmassnahmen oder stellvertretende Bevormundungen angewandt, je nach familiärer Situation der Minderjährigen. Die Bildungsdirektion schuf 1995 eine spezialisierte Dienststelle, die Koordination der Vormundschaftsmandate, welche heute der Allgemeinen Vormundschaft unterstellt ist. Die Koordinationsstelle hat als Aufgabe, die dem Kanton Genf zugeteilten unbegleiteten minderjährigen Asylsuchenden zu betreuen, wobei der Verantwortliche gleichzeitig als Vormund dieser Jugendlichen amtiert.

Seine Hauptaufgabe besteht darin, die Jugendlichen an einen Ort zu platzieren, der ihren persönlichen Charakteristika am besten entspricht (Alter, Geschlecht, Gesundheitszustand, Möglichkeit einer Platzierung im erweiterten Familienkreis). Die Mehrzahl von ihnen ist jedoch in einem Zentrum für minderjährige Asylsuchende untergebracht, welches den Vorgaben eines sozialpädagogischen Foyers entspricht. Dieses befindet sich im Zentrum für Asylbewerber und -bewerberinnen Tattes, in Vernier und verfügt über 90 Plätze.

Der Vormund muss den Schutz und das Wohl der minderjährigen Asylsuchenden im Auge behalten und so die Einhaltung der Vorgaben der Kinderschutzkonvention garantieren. Darüber hinaus ist es wichtig zu gewährleisten, dass nicht Erwachsene, welche eine falsche Altersangabe machen, von diesen Rechten profitieren. Es ist jedoch so, dass wenn das genaue Alter trotz der durchgeführten Tests (z.B. durch eine Handknochenanalyse) nicht verifizierbar bleibt, im Zweifelsfall für die Jugendlichen entschieden wird. Die Koordinationsstelle arbeitet mit anderen Institutionen wie der Schule oder mit den Gesundheitsdiensten eng zusammen. Dabei ist es zentral, die Begleitung des Asylverfahrens zu gewährleisten und mit den Juristen/Juristinnen des Internationalen Sozial-

dienstes zusammen zu arbeiten. Genau so ist es unerlässlich, mit Hilfe des Internationalen Roten Kreuzes Familiennachforschungen durchzuführen, um zu ermöglichen, dass Kinder und Jugendliche innerhalb ihrer Familien aufwachsen können, sofern dies irgendwie möglich und sinnvoll erscheint. Schliesslich sollen unbegleitete Kinder und Jugendliche gemäss Vorgaben von « Save the Children » und des Hochkommissariats für Flüchtlinge (UNHCR) aus dem Jahr 2000 über dieselben Rechte verfügen wie einheimische Jugendliche. Darin ist auch ausgeführt, dass das Schulsystem des Ankunftslandes über genügend Flexibilität verfügen sollte, um die Betreuung von Kindern und Jugendlichen und das Erlernen der entsprechenden Zweitsprache zu ermöglichen. Der Akzent wird so auf die Bikulturalität gesetzt, was mit einschliesst, dass die Kinder und Jugendlichen den Kontakt zu ihrer Sprache, ihrer Kultur und ihrer Religion aufrechterhalten können.

Der Bund schliesst seit dem 1. April 2004 Asylsuchende von der Sozialhilfe aus, welche mit einem Nichteintretens-Entscheid konfrontiert wurden. Was theoretisch bedeutet, dass diese Kinder und Jugendliche im schlimmsten Fall auf die Strasse gestellt werden können, sofern sie die gewünschten Dokumente nicht beschaffen wollen oder können, welche den Behörden eine Identifizierung ermöglichen. Wenn die Schutzmassnahmen für Kinder und Jugendliche nicht respektiert werden, wird man sich in Zukunft auch in der Schweiz mit der Entwicklung des Phänomens herumziehender Jugendlicher konfrontiert sehen, welches in gewissen europäischen Ländern bereits existiert und zunehmend mehr Kinder und Jugendliche betrifft.

Daniel Burnat
Vormund

Dans le canton de Genève sur une centaine d'arrivées par année:

- le taux de rotation est approximativement de 65%,
- 70% des mineurs arrivent à 17 ans.

Force est de constater que l'approche socio-éducative dépend du profil du mineur (provenance, niveau d'éducation, âge, etc.) lié au type de migration, soit guerre, conflit ou raisons économiques. Le contexte général de la migration de jeunes influence la pratique du professionnel à savoir que, d'une part, il doit agir dans un contexte politique qui restreint progressivement l'espace réservé aux migrants et d'autre part, il doit faire face aux caractéristiques spécifiques de ce type de mineurs.

DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DU MNA À GENEVE ET ROLE DU TUTEUR

Suite à la directive de l'ODR de 1999, les cantons se voient obligés d'instaurer des mesures de protection pour les MNA. Tous les cantons romands appliquent les mesures tutélaires prévues par le code civil suisse, d'autres s'en tiennent à des mesures minimales prévues par la directive ODR à savoir la désignation de personnes de confiance accompagnant les mineurs dans le cadre de la procédure d'asile.

A Genève, le Tribunal tutélaire a appliqué, bien avant 1999, les mesures de curatelles ou tutelles de représentation selon la situation familiale du mineur. Le Département de l'instruction publique a créé en 1995, un service spécialisé, la Coordination des mandats tutélaires (CMT), dépendant aujourd'hui du Service du Tuteur Général. La CMT a pour mission la prise en charge des MNA attribués au canton ainsi son responsable est désigné tuteur ou curateur de ces jeunes. La première tâche du tuteur est de placer le mineur dans un lieu adéquat en fonction de ses caractéristiques propres, soit en tenant compte de l'âge, sexe, état de santé, possibilité de placement dans sa famille élargie. La plus grande partie d'entre eux est placée dans un centre pour MNA qui répond aux critères de foyer d'éducation spécialisée. Ce foyer

de 90 places est situé dans le centre pour requérants d'asile des Tattes, à Vernier. Le rôle du tuteur consiste à protéger et optimiser le séjour du mineur en Suisse en considérant toujours le bien supérieur de l'enfant selon la CDE. Avant de demander des mesures de protection, il est toutefois nécessaire de vérifier que des adultes « faux mineurs » qui déclarent de faux âges ne profitent pas de ces droits. Cependant, si l'âge exact était incertain après avoir passé des tests ad hoc, le bénéfice du doute devrait profiter au jeune. La CMT travaille en réseau avec les services spécialisés tels que l'école et les services de santé, entre autres. De plus, il est essentiel d'assurer un suivi adéquat de leur procédure d'asile en collaborant avec les juristes du Service Social International (SSI). De même, il est important d'effectuer des recherches familiales par l'intermédiaire du CICR, car le bien supérieur de l'enfant consiste à ce qu'il puisse grandir auprès de sa famille, dans la mesure du possible. Enfin, d'après « l'état des bonnes pratiques » élaboré par Save the Children et le UNHCR en 2000, le mineur migrant non accompagné devrait jouir de la même protection que le mineur national. Il est aussi spécifié que le système scolaire du pays d'accueil devrait faire preuve de flexibilité au niveau de la prise en charge du mineur et dans l'apprentissage de la deuxième langue. Il est ainsi mis l'accent sur la bi-culturalité, c'est-à-dire que le MNA devrait pouvoir garder contact avec sa langue, sa culture et religion d'origine. Dans le canton de Genève, plus du 40% du total des élèves scolarisés sont francophones. L'école prévoit un enseignement de la langue d'origine pour les mineurs. Dans ces conditions, les plus âgés d'entre eux, généralement mal ou peu scolarisés, sont intégrés dans des classes d'accueil pendant deux ans au maximum, le taux de désertion scolaire est élevé. La précarité de leur statut administratif et les incertitudes qui y sont liées les démotivent souvent. Ces mineurs expriment aussi la nécessité de gagner de l'argent pour rembourser leur voyage ou l'envoyer à leur famille, mais le marché du travail leur est en grande partie fermé. Certains d'entre eux arrivent en Suisse et sont récupérés soit des réseaux de trafiquants de drogue, soit de par prostitutions. Les objectifs socio-éducatifs liés à cette catégorie de jeunes sont d'une part, de les aider à retrouver des repères, de les

mettre en relation avec des réseaux de soutien et, d'autre part, de leur donner les informations appropriées et les outils au niveau de la formation pour qu'ils puissent se préparer, le cas échéant, à un retour dans leur pays, en toute sécurité. Certains d'entre eux, les plus jeunes généralement, bénéficient d'un réseau social. Il est alors possible de les « immerger » progressivement dans le système scolaire régulier, l'action socio-éducative ne peut se réaliser qu'avec des jeunes gens « motivés ». En d'autres termes, si les besoins de ces jeunes ont bien été identifiés et s'il y a possibilité de les harmoniser avec une offre de prise en charge concrète, les résultats sont prometteurs.

PERSPECTIVES

Actuellement, on assiste en Europe, à la détérioration des normes d'asile. L'Union européenne a présenté un projet de directives qui tendent à une harmonisation minimale des procédures. Ces directives, si elles étaient appliquées, constitueraient un manquement important au droit international des réfugiés, comme l'a dénoncé Monsieur Rund Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (communiqué de presse HCR du 24.11.2003). La Suisse n'échappe pas à cette tendance. Dans le cadre de la politique d'asile et de sa politique orientée vers l'instauration d'allègement budgétaire, la Confédération depuis avril 2004, exclut de l'aide sociale les requérants d'asile frappés d'une décision de non entrée en matière. En d'autres termes, cela signifie que théoriquement, les MNA peuvent être mis à la rue, s'ils ne remettent pas, entre autre, aux autorités des documents permettant de les identifier. Si les mesures de protection s'appliquant aux mineurs ne sont pas respectées, on assistera au développement du phénomène « jeunes errants » qui existe déjà dans certains pays européens et qui tend à prendre de l'ampleur.

BURNAT DANIEL

Tuteur

BIBLIOGRAPHIE

La situation des mineurs non accompagnés en Suisse.
Sion: Institut International des Droits de l'Enfant et Terre des Hommes.
Septembre 2003.

COSSY SYLVIE (2000).
Le statut du requérant d'asile mineur non accompagné dans la procédure d'asile.
Editions Bis et Ter,
Lausanne.
Philippe Tinguely (2000).

Statut de l'enfant migrant: L'avancée des pratiques. La problématique des requérants d'asile mineurs en Suisse. In Etrangers, Migrants, Réfugiés, Requérants, Clandestins et les Droits de l'Enfant? Sion: IDE.

MINDERJÄHRIGE MIGRANTEN UND MIGRANTINNEN AUS MAROKKO: WELCHE ZUKUNFT?

Die Auswanderungsgründe minderjähriger Marokkaner und Marokkanerinnen die nach Europa migrieren, stehen im Zentrum dieses Artikels, in dem auch die demographischen und sozio-ökonomischen Hintergründe ausgeleuchtet werden. Dabei unterscheidet der Autor drei Idealtypen jugendlicher Migranten und Migrantinnen: Kinder, die verwahrlost sind, dann Strassenkinder, und drittens auch Kinder, die sozial eigentlich gut integriert waren. Letztere ziehen – so der Autor – eher zufällig weg und oft nur vorübergehend. Die meisten jugendlichen Migrantinnen und Migranten entstammen den ersten beiden Gruppen. Deren Situation wird folgendermassen charakterisiert: Herkunft aus Familien, die unter der Armutsgrenze leben, Auseinandersetzung mit instabilen sozialen und familiären Verhältnissen, herunter gekommene Nachbarschaft, sozialer Ausschluss, Leben mit innerfamiliärer Gewalt, ausbleibender schulischer Erfolg, kein Anschluss in einen Beruf. Die jugendliche Migration entwickelte sich zunehmend zu einem kollektiven Traum, der die verschiedenen Städte und Regionen des Königreichs besetzt hält. Nur eine globale Entwicklungsstrategie und eine direkte Zusammenarbeit zwischen den Ländern des Südens und des Nordens können den Strom heimlicher Zuwanderung bremsen, welcher für die Minderjährigen oft gefährliche und unmenschliche Züge trägt.

Mineurs émigrés du Maroc, quel destin?!

CARACTÉRISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS AU MAROC

La population marocaine est estimée à environ 28,705 millions en 2000.

- Les jeunes demeurent la composante essentielle de la population marocaine;
- Les moins de 18 ans représentent 46,0% de la population.
- Les moins de 15 ans représentent 39,1% de la population.

Cependant en 2014, ils ne représentent, en principe, plus que le 15% de la population totale, en raison de la diminution de la natalité de la population marocaine.

Ces données démontrent clairement l'importance de la structure de la pyramide des âges de la population marocaine et traduisent l'ampleur des efforts à effectuer pour répondre aux besoins de la population des mineurs au niveau de la santé, de l'éducation, du développement et de l'épanouissement de leur personnalité afin de les protéger contre toute forme d'exploitation ou de déviance.

Pourtant, une carence marquante caractérise la situation socio-éducative et économique d'une couche considérable des enfants au Maroc qui vivent dans des situations très difficiles, les empêchant de s'épanouir ou de participer effectivement à la vie sociale: ils sont privés de leurs droits à l'éducation, à la formation et à une vie digne.

Cette situation entrave toute possibilité d'intégration de ces jeunes dans le tissu social marocain. La conséquence est l'émergence de catégories d'enfants vivant des situations très difficiles à plusieurs niveaux:

- les enfants en conflit avec la loi;
- les enfants au travail;
- les enfants abandonnés;
- les enfants des rues;
- les enfants émigrés clandestinement.

L'ÉMIGRATION DES MINEURS AU MAROC

Le bassin méditerranéen a représenté à travers l'histoire un lien de déplacement et de mouvement imparable, ainsi qu'un flux de populations dans les deux sens: Nord-Sud / Sud-Nord, avec une prédominance de ce dernier flux.

Ainsi, l'histoire de la migration dans cet espace, s'est souvent caractérisée par le départ des Méditerranéens à la recherche de l'amélioration de leurs conditions de vie ou le recours à des liens assurant le droit à la vie et à la survie.

Le Maroc comme tous les pays de cet espace, est un pays avec une longue histoire et tradition d'émigration vers d'autres continents: Europe, Amérique, Australie.

L'émigration des Marocains a connu les étapes suivantes:

- Années 1960: Une phase de départ des Marocains vers l'Europe, dans le but de chercher du travail et de participer ainsi au développement de ce continent; il s'agissait d'une immigration purement masculine.
- 1970-1980: Une période caractérisée par le regroupement familial, d'où l'apparition de la première forme d'émigration des femmes qui venaient rejoindre leurs maris.
- 1980-1990: Une phase qui a connu la féminisation de l'immigration, avec le départ majoritaire de femmes célibataires ou divorcées, qui s'impliquaient dans ce processus migratoire principalement pour des raisons sociales ou économiques: divorces, chômage des pères, recherche de l'épanouissement et l'autonomie et d'une participation active au marché du travail.
- La quatrième étape de ce flux se caractérise par la présence des mineurs qui prennent une place capitale parmi les migrants.

Dans les années récentes (2000), l'émigration clandestine des mineurs est devenue un phénomène marquant au Maroc. Les mineurs émigrent seuls et sans se rendre compte des risques qui entourent cette aventure, laquelle finit souvent par des drames dans le détroit ou l'errance aux pays d'accueil. Cette dernière situation expose les enfants à diverses formes d'exploitation et de maltraitance.

Il s'agit ainsi d'un nouveau phénomène social, apparu récemment dans l'histoire du Maroc et qui a commencé à prendre des dimensions inquiétantes: des enfants de diverses régions du pays tentent leur chance pour traverser le détroit de Gibraltar clandestinement dans des bateaux, au-dessus des camions, parfois ils payent même leur voyage en «PATERAS» (embarcations de fortune).

ORIGINES ET DESTINATIONS DES MINEURS

Les mineurs qui arrivent en Europe proviennent des villes diverses du Maroc, mais avec une représentation plus importante des enfants des grandes villes portuaires telles que Tanger, CasaBlanca, Ceuta, Melilla, Nador.

Ces villes constituent des points de ralliement des mineurs, car elles sont non seulement des bases de départ pour émigrer vers l'Europe, mais sont aussi des bassins économiques et commerciaux permettant aux enfants en difficulté de subvenir à leurs besoins de base. Ces villes constituent donc un vrai pôle d'attraction pour les mineurs provenant des régions où l'émigration clandestine est devenue une activité collective: Beni Mellal, Kalat Sragna, Kouribga, Beni Mesquine, Fkih Ben Saleh ...

Au début des années 90, la France était la destination principale des mineurs qui partaient du port de CasaBlanca, elle a été suivie par l'Italie pour certains, alors que les ports du nord du Maroc permettaient de traverser pour aller en Espagne.

Au début des années 2000, l'Espagne est devenue un point d'attraction capital dans le processus migratoire des mineurs en provenance des ports de Tanger, Ceuta, Melilla, Nador (voir la carte).



Ces points de départ représentent non seulement un tremplin pour les mineurs qui résident dans ces villes, mais aussi un espace d'accueil temporaire permettant la préparation du passage à l'Europe – rêve d'Eldorado – pour les mineurs provenant des différentes régions du Maroc.

PROFIL ET CARACTÉRISTIQUES DES MINEURS EMIGRÉS CLANDESTINEMENT

Il est bon de rappeler que parmi les mineurs migrants on ne trouve pas exclusivement des enfants issus des familles pauvres ou avec difficultés socio-économiques. En fait, plusieurs vecteurs se conjuguent pour donner naissance au phénomène de l'émigration des mineurs.

Une distinction entre les types de mineurs, d'après leur profil, représente un élément primordial pour mieux comprendre le phénomène et préconiser des réponses adéquates pour chaque profil :

- Les enfants en situation de décrochage social: ce sont des mineurs qui vivent sans projet d'intégration socio-éducative: échecs scolaires et professionnels les empêchent de participer positivement à la vie sociale. La scolarisation des enfants au Maroc représente en effet un facteur crucial permettant leur protection contre divers types de déviance.
- Les enfants adaptés socialement: ils sont issus des familles de la classe moyenne et ont les moyens nécessaires pour assurer l'intégration socio-éducative: stabilité familiale, scolarisation, etc. Pour ces enfants l'émigration ne représente qu'un acte accidentel, imprévu sous pression de l'influence des amis du quartier ou de l'école. Ces enfants disposent en effets des moyens économiques suffisants.
- Les enfants des rues: il s'agit d'un phénomène social apparu récemment au Maroc, années 1980-1990, en raison des facteurs suivants:
 - éclatement familial;
 - exode rural et migrations urbaines;
 - incapacité des familles à subvenir aux besoins des enfants;
 - analphabétisme.

Il s'agit d'enfants déstructurés du point de vue social et familial. Ils font de la rue un espace de vie et y passent tout leur temps, pratiquant de petites activités commerciales: vente de mouchoirs en papier, de cigarettes; parfois ils passent tout le temps à sniffer de la colle.

Cette population a représenté le premier groupe qui a émigré clandestinement, principalement vers l'Espagne, au départ des villes de Tanger et Ceuta.

La souffrance socio-familiale de ces jeunes fait de toute action éducative qui vise leur intégration une mission très compliquée, puisque ces mineurs souffrent d'une double déchirure: au niveau familial et au niveau social.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MINEURS

Les jeunes auxquels nous nous référons ici (les enfants en décrochage social et les enfants des rues), qui constituent quand même la majorité des migrants, se distinguent par les caractéristiques suivantes:

- 1) la majorité des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté;
- 2) l'instabilité socio-familiale caractérise leur contexte social;
- 3) l'exode rural a provoqué l'apparition des quartiers insalubres dans lesquels ils habitent;
- 4) l'exclusion sociale et l'absence des structures permettant leur participation active à la vie sociale;
- 5) la violence intra-familiale et l'absence de l'autorité familiale;
- 6) l'échec scolaire et professionnel.

Nous pouvons confirmer que le problème de l'émigration des mineurs au Maroc est devenu avec le temps un rêve collectif qui affecte les différentes villes et régions du royaume. Seules une stratégie de développement global effectif et une coopération étroite entre les pays du sud et du nord peuvent freiner ce flux clandestin qui revêt souvent des dimensions dangereuses et inhumaines pour les mineurs.

AZIBOU ABDELOUAHED

Association TADAMON
pour le soutien des enfants en situation difficile
Tanger - Maroc

Comment prévoir un projet de vie pour les enfants réfugiés?

Chaque année, environ 1'200 à 1'500 mineurs non accompagnés (MNA) arrivent en Suisse. La plupart de ces jeunes sont originaires de pays en crise ou de pays économiquement faibles. Ils viennent en Europe car dans leur pays ils n'ont souvent ni la possibilité de se former, ni de se construire un avenir.

La migration des mineurs non accompagnés (MNA), en majorité d'origine africaine, à laquelle est confrontée la Suisse est un phénomène complexe. Il demande des solutions à long terme et respectueuses des droits de l'enfant.

Les dangers que courent ces jeunes sont nombreux (clandestinité, travail au noir, criminalité) et la Suisse, troisième pays d'accueil des MNA en Europe, doit affronter cette réalité en trouvant des mesures appropriées à la situation de ces jeunes. Beaucoup d'entre eux sont confrontés à plusieurs difficultés dans notre pays, comme par exemple la rupture avec leur famille et leur culture qu'ils vivent souvent comme un traumatisme. S'y ajoute la culpabilité, car ils ne peuvent pas répondre aux attentes de leur famille, les conditions en Suisse (accès difficile à la formation et/ou au travail, préjugés, etc.) ne leur donnant pas cette possibilité.

LES MOYENS D'INTERVENTION DU RÉSEAU DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL (SSI)

La Fondation suisse du Service Social International (SSI) appartient au réseau International du SSI et qui travaille de manière transnationale avec plus de 140 pays. Il a pour but de favoriser la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits des enfants à travers des frontières.

Le SSI agit à travers:

- Un réseau de professionnels de l'aide sociale (des assistants sociaux et des juristes pour la plupart) dans plus de 140 pays. Le réseau fonctionne sur la base d'une solidarité mondiale, c'est-à-dire que chaque pays membre de notre ré-

seau fait appel aux prestations des autres membres pour résoudre les problèmes des enfants et des familles, sans que ces prestations ne fassent l'objet d'une compensation financière.

- Un réseau de partenaires étrangers qui interviennent selon une méthode de travail commune, dans la confidentialité et en connaissant bien les méthodes et pratiques sociales, économiques et politiques en vigueur dans leur propre Etat.
- Un réseau seul capable d'offrir une intervention sociale coordonnée dès que deux ou plusieurs pays sont concernés.

Toutes les interventions du SSI sont fondées sur le respect fondamental de l'individu et des différences culturelles. Pour favoriser cet esprit, les collaborateurs des branches et des bureaux affiliés sont toujours originaires du pays même.

Le rôle du SSI est de rassembler toutes les données autour d'une situation afin de permettre aux personnes ou familles concernées de prendre conscience de toutes les options qui leur sont offertes et de faire ainsi le choix le plus approprié, en particulier pour le meilleur intérêt de l'enfant.

Par le nombre important de ses partenaires, le SSI est de fait un réseau international incomparable. Ce réseau constitue un modèle de collaboration entre organisations non gouvernementales ainsi qu'un exemple authentique d'une collaboration nord-sud, sud-nord, nord-nord et sud-sud.

WIE KANN MAN MIT FLÜCHTLINGEN IHRE ZUKUNFT PLANEN

Dem Internationalen Sozialdienst, welcher mit seinem Netzwerk in mehr als 140 Ländern mit sozialen und juristischen Kinderexperten im Rahmen der transnationalen Sozialarbeit zusammenarbeitet, ist die Problematik von unbegleiteten minderjährigen Flüchtlingen ein besonderes Anliegen. Mit seinen Interventionen möchte er, dass die UNO-Konvention über die Rechte der Kinder besonders auch für diese Zielgruppe respektiert wird. Die Asylgesetzgebungen in den verschiedenen Ländern würdigen die Kindesinteressen nicht genügend. Die Nichtanerkennung der Flüchtlingseigenschaft verlangt von den Staaten, in denen sich diese Kinder und Jugendliche aufhalten, dass sie mit ihnen Perspektiven entwickeln, die ein Leben in Sicherheit, nach Möglichkeit in der eigenen Familie und mit einer Basis, ihre Zukunft zu gestalten, ermöglichen.

Die Dienstleistungen des SSI für unbegleitete Minderjährige sind die Folgenden:

- Rechtsbeistand während des Verfahrens und Aufenthaltes in der Schweiz, auf Mandatsebene für einzelne Kantone.

- Suche von Familienangehörigen im Ausland.
- Recherchen im Herkunftsland (Sozialberichte, Ausgangslage und Möglichkeit zur persönlichen Betreuung der Jugendlichen im Falle einer Rückkehr, Vorschläge für Unterstützungsmassnahmen im Heimatland).
- Mithilfe bei der Familienzusammenführung im Herkunftsland oder in der Schweiz.
- Vorbereitung der Rückkehr von Minderjährigen (Herkunfts- o. Drittland).
- Begleitende Massnahmen im Heimatland. Entwicklung von Netzwerken.
- Rückkehrprojekte für unbegleitete minderjährige Flüchtlinge (UBM).

Im zweiten Teil des Artikels zeigt der Autor an Hand von konkreten Projekten und Beispielen von begleiteten Rückkehren, wie eine Begleitung von UBM sinnvoll zu gestalten ist. Er beschreibt verschiedene Interventionsmodelle, welche er dazu entwickelt hat:

1. Programm einer individuellen Abklärung von MNA im Rahmen des Asylverfahrens.
2. Unterstützung von Jugendlichen und Familien, ihre Zukunft im Heimatland zu gestalten
3. Prävention der Migration von Kindern und Jugendlichen in Westafrika durch die Schaffung von Begegnungs- und Orientierungszentren, welche Jugendliche auf die Gefahren der Migration aufmerksam machen und ihnen helfen, Zukunftsperspektiven im eigenen Land zu entwickeln.

Zum Schluss stellt der Autor aufgrund seiner Praxis fest, dass die soziale und berufliche Integration eines jugendlichen Flüchtlings im Aufnahmeland die Voraussetzungen schafft, dass auch eine begleitete Reintegration möglich ist, sofern sich diese jungen Menschen durch ein persönliches soziales Netz (Referenzpersonen) akzeptiert fühlen. Sich akzeptiert fühlen ist die Basis zur Entwicklung von Selbstvertrauen und das Vertrauen auf die eigene Umwelt.

LES PRESTATIONS SPÉCIFIQUES DE LA FONDATION SUISSE DU SSI PAR RAPPORT AUX MINEURS RÉFUGIÉS NON ACCOMPAGNÉS

- Assistance juridique durant la procédure et le séjour en Suisse, sur mandat de certains cantons.
- Recherche de famille et de parenté à l'étranger.
- Recherches dans le pays d'origine (rapports sociaux, environnement social en cas de retour au pays, propositions de mesures de soutien dans le pays d'origine).
- Aide au regroupement familial, dans le pays d'origine ou en Suisse.
- Préparation du retour du mineur non accompagné dans son pays d'origine ou dans un pays tiers.
- Mise en oeuvre et supervision de mesures d'accompagnement dans le pays d'origine.
- Développement des projets permettant une insertion dans la vie économique.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DU TRAVAIL DU SSI

1. EVALUATION DE LA SITUATION PERSONNELLE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'ASILE

LE CONTEXTE

Le SSI souhaiterait, en coopération avec ses partenaires dans les pays d'origine, évaluer la situation personnelle de chaque jeune dans son pays et par le biais de projets concrets contribuer à ce que chaque jeune puisse développer une perspective à long terme basée sur la Convention des droits de l'enfant.

Pour justifier une demande d'asile, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) tente d'établir les raisons réelles de la fuite du requérant d'asile et ce afin de déterminer avec précision si sa motivation est véridique et complète.

Le présent projet vise à apporter des compléments d'information aux prestations de l'Etat, grâce aux partenaires du SSI présents dans les pays d'origine des requérants.

L'objectif est de garantir une meilleure évaluation individuelle de la situation du mineur non accompagné afin de définir l'environnement dans lequel les perspectives et l'intérêt supérieur de celui-ci sont respectés.

LES BUTS

Donner aux jeunes des bases qui leur permettent de grandir et de s'épanouir en toute sécurité, soit en retournant dans le pays d'origine si cela est possible, soit en trouvant une solution durable en Suisse.

LES MESURES

- Evaluation individuelle du mineur non accompagné, à la fois en Suisse et dans son pays de provenance, grâce au réseau SSI.
- Envoi d'un rapport social, comprenant la description de la situation du mineur, pour proposer à l'Office fédéral des réfugiés, un cadre de développement individuel pour chaque MNA.
- Propositions de conditions cadres qui favorisent la réintégration de ces jeunes dans leurs pays.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les enfants et mineurs non accompagnés migrants en Suisse.
- L'Office fédéral des réfugiés, aidé dans sa prise de décision.

LES IMPACTS

- Mise en place d'un cadre de procédure favorisant une meilleure prise en charge des MNA en Suisse ou ailleurs.
- Identification des solutions de soutien, adaptées à la situation personnelle du requérant mineur.
- Respect des droits et de la situation personnelle de l'enfant dans chaque prise de décision.

LES PARTENAIRES

- Le réseau SSI dans 140 pays.
- L'Office fédéral des réfugiés (ODR).
- Le 'Separated Children European Program' (SCEP).
- ONG.

2. SOUTENIR L'ENFANT ET SA FAMILLE A INITIER UN FUTUR DANS SON PAYS D'ORIGINE

DES PERSPECTIVES D'AVENIR INCERTAINES

L'expérience montre que seul un requérant d'asile sur dix répond aux critères de la loi suisse sur l'asile pour rester dans notre pays. Les 90% de ceux à qui l'asile ne peut être accordé devront, à plus ou moins brève échéance, quitter la Suisse.

Parmi les personnes arrivées au terme de leur procédure, certains sont disposés à rentrer volontairement dans leur patrie et à y refaire leur vie. Mais bien souvent les perspectives d'une réintégration, tant sociale que professionnelle, leur semblent insurmontables, voir inexistantes.

Afin de favoriser les retours volontaires et faciliter la réintégration des requérants d'asile dans leur Etat de provenance, une aide au retour individuelle est développée pour les jeunes migrants et les familles. Elle consiste en des aides financières destinées à soutenir la mise sur pied de projets individuels, qui favorisent la réinsertion professionnelle, une fois de retour au pays.

Des projets individuels, tels que l'achat d'un tracteur pour reprendre son activité de paysan sur ses terres ou encore la volonté de finir ses études dans son pays d'origine, peuvent alors se réaliser grâce à ce soutien destiné à offrir aux demandeurs d'asile des perspectives d'avenir meilleures et un départ dans la dignité.

UNE AIDE AU DÉVELOPPEMENT DIRECT

L'objectif principal de ce projet pilote est de soutenir et développer des perspectives concrètes de réintégration pour les jeunes et les familles dans leur pays d'origine.

Les buts sont :

- Aider et conseiller les requérants d'asile dans l'élaboration d'un projet qui initie un futur dans leur pays.
- Soutenir les jeunes et les familles, qui ont un projet concret de réintégration professionnelle et sociale dans leur pays d'origine.
- Faciliter la réinsertion des jeunes migrants et familles dans leur Etat d'origine, grâce au réseau SSI présent dans plus de 140 pays.
- Apporter des compléments d'aide aux prestations de l'Etat et autres partenaires compétents, en matière d'aide au retour.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Familles avec enfants, mineurs non accompagnés et jeunes adultes qui veulent initier un futur dans leur pays.

LA PROCÉDURE POUR INITIER UN PROJET

Un examen approfondi, par des professionnels sociaux, des différents projets proposés par les jeunes migrants et les familles :

- Pour analyser la situation et les ressources personnelles des demandeurs.
- Pour s'assurer de leur implication dans la planification de leur retour au pays.

UNE COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES SSI PRÉSENTS SUR PLACE :

- Pour permettre la coordination et le suivi des activités d'aide au retour personnalisé dans le pays d'origine.

LES RÉSULTATS ATTENDUS :

- Une plus grande disposition de la part des familles et des jeunes adultes à initier un futur dans leur pays.
- La réduction des rapatriements sous la contrainte.
- L'amélioration des perspectives de réintégration sociale et professionnelle pour les enfants et familles de retour dans leur patrie.
- La réalisation de projets concrets dans les pays d'origine, grâce aux aides financières.

QUELQUES EXEMPLES

- Amer, Bosnien, se réfugie seul à l'âge de 16 ans en Suisse après avoir été emprisonné par les Croates. Il apprend très vite le français et s'intègre facilement à l'école où il termine à l'âge de 18 ans une école de commerce. N'étant plus mineur, il est obligé de retourner dans son pays. Le SSI développe un projet d'étude pour qu'il puisse poursuivre ses études à Sarajevo afin d'obtenir une licence en histoire et langues. Il trouve un engagement comme journaliste auprès d'un journal de haute réputation à Sarajevo.
- Adela, de BiH, se réfugie à 14 ans en Suisse où elle intègre l'école secondaire. Par la suite elle trouve un emploi lui permettant de financer ses études dans une école de commerce. Du fait qu'Adela envisage de retourner dans son pays, nous négocions avec les autorités suisses afin qu'elle puisse effectuer son année de stage en BiH et que celle-ci sera acceptée dans le cadre de son CAP

en Suisse. Adela obtient de très bons résultats. A ce jour, elle continue à travailler auprès de la même organisation comme assistante de direction.

- A 13 ans, Mirco arrive tout seul en Suisse. Ses parents et son frère de 12 ans sont décédés durant la guerre. Ses frères et sœurs aînés lui ont conseillé de se réfugier en Suisse car son père y avait travaillé comme saisonnier dans la construction des routes. Mirco, très traumatisé, est placé dans une famille d'accueil qui lui trouve une place d'apprentissage comme mécanicien. Après sa formation il doit retourner en BIH. 3 de ses 8 frères et sœurs y vivent, tous sans emploi. Le SSI a développé avec eux un projet générateur de revenus et qui permet de créer des emplois dans une région dont le taux de chômage s'élève à plus de 80%. Aujourd'hui, la coopérative régionale fait vivre plus de 50 personnes dans le domaine de l'agriculture et de la couture (atelier de production). Une entreprise de réparation de machines fait également partie de la coopérative.

Notre expérience démontre l'importance cruciale du soutien de ces jeunes en rupture avec leur culture et leur famille. Il permet de développer leurs intérêts et leurs ressources intellectuelles dans le but de leur offrir une orientation pour leur avenir. Nous avons pu intégrer plus de 100 jeunes dans des projets visant à développer des perspectives d'avenir. Tous ceux qui ont pu développer leur bagage professionnel durant leur passage en Suisse ont réussi à s'intégrer dans leur société d'origine.

3. PRÉVENTION DE LA MIGRATION ET SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX JEUNES MIGRANTS AU MALI, BURKINA FASO, SÉNÉGAL

TRAFIC D'ENFANTS : UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE

En Afrique de l'Ouest, on estime à plusieurs dizaines de millions le nombre d'enfants de moins de 14 ans, qui ont besoin d'une protection spécifique contre le trafic d'êtres humains. Considérés comme des marchandises par les trafiquants et faciles à manipuler, des milliers d'enfants sont acheminés chaque année depuis les pays relativement pauvres vers des économies plus riches.

Parmi les causes de ce trafic transfrontalier en Afrique de l'Ouest, la pauvreté occupe de loin la première place. C'est elle qui pousse de nombreux enfants à se laisser séduire par la promesse d'une bonne éducation, d'un « meilleur emploi » dans un pays voisin. Les lacunes du système éducatif, ainsi que certaines valeurs et pratiques culturelles favorisent également la circulation de ces enfants à la recherche d'une vie meilleure dans la région.

Une fois à l'étranger, les enfants victimes de ce trafic sont utilisés à des fins d'exploitation sexuelle, commerciale, de main d'œuvre infantile, de conflits armés, de trafic d'organes et de mendicité. Beaucoup réussissent à fuir leur employeur, mais le plus souvent ils sont dans l'impossibilité de rentrer chez eux, venant grossir le nombre d'enfants des rues dans les capitales et les grandes villes d'Afrique de l'Ouest.

Les enfants isolés sont les victimes innocentes de cet esclavage des temps modernes. Séparés de leur famille, ils sont privés de leur droits les plus fondamentaux : le respect de leur dignité humaine, l'accès aux services de base, le droit à leur propre enfance.

L'OBJECTIF DU PROJET : LE DROIT AU MAINTIEN DES RELATIONS FAMILIALES

L'objectif principal de ce projet est de développer une action transnationale entre trois pays « pilotes » d'Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Sénégal), pour favoriser le retour des mineurs migrants isolés et victimes de la traite, dans leur pays respectif et si possible dans leur famille.

LES BUTS SONT :

- Veiller que chaque mineur isolé puisse grandir dans son pays d'origine et puisse rétablir le lien familial.
- Assurer l'accueil, la protection et la réinsertion de l'enfant dans sa famille, une fois de retour au pays.
- Soutenir les victimes et leur famille, afin qu'ils puissent développer des perspectives.
- Favoriser et renforcer le travail social transnational et la protection des enfants en Afrique de l'Ouest.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les mineurs isolés de 6 à 18 ans, appartenant aux trois pays «pilotes» et circulant dans l'un d'eux.
- Les victimes de la traite des enfants et autres types d'exploitation appartenant aux trois pays «pilotes» et circulant dans l'un d'eux.
- Les familles des enfants migrants rapatriés appartenant aux trois pays concernés.
- Les membres du réseau RAFY (créé par le SSI entre 2002 – 2004) dans les pays suivants: Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Togo, Bénin, Guinée.

LES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La création dans chacun des trois pays, d'un centre d'accueil et d'orientation pour:

- L'organisation de l'accompagnement du mineur isolé et de son insertion dans son pays d'origine.
- L'accueil des mineurs migrants isolés venant des deux autres pays.
- La recherche des familles.
- L'évaluation des ressources de la famille et des besoins d'un soutien.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELLES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS CHACUNE DES STRUCTURES POUR :

- évaluer la réintégration de chaque enfant dans son milieu familial,
- assurer un accompagnement psychosocial,
- développer avec chacun d'entre eux la mise en place de perspectives.

LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION POUR :

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes migrants isolés.

LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (AGR) POUR :

- favoriser le développement de projets de vie à long terme dans le pays d'origine,
- contribuer à la réinsertion durable des jeunes migrants isolés.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Diminution du flux migratoire des enfants dans ces 3 pays «pilotes».
- Création dans chaque pays de centres d'accueil, d'écoute et d'orientation pour favoriser la réintégration des jeunes migrants dans le pays d'origine.
- Développement d'une campagne d'information et de prévention dans les pays membres du projet, en fonction des expériences réalisées avec les trois pays du projet «pilotes».
- Sensibilisation communautaire aux risques de la migration clandestine des jeunes et de la traite des enfants en Afrique de l'Ouest à travers le réseau RAFY.
- Evaluation des expériences réalisées avec les trois pays «pilotes», en vue d'élargir cette approche transnationale aux autres pays d'Afrique de l'Ouest.

PERSPECTIVES

Le suivi de beaucoup de jeunes qui ont grandi comme réfugiés pour quelques années en Suisse nous persuade que l'intégration sociale et professionnelle en Suisse rend la réintégration dans leur pays d'origine possible. Même pour les jeunes qui ne peuvent pas suivre une intégration professionnelle normale, il serait important de mettre en place des programmes leur permettant de développer leurs capacités sociales, intellectuelles et professionnelles. Un engagement plus personnalisé (personnes de référence) envers ces jeunes, leur permettrait de se sentir plus respectés, ce qui est la base pour développer la confiance en soi-même et en la société.

ROLF WIDMER

Directeur du SSI Suisse

Les Mineurs Isolés Etrangers,

entre protection de l'enfance et contrôle des flux migratoires . . .

ISOLIERTE MINDERJÄHRIGE AUSLÄNDERINNEN UND AUSLÄNDER : ZWISCHEN KINDERSCHUTZ UND ZUWANDERUNGSKONTROLLE

Die isolierten ausländischen Minderjährigen bilden in Frankreich eine heterogene Bevölkerungsgruppe, was ihre Nationalitäten, Kulturen, Sprachen und ihre persönlichen Lebensgeschichten betrifft. Sie verliessen ihre Länder aus politischen, ökonomischen oder sozialen Gründen. Sei es, dass sie vor Verfolgung und Gewalttätigkeiten in Kriegsländern flüchteten, sei es in der Hoffnung darauf, eine Arbeit zu finden um so ihre Familien unterstützen zu können, oder weil sie eine Ausbildung absolvieren möchten, welche in ihrem Herkunftsland schwierig oder gar nicht realisierbar ist. Wieder andere haben sich losgerissen aus erniedrigenden Ausbeutungsverhältnissen, die Kinder und Jugendliche besonders empfindlich treffen. Allen gemeinsam ist, dass sie hoffen, dass sie im Ankunftsland Lebensbedingungen

Les Mineurs Isolés Etrangers forment (MIE) une population hétérogène tant par leurs nationalités, leurs cultures, leurs langues que leurs histoires personnelles. Mais qu'ils quittent leurs pays pour des raisons politiques, fuyant les persécutions et les atrocités de pays en guerre, pour des raisons économiques, espérant trouver du travail et pouvoir ainsi aider leur famille, pour des raisons sociales, souhaitant poursuivre des études parfois plus difficilement accessibles dans leur pays d'origine, parce qu'ils sont en fugue, ou parce qu'ils sont victimes de réseaux d'exploitation de mineurs, tous espèrent trouver des conditions de vie moins difficiles. Quelles réponses leur sont apportées lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil ?

Depuis près de vingt ans que des Mineurs Isolés Etrangers¹ entrent en France, nul ne connaît le nombre de mineurs présents sur le territoire. La mesure du phénomène reste une gageure car chaque administration produit des données concernant les situations qu'elle prend en charge, mais elles ne sont ni croisées, ni comparées. Il en résulte que cette population de MIE paraît être une construction sociale qui reflète le traitement social, juridique ou administratif de sa situation. Seule certitude : leur nombre est en constante augmentation au fil des années.

De par leurs origines et leurs histoires personnelles, ils forment une population hétérogène et cette hétérogénéité semble poser de nombreuses difficultés quant au traitement de leurs situations. Il n'y a pas de législation spécifique pour ces enfants et adolescents qui, pris entre leur statut de mineur et celui de migrant, sont l'objet d'enjeux qui les dépassent. Et on s'aperçoit que selon les modalités et les lieux de leur arrivée, les réponses apportées, oscillant entre contrôle des flux migratoires et protection de l'enfance, sont elles aussi hétérogènes.

Aux frontières et dans les zones aéroportuaires, la priorité est donnée à leur condition d'immigrant sur celle de mineur. Il est alors fait référence à l'ordonnance n°45-2658 du 02/11/45 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Sans visa, souvent sans papiers, les MIE arrivant sur le territoire français se trouvent en situation irrégulière, ce qui constitue un délit. Les services de la Police de l'Air et des Frontières (PAF) mettent alors en œuvre une procédure de "réadmission" quand le mineur arrive en provenance d'un autre pays de l'Union Européenne ou effectuent une procédure de "non-admission" ce qui signifie refouler le mineur et le renvoyer dans son pays d'origine. Quand il s'agit d'une procédure de "non-admission", le mineur peut solliciter l'asile à la frontière (loi n°52-893 du 25/07/52 sur le droit d'asile) seule possibilité pour lui d'entrer légalement sur le territoire.

Il est alors maintenu en "zone d'attente" dans un centre de rétention «le temps strictement nécessaire à son départ et, s'il est demandeur d'asile, à un examen tendant à déterminer si sa demande n'est pas manifestement infondée» (art. 35 quater, ordonnance 45-2658 du 02/11/45). Cette situation fait émerger un problème crucial : selon la loi un mineur ne peut pas être incarcéré (sauf crime grave), mais il peut être détenu dans un centre de rétention. Ceci est dû au fait que l'article 35 quater ne prévoit pas de traitement différencié pour les mineurs. Cette situation a été dénoncée à plusieurs reprises par les associations, parquets, magistrats ... Par ailleurs la procédure de rétention et la demande d'asile posent la question de la capacité juridique du mineur. La loi 2002-305 du 04/03/2002, précisant que dès l'entrée du mineur en « zone d'attente » ou la demande d'asile le procureur de la République nomme un « administrateur ad hoc » qui représente le mineur dans toutes les démarches administratives ou juridiques, valide la procédure de rétention.

¹ La première étude réalisée en France sur les Mineurs Isolés Etrangers est publiée en 1988 par le Service Social d'Aide aux Emigrants et porte sur 250 situations signalées au service sur l'ensemble du territoire national durant la période 1984-1988.

Le nombre croissant de mineurs demandant l'asile aux frontières², amène à la création en 1999 d'un centre spécialisé dans la région parisienne, le Centre d'Accueil et d'Orientation pour les Mineurs Isolés Demandeurs d'Asile (CAOMIDA), d'une capacité d'accueil de 33 places. En 2002 le Lieu d'Accueil et d'Orientation (LAO), centre d'accueil d'urgence d'une capacité de 30 places, destiné à accueillir les mineurs arrivés par l'aéroport de Roissy, ouvre ses portes.

Les contrôles renforcés dans les zones aéroportuaires amènent les mineurs à trouver d'autres voies d'accès. En effet si le nombre de mineurs détectés dans les aéroports semble récemment décroître (notamment à l'aéroport de Roissy en région parisienne), le nombre de MIE présents sur le territoire lui continue d'augmenter régulièrement. S'ils arrivent à passer à travers les mailles du filet et à entrer sur le territoire, l'article 25 de l'ordonnance du 02/11/45 précisant qu'on ne peut expulser un mineur, bien qu'en situation irrégulière, ils deviennent inexpulsables. C'est alors leur statut de mineur qui prévaut, ce qui suppose qu'ils acquièrent les mêmes droits de protection que les mineurs autochtones. Ceci ne résout pas pour autant le problème de la prise en charge de ces enfants et adolescents. Car si la procédure courante devrait être le signalement au parquet, la saisine du juge des enfants devant conduire à un placement en famille d'accueil ou dans un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance, enfin la saisine du juge des tutelles afin de mettre en place une tutelle familiale ou sociale, on observe des freins récurrents à la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance en ce qui les concerne et les pratiques peuvent changer d'un département à un autre.

La situation d'isolement du mineur amène à le considérer comme un enfant en danger. L'article 315 sur l'assistance éducative précise que «Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête [...] du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel». Généralement les associations et travailleurs sociaux proposent aux MIE une présentation devant le juge, mais ja-

mais ne l'imposent. Les services de sécurité civile, quant à eux, lorsqu'ils détectent un MIE, procèdent à son identification au moyen des empreintes digitales et poursuivent la procédure pour établir la "situation irrégulière" du mineur, situation qui n'est pas suivie d'effets, puisqu'on ne peut l'expulser. L'ensemble du processus ne sert alors qu'à permettre l'identification de l'enfant. C'est pourquoi, s'il n'existe aucun autre délit (en dehors d'être en situation irrégulière), après signalement au parquet, il peut retourner dans la rue, s'il refuse d'entrer dans un foyer. Si le jeune accepte, son cas est présenté devant le juge et il est conduit dans un centre d'accueil qui, en général, est un centre d'accueil d'urgence.

Il est à noter que seul pour un mineur étant inexpulsable et pouvant bénéficier de mesures de protection, le facteur âge devient un élément primordial. Actuellement, les magistrats pour enfants de la plupart des départements français demandent systématiquement une radiographie des poignets, cette dernière étant utilisée comme mode de détermination de l'âge physiologique. Or cet examen semble peu fiable, la marge d'erreur pouvant être de dix-huit mois. Compte tenu de l'âge de ces jeunes – un sur trois a entre 17 et 18 ans, la plupart d'entre eux ayant plus de 15 ans – le recours systématique à l'examen osseux dénote d'une certaine réticence à prendre en charge les MIE.

Un autre obstacle à leur prise en charge en est le coût financier. Tous les foyers d'accueil pour mineurs, qu'ils soient administrés par des services publics ou des associations, sont sous la tutelle et financés par l'Aide sociale à l'Enfance³, qui depuis 1981 est de la compétence de chaque département. Les conseils généraux manifestent une mauvaise volonté à prendre en charge ces mineurs, arguant qu'il n'appartient pas aux départements de financer la prise en charge de mineurs étrangers qui relèvent de la compétence de l'Etat. Cette réaction est d'autant plus marquée que le nombre de MIE accueillis est important.

L'absence de représentants légaux sur le territoire français permet au juge des tutelles de mettre le mineur sous tutelle (art. 373 et art. 390 du Code Civil) dès qu'il est saisi. Le juge pour enfants, quand le MIE est mis à disposition du tribunal pour enfants, ou le service d'Aide Sociale à l'En-

vorfunden werden, die weniger bedrückend sind. Der vorliegende Artikel untersucht die institutionellen Reaktionen, denen sie ausgesetzt sind, wenn sie im Gastland eintreffen. Die Autorin kommt darin zum Schluss, dass diese Gruppe von ausländischen Minderjährigen oft als ausserhalb der Gesetzesnormen stehend wahrgenommen werden und dadurch das berufliche Handeln der Sozialtätigen und deren Selbstverständnis ganz schön durcheinander bringen können. Problematisch ist, dass oft eine Politik restriktiver Kontrolle der Migrationsbewegungen stärker gewichtet wird, als Vorkehrungen zum Schutz der Minderjährigen. Dabei darf nicht vergessen werden, dass auch wenn diese Jugendlichen Ausländer und Ausländerinnen sind, sie zu allererst als von ihren Bezugsgruppen isolierte Minderjährige gesehen werden müssen.

² Les demandes sont passées de 602 en 1999 à 1152 en 2001, toutefois un tiers seulement des intentions de demande d'asile à la frontière se concrétisent par une démarche auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA).

³ Seules exceptions le CAOMIDA et le LAO précédemment mentionnés qui sont sous tutelle et financés par l'Etat.

fance, quand il prend en charge l'enfant, peuvent saisir le juge des tutelles à cette fin. Un des effets de la tutelle du service de l'Aide Sociale à l'Enfance est la possibilité pour le mineur de demander la nationalité française s'il le souhaite (article 21-12 du Code Civil). Les pratiques en la matière étaient très variables d'un département à l'autre, allant de la demande de tutelle accompagnée d'une demande de nationalité française systématique, à la non demande de tutelle tout aussi systématique; les premiers voyant là la possibilité de résoudre la question de la situation irrégulière dans laquelle se trouve le jeune dès qu'il atteint l'âge de la majorité; les seconds voulant éviter l'afflux de MIE que pourrait provoquer cette même possibilité. La crainte de «l'appel d'air» suscité par l'effet combiné de ces deux dispositions, traduisant le souci de contrôle des flux migratoires, apparaît clairement dans l'article 67 de la loi 2003-1119 du 26/11/2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, qui apporte une restriction à l'acquisition de la nationalité pour les MIE. En effet depuis novembre 2003, seul peut demander la nationalité française, jusqu'à sa majorité, par déclaration devant le juge d'instance «l'enfant qui depuis au moins trois ans est confié au service de l'Aide Sociale à l'Enfance». Ceci implique qu'il doit être pris en charge avant l'âge de 15 ans. Or trois MIE sur quatre ont entre 15 et 18 ans.

Au-delà des réticences à la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance, les ressources traditionnelles du réseau de protection des mineurs ne paraissent pas toujours adaptées à ce public. Les MIE qui fuient des foyers sont nombreux. Pour répondre à ce problème, des services spécialisés dans la prise en charge des MIE ont été créés. Là encore, coexistent deux postures différentes; accueillir les MIE dans des centres spécialisés, le temps

pour le mineur de s'intégrer et élaborer un projet pour pouvoir ensuite l'orienter (le cas du CAOMIDA et du LAO, centres d'accueil situés dans la région parisienne); accueillir les MIE dans des centres de droit commun du réseau de protection des mineurs, avec une prise en charge spécifique de la part d'un service spécialisé (le cas à Marseille avec l'association Jeunes Errants, ou à Lille avec le service Origines créé au sein même du foyer départemental de l'enfance). Nous noterons que la recherche de dispositifs spécifiques se situe dans les trois régions de France où les MIE sont les plus nombreux.

Ainsi, les Mineurs Isolés Etrangers semblent être perçus comme une population «hors normes» bouleversant les pratiques des intervenants sociaux. Toutefois une politique de contrôle des flux migratoires restrictive ne doit pas prévaloir sur un dispositif de protection des mineurs, dans les réponses qui leurs sont apportées, car s'ils sont étrangers, ils sont avant tout mineurs isolés.

CATHERINE LOUVIOT

sociologue, formatrice à l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social de Marseille (France)

Quelques adresses en France

CAOMIDA
23 rue de la Gare
F-94 Boissy Saint Léger

LAO – Croix Rouge Française
42 rue Auguste Godard
F-95150 Taverny

Service Origines – FDE de Lille
95 rue d'Esquermes
F-59000 Lille

Association Jeunes Errants
78 traverse Baudillons
F-13000 Marseille

Quelques échos de la situation des mineurs émigrés non accompagnés (MENA) en Belgique

LES INSTITUTIONS BELGES ET LES MENA

Le paysage institutionnel de la Belgique est surprenant ...

- Trois communautés culturelles et linguistiques, francophone, neerlandophone et germanophone; trois régions politiques, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles-Capitale;
- dix provinces: Anvers, Flandre occidentale, Flandre orientale, Linbourg, Brabant flamand, Brabant wallon, Liège, Namur, Hainaut et Luxembourg;
- un Etat Fédéral aux compétences régaliennes néanmoins concurrencées par d'autres niveaux de pouvoir ...

Voilà de quoi perdre bon nombre de nos lecteurs suisses qui se demandent déjà comment fonctionne cet ensemble même s'ils sont eux-mêmes rodés à la démocratie complexe d'un état fédéral via le système cantonal.

Une observation peut d'ailleurs concerner nos deux pays: le système est sans doute complexe, un peu lourd à la manœuvre parfois, mais dans les deux cas voilà deux pays qui se sont donnés des institutions dans lesquelles diverses influences culturelles - incluant certaines minorités - ont pu se faire une place tout en respectant chacun. Chez nous cela a pris du temps - la Belgique date de 1830 alors que la révision constitutionnelle transformant la Belgique unitaire en un état fédéral aux pouvoirs décentralisés est de ...1993 - et nécessité bien des ajustements. Mais ce long processus s'est réalisé de décennie en décennie sans que coule une seule goutte de sang.

Chez nous ce serait plutôt la salive qui coule à flot dès qu'il est question du «communautaire» ...

Concernant les MENA, la question est difficile à aborder d'un point de vue résolument belge, tant la distribution des compétences brouille les pistes dès qu'il est question de statistiques ou de plan d'action coordonné. L'immigration est bien matière

fédérale mais la protection des mineurs en danger est matière communautaire. Voilà le début de certains ennuis qui expliquent qu'en 2002 la Belgique n'avait toujours pas de statut clair du MENA et encore moins de texte organisant la tutelle de celui-ci. Voilà comment la Ministre de l'Aide à la Jeunesse résumait alors le problème:

- En quelques années, le nombre de MENA arrivant sur le territoire belge a augmenté considérablement. En 2001, 1427 MENA étaient enregistrés sur le territoire belge, ce qui représente une moyenne de près de 4 MENA par jour. Aujourd'hui, les chiffres avancés par l'Office des étrangers pour 2002 sont de 2000 MENA.

A ce jour, il n'existe toujours pas de statut spécifique leur permettant de faire valoir leurs droits. Cette absence de statut recouvre tant le problème de la tutelle, que celui de la procédure d'asile, de l'accueil, en passant par l'enseignement et enfin par la protection contre la traite des êtres humains.

Au niveau de leur accueil, la matière relève de plusieurs Ministres; le Ministre de l'intérieur pour le volet «asile» et «origine étrangère»; le Ministre de l'Intégration sociale pour le volet «accueil» et le Ministre de l'aide à la jeunesse pour le volet «minorité». Toutefois, une vision différente de la problématique et de coordination difficile entre ces divers partenaires est manifeste et entraîne trop souvent des conséquences néfastes pour l'enfant (enfermement en centre fermé, expulsion vers le pays d'origine sans encadrement, clandestinité, exploitation dans divers réseaux de prostitution, etc.). La Belgique viole donc de manière répétée ses obligations internationales au niveau de la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant.»

WAS GESCHIEHT HEUTE IN BELGIEN MIT DEN UNBEGLEITETEN MINDERJÄHRIGEN ASYLBEWERBERINNEN -UND -BEWERBER (UMA)?

Der vorliegende Artikel versucht, einen Überblick zu geben über die aktuellen Probleme der belgischen Regierung im Umgang mit den UMA. In einem ersten Teil werden die verschiedenen politischen Kompetenzen nochmals zusammenfassend dargestellt und die politische Bilanz der Ministerin für Jugendhilfe analysiert. Dabei geht es um ein neues Gesetz (Dezember 2002) zur die Einführung einer Vormundsstelle für die UMA. Obwohl alle Beobachter/innen anerkennen, dass dieses Gesetz absolut nötig und gut durchdacht ist, wurde Ende 2003 von den Sozialarbeiter/innen der Vorwurf erhoben, dass dieses Gesetz immer noch nicht in die Praxis umgesetzt wird.

In einem zweiten Teil steht die Analyse der verbesserten Aufnahme der UMA im Zentrum. Dafür wurden zwei staatliche Zentren für insgesamt 50 Jugendliche geschaffen. Die Verbesserungen weisen in die richtige Richtung. Noch effektiver wäre es aber, könnten sie durch die Umsetzung des Vormundschafts-Gesetzes in die Praxis unterstützt werden. Falls dies weiter auf sich warten lässt, besteht das Risiko, dass diese «nomadisierenden Jugendlichen» in Zentren für Erwachsene untergebracht oder in zweifelhaften Netzen hängen bleiben, in denen sie vor Missbräuchen verschiedener Art nicht geschützt werden können.

LA POSITION DU MINISTRE D'AIDE À LA JEUNESSE SUR LE MENA

Le statut fut proposé - sur le papier du moins - fin 2002 mais nous sommes maintenant depuis environ un an et demi entrés dans un nouveau cycle d'hésitations quant à savoir qui va mettre en œuvre quoi. Voici comment la Ministre s'exprimait en 2003, faisant le bilan de son action MENA :

1. LA QUESTION DES MENA FAIT-ELLE PARTIE DE VOS PRIORITÉS ?

Oui, en tant que Ministre de l'aide à la jeunesse, j'ai veillé à ce que le Gouvernement de la Communauté française traite cette question comme une priorité incontournable de cette législature étant donné l'absence d'infrastructure d'accueil spécifique en Belgique et le nombre croissant de MENA découvert sur le territoire. En plus d'une centaine de MENA accueillis chaque année dans les structures de l'aide à la jeunesse en Communauté française, trois centres d'accueil spécialisés ont été ouverts sous cette législature. L'un d'eux est spécialisé dans l'accueil des victimes de la traite des êtres humains. Cependant, il est nécessaire de prévoir un accueil coordonné en collaboration avec le Gouvernement fédéral afin que tout MENA soit pris en charge dès son arrivée sur le territoire belge.

2. QUE PENSEZ VOUS FAIRE POUR AMÉLIORER LEUR SITUATION ?

Continuer à faire pression pour interdire une fois pour toute l'enfermement des MENA dans les centres fermés ; pérenniser les structures d'accueils spécifiques en Communauté française en les agréant et en les subsidiant en tant que Projet Pédagogique Particulier ; continuer les négociations avec le Ministre de l'Intégration sociale afin de parvenir à un accueil coordonné et adéquat pour tout MENA, qu'il soit demandeur ou non demandeur d'asile.

3. Y-A-T-IL UNE MISE EN PLACE EFFECTIVE D'UNE TUTELLE ?

Nous nous félicitons de l'adoption, en décembre 2002, de la loi sur la tutelle. En effet, la désignation d'un tuteur pour chaque MENA constitue une garantie très importante du respect des droits de celui-ci ainsi que de la défense de ses intérêts. Les négociations sur le projet d'arrêté ministériel relatif à la loi sont sur le point d'aboutir au

sein du Gouvernement fédéral. Cependant, cette loi ne pourra véritablement produire ses effets tant qu'un accueil coordonné des MENA n'aura pas été mis en place. Il faut donc que le Gouvernement fédéral et en particulier le Ministre de l'Intégration marque sa volonté d'aboutir dans ce dossier en coordonnant cet accueil avec la Communauté flamande et française.

4. Y-A-T-IL UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE ET ADAPTÉE AUX MENA INSÉRÉE DANS LA LOI SUR LES ÉTRANGERS ?

Une réglementation spécifique et adaptée aux MENA dans la loi relative à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers de 1980 devrait être adoptée afin que la Belgique se conforme à ces obligations internationales en matière de respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. En effet, le contrôle des flux migratoires doit tenir compte également du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

5. COMMENT VOUS SITUEZ-VOUS PAR RAPPORT À LA PRÉSENCE D'ENFANTS DANS LES CENTRES FERMÉS ? SI VOUS N'Y ÊTES PAS FAVORABLE, QUE PROPOSEZ-VOUS COMME SOLUTIONS CONCRETES EN VUE D'ACCUEILLIR LES MINEURS QUI ARRIVENT SUR LE TERRITOIRE ?

Je me suis toujours battue pour mettre fin à l'enfermement des mineurs dans les centres fermés. En effet, en perpétrant encore actuellement cela, la Belgique se rend coupable de nombreuses violations de ses engagements internationaux et bafoue les principes élémentaires relatifs aux droits de l'Homme. Une solution proposée par mes services et approuvée par le Gouvernement de la Communauté française en 2001 ainsi que par la Ministre flamande consiste à prévoir un accueil en deux phases. La première phase, de courte durée (environ trois mois), permettrait à tout MENA arrivant sur le territoire d'être orienté en fonction de ses besoins avec l'aide d'un tuteur, chargé de garantir ses intérêts. La deuxième phase, à durée indéterminée, permettrait une prise en charge plus conséquente du MENA, impliquant par exemple une scolarisation dans un but d'intégration dans son nouveau milieu de vie.

6. DANS SES RECOMMANDATIONS, LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DEMANDE À L'ÉTAT BELGE D'ORGANISER UN « FOLLOW-UP » DES RETOURS DES MENA DANS LEUR PAYS D'ORIGINE. QUE PRÉCONISEZ-VOUS CONCRÈTEMENT POUR PERMETTRE À LA BELGIQUE DE METTRE EN ŒUVRE CETTE RECOMMANDATION ?

Le gouvernement entend favoriser le retour du MENA dans sa famille d'origine si telle est sa volonté et si les conditions d'accueil et d'encadrement de celle-ci sont présentes. Child Focus a été désigné dans la loi sur la tutelle pour organiser un « monitoring » de ces mineurs lorsqu'ils arrivent sur territoire belge jusqu'en septembre 2003. Le projet de création d'un accueil en deux phases prévoit, dans la première phase, un travail d'analyse de la situation du MENA avec une recherche des possibilités de retour dans sa famille d'origine.

7. CONSIDÉREZ-VOUS QU'IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE UNE DISTINCTION ENTRE LES MINEURS DEMANDEURS ET NON DEMANDEURS D'ASILE ?

Assurément non. Un mineur est un mineur, indépendamment de son statut administratif. Il doit bénéficier d'un même traitement, qu'il soit demandeur d'asile ou non. Actuellement, les MENA non demandeurs d'asile ne sont pas pris en charge dans les centres d'accueil du Gouvernement fédéral. Ils sont donc astreints à vivre clandestinement sauf si l'Aide à la jeunesse intervient alors qu'ils constituent plus de la moitié du nombre total des MENA.

Il faut pour la clarté du propos situer cet interview dans un contexte de fin de législation.

Les élections eurent lieu quelques mois plus tard et renvoyèrent le parti de ce ministre dans l'opposition. Depuis, toutes les cartes ont été redistribuées aux trois échelons de pouvoir concernés d'une manière plus complexe que jamais : cependant on a observé dans les déclarations de début de législature une sensibilité forte concernant les MENA en accord avec le travail proposé par le précédent gouvernement. L'intention était clairement de faire avancer la question. L'actuel gouvernement est en place depuis quatre mois seulement. Laissons-lui le temps de travailler.

LE DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES MENA

Qu'en est-il sur le terrain du travail social avec ces jeunes ?

L'évènement est sans aucun doute la création lors de cette législature de deux centres d'accueil en Communauté française dont les principes sont les suivants :

A. LE FINANCEMENT

Le financement de ces deux centres est triple ; il est d'abord européen, grâce à l'intervention du Fonds européen pour les Réfugiés. Il est également fédéral grâce au fond ONSS/APL (Fonds national de sécurité sociale). Enfin, il relève aussi de la Communauté française.

B. LE PLACEMENT DANS LE CENTRE

Lorsqu'un MENA arrive sur le territoire belge, l'Office des étrangers le place dans un centre d'accueil « classique » pour « réfugiés » et ne prend pas systématiquement contact avec le Conseiller de l'Aide à la jeunesse. Le centre d'accueil « classique » peut alors se mettre en contact avec le Conseiller, qui peut orienter ce MENA soit vers un CPAS (centre public d'aide sociale), une personne de confiance, une famille d'accueil, un appartement supervisé ou un des centres spécialisés (voir supra). Le Conseiller peut être saisi par l'avocat, comme il peut l'être par l'Office des étrangers ou le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides. Rappelons que le rôle du Conseiller est d'orienter le jeune en danger vers les infrastructures adéquates. Cependant, vu l'absence de prise en charge de certains CPAS et la faiblesse des structures pour mineurs dans les centres d'accueil « classiques », il peut confier de manière supplétive et provisoire le MENA aux services d'Aide à la jeunesse.

C. LE STATUT DU CENTRE

La Communauté française envisage de les agréer comme Projet Pédagogique Particulier en 2004-2005. Ils devront dès lors rentrer un projet pédagogique qui sera examiné par la Commission d'agrément.

D. LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le centre de Gembloux peut accueillir 25 MENA (bientôt, 13 places en plus seront créées avec le CPAS de Gembloux), l'autre a une capacité d'accueil de 15 MENA.

E. L'ÉQUIPE DES CENTRES

Une équipe pédagogique est affectée pour chacun des deux centres et comporte un directeur, des psychologues, des médecins, des éducateurs, des administratifs. Le service effectuera aussi les démarches nécessaires pour assurer une tutelle pour le jeune et celui-ci pourra bénéficier d'un accompagnement afin d'effectuer, s'il le désire, les démarches pour obtenir l'asile politique.

F. LA DURÉE DE SÉJOUR DANS LE CENTRE

La durée de séjour est en principe illimitée jusqu'à la majorité du jeune, sauf si une solution respectueuse de son intérêt est prouvée (retour au pays, etc.).

G. LE STATUT DU MENA VICTIME DE LA TRAITE

Pour les MENA victimes de la traite, il existe une circulaire du 07/07/1994 qui octroie une déclaration d'arrivée d'une durée de trois mois renouvelable si la personne victime porte plainte ou fait une déclaration auprès du service de police ou auprès du Procureur du Roi. Si la plainte ou la déclaration n'est pas classée sans suite, une autorisation de séjour de plus de trois mois (CIRE: séjour temporaire) sera délivrée avec l'accord de L'Office des étrangers. Trois centres d'accueil spécialisés régionaux sont mandatés expressément pour assurer un accompagnement adéquat de la victime dans ses démarches. Les autorités compétentes les agréent et les financent dans ce but. Il serait dès lors intéressant de voir dans quelle mesure le centre communautaire pour MENA victime de la traite ne pourrait pas aussi recevoir ce mandat.

La mise en place de règles déontologiques au niveau de la transmission d'information à l'Office des étrangers est à aménager en raison de la mission première de ces centres; l'offre d'un hébergement et une protection et non l'octroi ou non d'un statut administratif en règle ni un rôle de contrôle.

Des contacts ont déjà été pris avec le centre agréé «Surya» afin de voir dans quelle mesure une collaboration est possible.

H. POSSIBILITÉ DE CHANGER DE CENTRE

Ces deux centres ne sont évidemment pas des centres fermés. Il est tout à fait envisageable de permettre à tout MENA qui le désire et qui n'est pas ou plus en danger de bénéficier d'autres services d'aide à la jeunesse tel qu'un appartement supervisé. Le but étant d'éviter le cloisonnement de ces jeunes.

I. LA SCOLARITÉ

Une scolarité est prévue dans les écoles avoisinantes pour le centre à Gembloux. Des contacts ont déjà été pris avec les directeurs d'école. De plus, grâce au décret primo-arrivants, des classes passerelles seront mises en place pour l'adaptation de ces jeunes au programme des cours. Pour le centre secret, une scolarité sera dispensée à l'intérieur du centre pour des raisons de sécurité par des services de promotion sociale.

Voilà, c'est un premier pas, timide s'il en est, mais qui indique probablement dans quel sens l'accueil va s'organiser dans les prochaines années, dès que la mise en application officielle de la tutelle permettra de le généraliser.

En attendant, n'oublions pas que l'accueil des MENA continue à s'effectuer dans le réseau de l'aide à la jeunesse classique (donc pas du tout spécialisé) soit dans des réseaux clandestins dans lesquels ces jeunes sont, suivant les cas, plus ou moins exploités ...

FRANÇOIS GILLET

Professeur référent en travail socio-éducatif
Haute Ecole de Bruxelles
1180 BRUXELLES
fgillet@heb.be

Extraits d'interviews des jeunes exilés séparés de leurs parents

«D'abord c'était très long (l'audition). Beaucoup de questions, des questions que... que je ne comprends même pas pourquoi ils m'ont demandé ça. Tu vois, je n'arrivais pas à comprendre pourquoi ils me demandent ça. Questions que moi-même je n'arrive pas à répondre, par exemple sur le clan, c'est très compliqué. Ils m'ont demandé le nom du chef du clan. Là je savais encore, j'ai dit. Ils te demandent des trucs bizarres, que seulement les hommes, ou les hommes âgés peuvent connaître. J'ai dit mais attends, mais... c'est quoi ça. Même mon père, je ne suis pas sûr s'il savait ça. [...] Aussi la femme, qui faisait la traduction, elle aussi elle n'était pas vraiment sympa, elle était... oui, parce que je disais mais comment je peux connaître ça, je fais comment? Elle me reposait encore la même question. Ce n'était pas plus compréhensible. J'ai dit que je ne sais pas».

«Ils ne suivent pas la loi. Ils devraient suivre les lois, mais ils ne le font pas. Ce n'est que la chance, pas la loi. Ma décision, par exemple, il y a une autre fille... avec exactement le même problème, mais elle a eu F, et moi j'ai eu N. Elle m'a dit, ils font des piles avec les dossiers, et peut-être il y a beaucoup de dossiers qui commencent par la même lettre que moi, et ils prennent la pile et font négatif pour tout le monde, sans même regarder le problème. Et une fois que tu as négatif, c'est fini, même si tu fais recours, ils donnent la même décision qu'avant, sans regarder, ça va toujours être négatif».

«Je dois aussi m'adapter. Parfois, si je montre mon vrai côté, ça ne marche pas. Je dois aussi jouer beaucoup de théâtre, pour que je me sente comme les autres. Mais souvent, je n'ai pas d'opinion sur les sujets qui les intéressent, comme les voitures, les habits, les jeux d'ordinateur. Alors parfois je fais semblant, pour ne pas compter comme quelqu'un qui ne connaît rien, ou qui n'a rien à dire».

«Quand tu te lèves le matin, tout le monde veut faire la douche, seulement une toilette, tout le monde doit attendre (tape sur sa montre avec les doigts), tout le monde doit faire comme ça (tape avec la main sur la table). Mais tout le monde entre en même temps, à 8 heures et demie. Donc toutes les personnes là doivent faire la douche le matin. Il faut que tu attendes, il faut que tu te réveilles tôt pour faire la douche. C'est beaucoup de stress».

«Oui, ils sont différents, surtout en ce qui concerne l'expérience. J'ai beaucoup vécu, et je crois que je suis plus avancé. Eux aussi font des expériences, mais c'est différent. Beaucoup de choses qu'ils vivent maintenant, moi je les ai déjà vécues dans mon enfance. En fait, j'ai vécu mon enfance comme un adulte. C'est pour ça que je ne suis pas comme les autres. Et souvent, je me sens un peu seul. Souvent, je ne me sens pas à l'aise avec les «amis»».

«J'aimerais avoir des amis suisses, parce que j'aimerais aussi mieux connaître leur vie, le système. Mais ce n'est pas possible [...]. Ma vie, actuellement, c'est la maison, l'école, la maison. Je ne peux pas faire du shopping avec des autres, parce que je n'ai pas d'argent, je ne peux même pas prendre un café avec eux. Comment je peux avoir des amis?».

«Ah, beaucoup, beaucoup de différences. Ils n'ont même pas de soucis à se faire. Par exemple. Tout est classé. Et nous, on ne sait pas si on peut avoir tout ça. Ça, c'est la première chose. Ils peuvent s'amuser, faire ce qu'ils veulent. Moi je n'ai pas tout ça [...]. Mais sinon, ils vont en vacances dans les autres pays... Il y a beaucoup de trucs dont j'ai vraiment envie, quoi. Et eux ils peuvent faire, moi je ne peux pas faire. Parce qu'on n'est pas vraiment, comment dire, égal. Surtout l'école, c'est ce qui est intéressant, et eux, ils peuvent avoir jusqu'à... Alors

moi, pour trouver une école normale, ça va prendre beaucoup de temps».

«Appréciée par les gens? Oui, peut-être par ma différence, peut-être. Oui, parce que moi aussi j'apprécie les gens, parce qu'ils ont leur – comment ça s'appelle déjà – leur fondue, là (rit) [...]. Et... c'est surtout par la différence que ça attire».

«Certains les acceptent, certains ne les acceptent pas. Ceux qui acceptent, sont ceux qui comprennent. Ils lisent sur l'asile, ils sont informés. Les autres ne savent rien, ils se font seulement des idées: pour eux, nous sommes de bas niveau, nous venons ici seulement pour faire des problèmes, ils lisent peut-être «20 min.» [un journal gratuit que l'on trouve dans les transports publics, ndlr], où les requérants d'asile sont toujours les criminels, et ils pensent que nous sommes méchants. Ils devraient venir et voir, s'approcher de nous, pour voir pourquoi nous sommes là. Au lieu de se faire des idées, ils devraient savoir si vraiment on est des animaux ou des personnes, si on est mauvais ou gentils».

«Je ne suis pas à l'aise, parce que... déjà, la fenêtre s'est cassée, tout est cassé dans la maison, je ne sais pas... si c'est parce qu'on est 'Asyl', si c'est pour ça qu'on donne les appartements comme ça. Même l'ampoule s'est cassée, nous on veut faire les devoirs, on est obligé de faire comme ça».

«Ils m'ont demandé [ma carte d'identité], j'étais «ok, pas de problème». Je voulais sortir mon porte-monnaie, mais je n'ai pas trouvé. Ils ont écrit le nom, l'adresse, et tout. Moi j'ai attendu mes amis, et c'est eux qui ont dit «non, elle est avec nous, écoutez...». Sinon j'aurais dû partir avec eux, à l'office, prendre les empreintes, pour voir si vraiment c'est vrai qui je suis [...]. J'étais habillée normalement, j'avais même mon sac à dos, parce que je sortais directement depuis le travail. Et oui, j'avais tout mon matériel d'école, comme une étudiante, quoi. Et je ne comprends pas pourquoi ils veulent me contrôler. Parce que si j'étais habillée sexy... oui, ils peuvent penser que je suis une prostituée. Ou si c'est autre chose, ils peuvent dire oui, c'est ça. Ils peu-

vent me contrôler. Mais sinon, c'est seulement parce que je suis noire! Non, mais c'est ça! C'est tout ce que je peux dire. C'est quelle raison? Des trucs comme ça, si ça t'arrive deux-trois fois, tu es même découragée de rester ici. Parce que ces jours-là, j'étais vraiment découragée. Mais c'était la honte, c'était la honte! Tout le monde qui était dehors, la seule personne qui se faisait contrôler, c'était moi».

«Seulement, ils sont avec les familles. Et puis ils ont beaucoup d'amis. C'est comme ça, ils sont chez eux, ici. On n'est pas pareil. On est des étrangers. Parce que je sais, si j'étais en [pays d'origine], oui. Là je connais tout le monde. Je me sentirais à l'aise, mais à l'aise comme pas possible. Ce n'est pas... oui, tout le monde a des problèmes, les jeunes ici aussi ont des problèmes. Mais... il faut que je me batte».

«Après, je veux aller au gymnase. Je me prépare, mais ça demande du temps. Et pour moi, moi je dois travailler le double des autres, je ne suis pas comme les autres. Moi je n'ai jamais appris à l'école, mais seulement à la maison. Et l'allemand est difficile».

«Pendant ces deux ou trois ans d'attente, pourquoi on donne pas quelque chose vraiment qui servira, et dire «voilà, vous travaillerez demain quand vous arriverez chez vous...» Alors il faut trouver un métier... je ne sais pas, mécanicien c'est très bien: il y a un garage, il peut employer plusieurs personnes. Ca c'est un métier, pour moi. [...] On ne peut pas travailler à la Migros en sachant qu'on va retourner un jour chez nous. Les légumes, c'est tous les jours, à quatre heures, quand il n'y a plus... les légumes qui restent, on les jette. C'est tous les jours frais. La viande, c'est pareil. [...] Alors celui qui travaille à la Migros ici, vous pensez qu'il va trouver un boulot? Là-bas? Non, forcément. Mais il va dire quand il arrive chez nous «mais j'ai un diplôme...» Mais un diplôme de quoi? De trier les tomates? [...] Si on essaie de pas renvoyer des gens, il faut construire quelque chose [qui lui permette de] gagner son pain ailleurs».

TIRÉES DE :

BOLZMAN, C., ROSSEL, L., FELDER, A. (2004), Requérent-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s. Dispositif institutionnel de prise en charge, réactions au vécu de l'exil et comportement identitaire, Genève, Institut d'études sociales, rapport au FNS-CTI.

Mineurs non accompagnés: Cadre juridique

LES TEXTES

DROIT INTERNATIONAL

Convention des droits de l'enfant de l'ONU du 20 novembre 1989 (CED)
Entrée en vigueur en Suisse en 1997
Principes

- La non discrimination (art. 2)
- L'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3)
- Le droit à la survie et au développement (art. 6)
- Le droit d'être entendu (art. 12)

DROIT SUISSE

LE PRINCIPE

Dès son arrivée en Suisse, la présence du MNA sera régie par le droit des étrangers, selon lequel le droit de présence n'est accordé qu'à la suite d'une procédure aboutissant à la délivrance d'une autorisation individuelle.

Ainsi, le MNA arrivé en Suisse doit-il commencer une procédure de régularisation de sa situation conformément à la loi sous peine de tomber dans la clandestinité.

La législation sur la présence des étrangers peut être structurée en deux régimes: celui dit ordinaire (autorisation de séjour et d'établissement) et ceux dits spéciaux.

TEXTES JURIDIQUES

- Le droit de l'asile est un régime spécial fondé sur le droit international public (Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés).
- La loi fédérale sur l'asile (Lasi): le législateur a inscrit dans la loi un certain nombre de dispositions procédurales qui prennent en compte la situation particulière des mineurs. En septembre 1999, l'office des réfugiés (ODR) a édicté une directive réglementant dans le détail la procédure relative aux requérants d'asile mineurs non accompagnés.
- Directive relative aux demandes d'asile émanant de requérants mineurs non accompagnés et d'adultes incapables de discernement (20 septembre 1999).

QUELQUES DÉFINITIONS

- Asile: protection accordée par un Etat sur son territoire à un étranger victime de persécution, et qui est venu chercher cette protection.
- Requérant d'asile: étranger qui a déposé une demande d'asile et qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive et exécutoire.
- Réfugié: qualité attribuée à un étranger qui en remplit les conditions.
- Mineur non accompagné: enfant mineur qui séjourne en Suisse sans ses parents et sans y avoir de parents proches qui puissent veiller sur lui et le représenter légalement.



LA SANTE DES MINEURS NON ACCOMPAGNES

SPECIFICITES ET (ABSENCE DE) PERSPECTIVES

Pourquoi parler de la santé des MNA ?

LES MNA SONT DES REQUÉRANTS D'ASILE

De ce fait, et de manière générale, adultes et mineurs demandeurs d'asile sont soumis à de nombreuses sources de stress, génératrices de traumatismes et qui peuvent être dues au vécu antérieur, au choc culturel à l'arrivée en Suisse, aux conditions de séjour en Suisse, aux aspects administratifs de la procédure, en particulier à l'insécurité qui en découle.

LES MNA SONT DES ENFANTS OU DES ADOLESCENTS EN PLEINE CROISSANCE

Comme tous les adolescents, les MNA doivent gérer les problèmes inhérents à la transformation de leur corps, moyen d'expression, et à leur sexualité, élément de leur identité :

- Les problèmes de croissance : lors de traumatismes, la croissance est bloquée. Pour la relancer, il faut améliorer les conditions de vie de l'adolescent, lui redonner des conditions de vie « normales », scolarisation par exemple, pour que la croissance reprenne son cours.
- La sexualité : elle est au centre de leur évolution et de leurs interrogations.
- Elle est aussi le reflet de ce qu'ils ont pu vivre : sévices sexuels et viol, y compris pour les garçons (le viol lors du voyage par les passeurs n'est pas rare).

LES MNA SONT FRAGILES ET FRAGILISÉS

Lorsqu'ils sont reçus dans les centres d'accueil, les MNA présentent souvent de multiples problèmes et ont besoin d'une évaluation globale, avec pour les plus jeunes une visite en pédiatrie et pour les adolescents une prise en charge gynécologique encore plus si elles arrivent enceintes au centre.

L'examen de santé est à la fois physique (dépistages notamment au niveau dentaire) avec une fonction importante d'information (avec une prise en charge limitée) mais aussi et surtout psychique.

LA SANTÉ MENTALE DES MNA EST PRÉOCCUPANTE

Les mineurs sont marqués par les événements qu'ils ont dû affronter mais encore plus par la précarité liée à leur statut qui usent leur résistance physique et psychique, aggravent les problèmes existants et en créent d'autres.

Les troubles les plus fréquents restent les comportements dépressifs, les troubles du sommeil, les tentatives de suicide (bien que le suicide demeure un phénomène isolé). La dépendance aux drogues et à l'alcool ne concerne pas la majorité des mineurs.

Rubrique « Santé et migrations » :

Présentation

Dans les prochains numéros d'Interdialogos, les lecteurs découvriront la rubrique « Santé et migrations ». Cette nouvelle rubrique se propose, dans l'objectif d'enrichir la perspective traitée par Interdialogos, d'aborder de manière succincte, une problématique touchant au domaine de la santé. Dans la mesure du possible le sujet sera en lien avec la thématique du numéro.

(Cette rubrique est animée par Amina Benkais)

Lorsqu'une prise en charge existe, les praticiens se retrouvent confrontés à la contradiction de taille qu'une aide psychologique requiert du temps alors que la procédure d'asile se veut rapide. Le plus important pour les psychologues est alors de permettre au jeune de se projeter dans le futur.

LA PRISE EN CHARGE DES MNA EST PRÉOCCUPANTE

Peu de cantons offrent aux MNA une prise en charge adaptée (citons Genève qui dispose d'une consultation pour mineurs et jeunes adultes) alors que les traumatismes qu'ils subissent peuvent être extrêmement lourds. Ces traumatismes et leurs conséquences restent malheureusement assez mal connus si ce n'est des personnes qui travaillent individuellement avec les MNA. On ne dispose pas à ce jour d'une image globale des besoins les plus souvent rencontrés en termes d'accompagnement psychologique, et les personnes qui prennent en charge ce type de soutien restent souvent isolées dans leur pratique.

« On a tout perdu du jour au lendemain ! »

Fille d'une grande famille mexicaine, Margarita a vécu un an à Zürich avant de s'installer avec son mari dans le Val-de-Travers. Cette Mexicaine passionnée a vécu les fastes et les déboires de sa lignée familiale

« Une force me poussait vers l'Europe. J'ai tout quitté pour venir ici », sourit Margarita qui vit aujourd'hui à Fleurier avec ses deux filles. Cette Mexicaine aux yeux bridés a passé ses premières années dans l'hacienda de son grand-père paternel. D'origine Toltèque, cet indien a eu la chance de réussir mieux que beaucoup d'autres, dans un contexte où les différences sociales étaient importantes. La plupart des gens du village travaillaient pour lui. A sa mort, ses deux fils ont repris la gestion des terres. Margarita se souvient de son père travaillant dans les champs avec son sombrero. Un cliché bien réel qui représenta son quotidien jusqu'à son départ en ville à l'âge de cinq ans.

TREMBLEMENTS DE TERRE

« Mes parents ont déménagé là-bas pour nous offrir une école de meilleure qualité », raconte la Mexicaine en évoquant ses six frères et sœurs. Queretaro était alors peuplée de 600 000 habitants, aujourd'hui la population est de deux millions, un véritable boom démographique lié au tremblement de terre de

Mexico en 1985. La catastrophe fit plus de 10'000 victimes et engendra un exode massif. La famille de Margarita connut aussi son tremblement de terre personnel. Une fois en ville, le père de la jeune fille perdit presque tous ses biens suite à des manigances comptables de son frère. « Du jour au lendemain, nous étions ruinés, se souvient cette femme souriante et chaleureuse. J'ai appris que rien n'était jamais acquis. Ma mère qui était presque analphabète a pris le destin de la famille en main. Avec le peu d'argent qu'il nous restait, elle a ouvert un magasin d'alimentation. » Un pari réussi ! De fil en aiguille, le commerce prospéra, avec le soutien des enfants. « J'ai commencé à travailler à huit ans. Les études et le magasin, c'était toute ma vie... C'était dur mais génial ! »

DÉSIRS DE VOYAGE

Derrière son comptoir ou son banc d'école, Margarita se mit à rêver : elle voulait apprendre l'anglais ! Et découvrir d'autres cultures ! Ses souhaits furent exhaussés alors qu'elle avait 20 ans. « Ma famille était très stricte et traditionnelle, j'ai dû opérer un véritable lavage de cerveau pour qu'ils me laissent finalement partir en Angleterre. » C'était en 1976, la jeune femme avait économisé depuis des années. Son inscription pour le collège de Cambridge en Grande-Bretagne était prête mais pas encore payée, quand un crash économique se produisit au Mexique. La valeur de ses économies chuta de moitié. Adieu l'Europe. Aidée par sa famille, Margarita put néanmoins s'envoler pour Londres. « A la base, je devais rester trois mois, mais j'ai prolongé mon séjour en travaillant comme fille au pair », raconte la Fleurisane qui resta finalement un an et neuf mois en Grande-Bretagne

et treize mois en Italie pour apprendre l'italien ! Pour la jeune femme, le retour en Amérique latine fut difficile. Elle ne se réadapta jamais complètement, même si au niveau professionnel, elle « prit son pied », comme elle dit. Dotée d'un diplôme de commerce, elle fut engagée comme secrétaire de direction dans une entreprise anglophone à Mexico. Elle arriva en Suisse à 28 ans, pour rejoindre l'homme qui deviendra son mari. « Je l'avais rencontré en Angleterre mais nous sommes tombés amoureux bien plus tard », précise Margarita. Elle qui a grandi dans une hacienda élève ses deux filles dans le Val-de-Travers. Après avoir travaillé durant six ans comme hôtesse d'accueil chez Mauler, l'assistante de direction est aujourd'hui au chômage.

ECHANGES CULTURELS

Fatiguée de chercher un emploi, elle continue néanmoins à apprendre, à se rendre utile et à pratiquer sa passion : la photographie. Sa vie en Suisse lui plaît. Elle aime partager sa culture et ses traditions. Membre d'une association mexicaine, elle a notamment organisé une piñata : une fête traditionnelle destinée aux enfants, qui remporta un franc succès à Fleurier. « C'était comme là-bas ou presque » : dans le Vallon, il a fallu brûler des bûches pour que les gens n'aient pas trop froid !

Cette rubrique, soutenue par le bureau du délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel, se veut un apport constructif dans la compréhension interculturelle et souligne la diversité de la communauté étrangère neuchâteloise.

VALÉRIE KERNEN

LE MEXIQUE EN BREF

Capitale : Mexico, la ville la plus peuplée du monde

Superficie : 1 958 200 km²

Population : 101 965 000 habitants

Président : Vicente Fox

Ressources naturelles : argent, pétrole

Histoire : Les plus grandes civilisations précolombiennes se sont développées au Mexique (Mayas, Aztèques, Toltèques, etc.). 1519 : début de la colonisation par Cortés. Indiens réduits en esclavage. Indépendance en 1821. 1910 : révolution paysanne sous l'impulsion d'Emiliano Zapata et de Pancho Villa. 1920 : victoire des révolutionnaires. Stabilisation et modernisation du Mexique. Zones rurales laissées pour compte. 1994 : soulèvement populaire au Chiapas dirigé par l'Armée Zapatiste de Libération Nationale, suite à la signature d'un accord de libre échange nord-américain. 10 ans plus tard, l'esprit révolutionnaire règne toujours au Chiapas.



Valais

Marraines et parrains culturels

Depuis le mois d'octobre 2004, un projet visant l'accompagnement des familles migrantes nouvellement arrivées réunit une vingtaine de personnes dans le Valais romand. Il bénéficie d'un cofinancement de la part de la confédération (CFE) et du canton.

Le projet est né de la conviction qu'il convient de favoriser la transmission d'informations aux migrants et leur accompagnement dans les premières démarches auprès des institutions administratives et scolaires. Un manque de communication et de compréhension mutuelle freine le processus d'intégration et favorise l'émergence de représentations et de préjugés erronés.

Dans le domaine scolaire en particulier, les attentes fondamentales (école de qualité, réussite scolaire, ...) des diverses parties sont très largement similaires. Les représentations, la compréhension des enjeux, sont par contre plus divergentes. La qualité des premiers contacts est souvent déterminante pour la suite du processus d'intégration. Dans ce sens, la présence dans le village ou le quartier de personnes qui seraient amenées à jouer le rôle de marraines ou de parrains culturels faciliterait les premières prises de contact.

La prise de contact avec les autres institutions n'est pas non plus aisée. Outre les problèmes inhérents à la connaissance de la langue locale, l'obligation d'effectuer diverses démarches administratives pose souvent de multiples problèmes aux migrants (craintes, réticences liées au vécu, méconnaissance des règlements et lois en vigueur, ...). Nous souhaitons que la présence de marraines et parrains culturels dans les communes de domicile facilite cet accès aux institutions.

Par ailleurs, ce contact entre les migrants nouvellement arrivés et leur marraine ou parrain culturel doit favoriser la création de ponts entre les cultures, et par là même, une meilleure reconnaissance mutuelle des valeurs et de la culture de chacun. Cet aspect est essentiel au processus d'intégration qui est à considérer comme un processus bidirectionnel.

Dans un premier temps, il s'agit de proposer une formation visant à permettre à des personnes intéressées de remplir bénévolement le rôle de «marraines et parrains culturels» dans leur commune de domicile, c'est-à-dire de favoriser l'accueil des familles migrantes dans la société locale, de faciliter leur accès aux institutions (école, services communaux, ...) et d'établir des ponts culturels entre la communauté locale et migrants.

Cette formation s'articule au travers de 6 modules initiaux autour de thèmes tels que: cultures et traditions, le phénomène du racisme, les vécus migratoires, connaissance de l'organisation cantonale et communale ainsi des services et organismes actifs dans le domaine de la migration, connaissance de la législation ou encore réflexion sur les compétences de communication.

L'ensemble de la formation est gratuite. Chaque module de formation se déroule sur 12 heures et les repas, considérés comme temps d'échange, sont pris en commun.

Dans un deuxième temps, lors de leur entrée en fonction en tant que bénévoles dans leur commune, les «marraines et parrains culturels» bénéficieront d'un encadrement qui leur permettra d'évoquer des problématiques particulières rencontrées dans leur nouvelle fonction et de compléter leur formation.

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès du responsable du projet:

Olivier Delévaux
DECS, Office de l'enseignement spécialisé
027 606 40 90 / 079 689 61 19
Planta 3, CP 478, 1951 Sion
olivier.delevaux@admin.vs.ch



Suisse

Un Centre d'études de la diversité culturelle

et de la citoyenneté dans les domaines de la santé et du social (CEDIC) voit le jour.

Dans le cadre de la Haute école spécialisée santé-social de la Suisse occidentale (HES-S2), des chercheur-e-s de différentes disciplines et provenant de toute la Suisse romande se sont constitués en réseau pour créer le CEDIC.

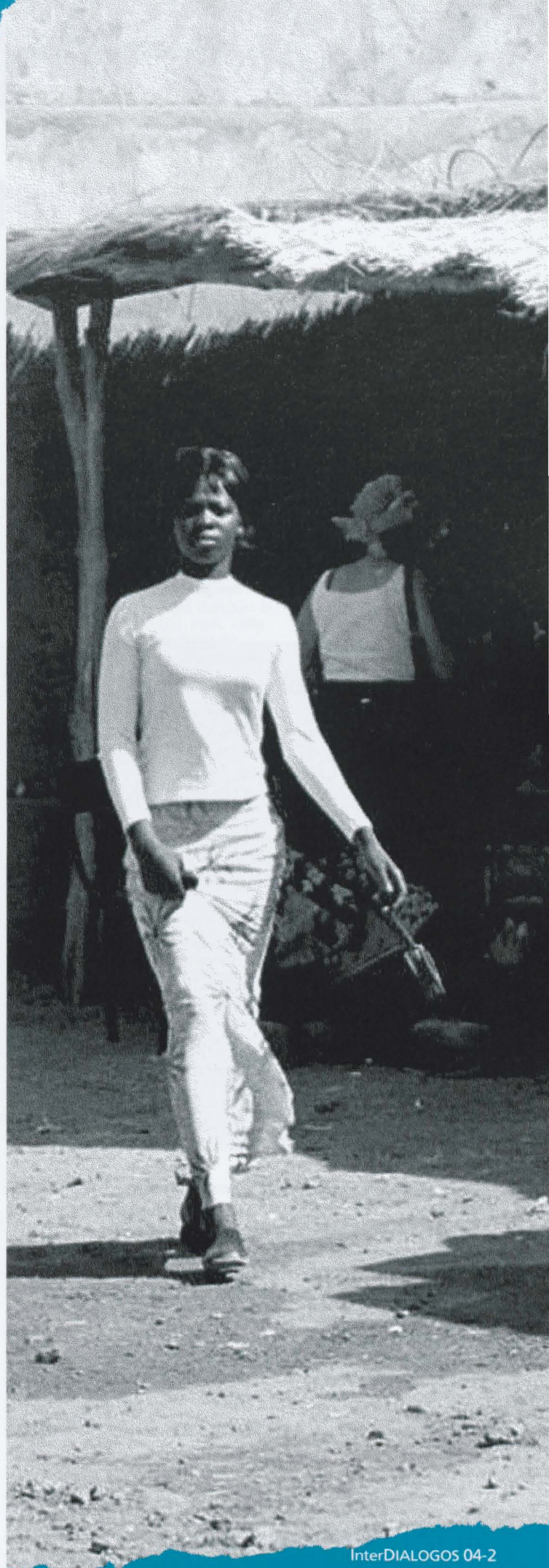
Le CEDIC a pour objet l'étude des phénomènes concernant la construction de la diversité dans les groupes socioculturels et les conflits qui leur sont concomitants. Le questionnement de la diversité va de pair avec les interrogations sur la citoyenneté ainsi que sur les rapports entre groupes culturels majoritaires et minoritaires, tant au niveau national qu'international.

Le CEDIC entend mener l'observation de ces phénomènes dans et avec les terrains des pratiques santé-social, ce qui permettra de mettre en évidence comment les mécanismes de production et de reproduction de la différence se construisent et ce qu'ils induisent sur les problématiques de la santé et du social des populations catégorisées comme minoritaires.

Le CEDIC a pour objectif le transfert des résultats de recherches en modalités d'action (dans les modules de formation, dans les milieux professionnels, auprès des instances de décision) afin d'agir sur la réalité auprès des populations concernées, mais aussi dans une perspective d'ajustement des pratiques professionnelles à une société plurielle en mouvement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Claudio.Bolzman@ies.unige.ch





Le hip-hop face au racisme

L'EPER (Entraide Protestante Suisse), qui s'engage depuis longtemps pour l'intégration des personnes migrantes, s'est lancée le défi d'aborder la question du racisme sous un angle original, en alliant hip-hop et pédagogie.

Le hip-hop est intéressant à plus d'un titre. Le mouvement, qui émane des milieux de la migration américaine des années 60 et apparaît en Suisse dès le milieu des années 80, se veut une proposition différente pour le règlement des conflits et l'expression des angoisses. La création est utilisée pour partager malaises et rêves! Bien qu'il demeure toujours aujourd'hui à la marge de la légalité et qu'il soit très empreint de contestation, il porte tout aussi bien des valeurs de respect de l'autre et une envie de changer le monde afin que la tolérance pour la différence s'y développe. Et aujourd'hui, qu'il plaise ou non aux jeunes, il fait partie de leur univers artistique.

Le kit pédagogique

Le kit pédagogique « Sur ton palier! Le hip-hop face au racisme » s'adresse aux professionnel-le-s intervenant auprès de jeunes de 13 à 18 ans.

Le kit (30 frs + frais d'envoi) comprend :

- un dossier pédagogique à l'attention du ou de la professionnelle
- un CD rap « Sur ton palier »
- des cartes postales illustrant les parcours de graffeurs et rappeurs ainsi que des questions destinées à faire avancer la réflexion
- des graffitis format A3, photos de fresques peintes sur les murs des Villes de Lausanne et Genève.

Il peut être obtenu auprès de l'EPER (www.eper.ch, 021 613 40 70) ou de la FED (Fondation Education & Développement, tél. 021 612 00 81, www.globaleducation.ch).

Le CD « Sur ton palier » peut-être commandé à l'EPER (www.eper.ch), il est également disponible chez tous les bons disquaires.

Partant de cette réalité, l'EPER a sorti au printemps dernier un CD de rap portant un message de lutte contre le racisme, de jeunes pour les jeunes. La compilation comprend huit titres composés pour l'occasion par des groupes lausannois et neuchâtelois, reconnus dans le milieu. S'inspirant de leur vécu, ils racontent la migration, l'intégration et la tolérance.

Pour permettre aux enseignants et animateurs socio-culturels d'utiliser cet outil, l'EPER a réalisé, en collaboration avec Muza (www.muza-education.com) et avec le soutien notamment du Fonds de projets contre le racisme de la Confédération, un kit pédagogique. Pour cela, elle a fait appel à une autre facette du hip-hop, les graffitis. Des graffeurs genevois et lausannois ont réalisé de grandes fresques illustrant les morceaux du CD sur les murs de leurs villes.

Pour exploiter au mieux ce matériel, un dossier pédagogique vient compléter l'ensemble. En partant du mouvement hip-hop, la réflexion est poussée vers les questions de groupes (ouverts et fermés), d'appartenances (notamment multiples), de valeurs pour arriver à questionner les discriminations et le racisme.

Ce projet qui s'est voulu participatif a réuni autour de lui de nombreux acteurs: jeunes du milieu hip-hop, enseignant-e-s, élèves, consultant-e-s en pédagogie. De la démarche au produit, le projet s'est donc voulu ouvert à l'autre.

Nathalie Ljuslin, Responsable du projet à l'EPER

Livre

« Agents de la fonction publique aux prises avec la diversité culturelle: Quelle formation en matière de prévention des discriminations? », par Sylvain Fattebert, Marc Rüegger et Sandrine Salerno, préface du conseiller fédéral Pascal Couchepin, Berne, Service de lutte contre le racisme, 2004, 170 p.

Avec cette publication, le Service de lutte contre le racisme a l'objectif de lancer le débat sur les besoins en formation de la fonction publique en matière de prévention des discriminations. Cette étude dresse, pour la Suisse romande et le Tessin, un inventaire des formations axées sur la promotion de l'intégration culturelle, des principes d'égalité et de non-discrimination, ainsi que de prévention des violences racistes et xénophobes; après analyse, elle propose des pistes pour renforcer et compléter l'offre existante. Afin d'en débattre avec les professionnels des secteurs concernés par l'étude - travail social, enseignement et administration -, le Service de lutte contre le racisme organisera prochainement un colloque dans l'espoir que les solutions ébauchées puissent être concrétisées au cours de l'année 2005.

Renseignement et commande de l'ouvrage auprès du Service de lutte contre le racisme, Inselgasse 1, 3003 Bern Tel.: 031 324 10 33, Fax: 031 322 44 37 ara@gs-edi.admin.ch www.edi.admin.ch/ara



Identités en conflit, dialogue des mémoires

Enjeux identitaires dans les rencontres intergroupes



Comment ne pas être conscient aujourd'hui de l'importance de cet enjeu: vivre ensemble dans un monde globalisé, de plus en plus multiculturel mais où les groupes humains risquent d'affronter leurs «identités meurtrières», comme le dit Amin Maalouf et comme le rappelle l'auteure?

Les rapports sociaux se conjuguent au présent mais se nourrissent du passé (réel, construit ou imaginé). La mémoire individuelle et collective tisse des liens avec l'histoire et joue un rôle prépondérant dans la construction d'une identité de groupe. Comment dès lors, des

groupes en conflit peuvent-ils apprendre à se reconnaître mutuellement avec leurs droits et leur légitimité?

Le sujet est traité avec rigueur, sérieux, honnêteté. Monique Eckmann ne nous cache rien des difficultés qui attendent à chaque pas le théoricien et le praticien. A travers trois exemples, le travail sur l'interculturel dans des séminaires en Suisse et en Europe avec des étudiant-e-s en travail social, les rencontres entre groupes en conflit en Israël et en Palestine, et la pédagogie de la mémoire «après Auschwitz», ou plutôt «contre Auschwitz», elle tente de répondre à cette question dans son aspect théorique, mais aussi en tant qu'observatrice impliquée dans des interventions sociopédagogiques qui visent à permettre des dialogues, y compris conflictuels.

Car on n'est pas ici dans l'illusion de la rencontre «qui suffirait à tout». L'auteure sait bien que le dialogue demande une pédagogie du conflit et que les conflits sont inévitables – et indispensables – entre majoritaires et minoritaires, entre cultures dominantes et cultures dominées, à l'intérieur même des groupes d'appartenance, à l'intérieur même des individus. Monique Eckmann sait de quoi elle parle: femme, juive, blanche, suisse, de l'intérieur, elle connaît l'existence et l'importance du conflit.

Le décor est planté: un immense besoin de dignité et de reconnaissance habitent ces Européens et ces immigrés, ces adultes et ces jeunes de toutes origines, ces peuples en conflit, et en même temps, ce n'est pas simple.

Le livre de Monique Eckmann se veut une contribution sociopédagogique au projet d'une Europe ouverte, démocratique et respectueuse des droits humains.

Monique Eckmann
Préface de Charles Rojzman

2004
264 pages – 148x225 mm
CHFr. 42.00
ISBN 2-88224-069-4

Un parcours au contact des langues

Textes de Bernard Py commentés.
Laurent Gajo, Marinette Matthey, Danièle Moore & Cecilia Serra (éds)

Collection LAL (Langues et Apprentissages des Langues),
Crédif-Didier, Paris, 288p.
ISBN 2-27805395-7
www.editionsdidier.com

Réalisé en hommage au professeur Bernard Py, au moment où il prend sa retraite et abandonne son enseignement pionnier de linguistique appliquée à l'Université de Neuchâtel, ce livre propose une formule originale et intéressante: il regroupe en effet douze textes majeurs de Bernard Py, couvrant ses principaux domaines de travail, qui sont commentés et mis en perspective par des voix multiples et renommées de la linguistique et de la didactique des langues. Un parcours au contact des langues propose ainsi un parcours dans le temps (une trentaine d'années) et dans l'espace de la linguistique appliquée francophone, un parcours organisé autour des contributions d'un de ses acteurs principaux et balisé par tout un «réseau».

Les thèmes abordés couvrent des réflexions sur l'interlangue et la norme (chapitre 1), les liens entre interaction et acquisition (chapitre 2), entre construction du bilinguisme et apprentissages langagiers (chapitre 3), sur les contacts de langues (chapitre 4) et les représentations sociales (chapitre 5).

Les textes de Bernard Py ont été choisis de manière à constituer un ensemble cohérent, reflétant son parcours intellectuel, mais aussi en fonction de leur renommée dans le champ de la linguistique. Tous ces textes expriment ainsi à la fois les visées théoriques de leur auteur, ses constantes préoccupations sociolinguistiques et ses divers apports à la didactique des langues, si bien que tant les enseignants que les linguistes, les spécialistes et les généralistes, les étudiants et les formateurs pourront trouver dans ce Parcours de riches sources d'information et de stimulation.



FORUM MONDIAL DE LA MEDIATION (WFM)

5^{ÈME} CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Crans-Montana (Suisse), 9-11 septembre 2005
La Médiation. Une nouvelle culture du changement :

- THEME 1** Histoire des médiations Ce thème propose d'aborder les origines de la médiation, ses fondements théoriques, sa conceptualisation des pratiques et son institutionnalisation.
- THEME 2** Les contextes de la médiation Ce thème propose d'aborder les différents champs d'application de la médiation et leur complémentarité par rapport aux autres modes de gestion des conflits.
- THEME 3** La médiation : un nouveau paradigme de la gestion des conflits Ce thème propose d'aborder les changements induits par la médiation dans le cadre de la régulation sociale.
- THEME 4** La médiation face aux problématiques contemporaines Ce thème propose d'aborder la place de la médiation face aux défis de notre société contemporaine : la montée des violences, les phénomènes migratoires et les conflits armés.
- THEME 5** Médiation et développement durable Ce thème propose d'aborder la médiation face aux nouvelles stratégies de gouvernance des territoires urbains (agglomérations, villes, quartiers) et des milieux naturels (gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement global et transfrontalier).
- THEME 6** Médiation et interculturalité Ce thème propose d'aborder la médiation face à la gestion des problèmes de prise en compte des différences ethniques, culturelles comme mode de facilitation des relations et cohabitation d'ethnies et de communautés indigènes différentes.

<http://mediation.qualilearning.org/index.php?id=26>

14. Filmtage Nord/Süd 2005

Filme zeigen Globalisierung

Alle zwei Jahre bieten die Filmtage Nord/Süd interessierten Lehrerinnen und Lehrern Gelegenheit, an zwei Abenden zahlreiche neue Filme für den Unterricht kennenzulernen. Es handelt sich um Filme, die Verständnis für andere Menschen und Kulturen fördern, aber stets auch einen Bezug zu unserem Alltag aufweisen. Filme zum Staunen, zum Schmunzeln, zum Nachdenken. Filme, die dazu anregen, ein Thema ganzheitlich zu betrachten, weltweite Zusammenhänge zu diskutieren, vernetzt zu denken und couragiert zu handeln.

Die Filme der diesjährigen Ausgabe greifen entwicklungsbezogene Fragen rund um den Fussball auf, erzählen vom Leben im südlichen Afrika im Zeichen von HIV/Aids, befassen sich mit Fragen von Ökologie und Nachhaltigkeit und thematisieren Kinderarbeit. Sie handeln vom Leben im Exil, zeigen Schwierigkeiten und Chancen von interkulturellen Begegnungen und versuchen einen Beitrag zur Überwindung von Vorurteilen und Rassismus zu leisten.

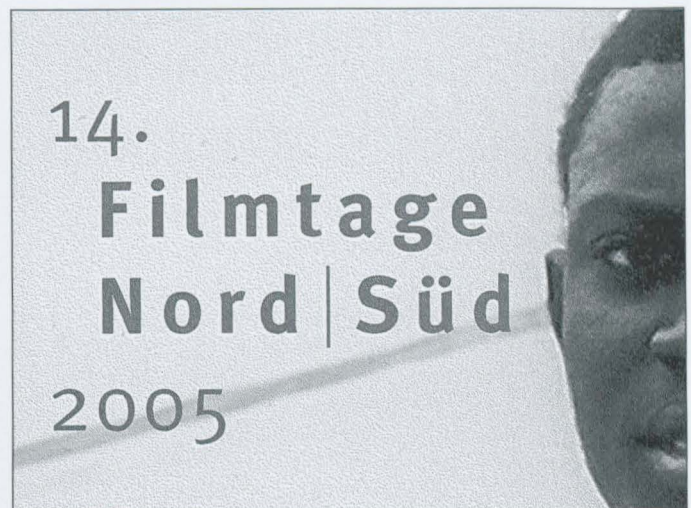
GLOBALISIERUNG IM UNTERRICHT

Die Filme wurden auf Grund ihrer Aktualität ausgewählt und haben in der Regel einen Bezug zu unserer Alltagsrealität. Das schafft vielfältige Anknüpfungsmöglichkeiten, Schülerinnen und Schüler bei uns können deshalb gut abgeholt werden. Die Filme behandeln mehrheitlich globale Themen und eignen sich daher

besonders für den fächerübergreifenden Unterricht. Je nach Akzentuierung lassen sie sich aber auch gut im Fachunterricht einsetzen, wie zum Beispiel der Dokumentarfilm «Kahlschlag für den blauen Dunst». Anhand dieses Films können im Geographie- oder Wirtschaftsunterricht die ökologischen und sozialen Folgen des nach Tansania verlagerten Tabakanbaus behandelt werden. Das ist Globalisierung konkret; diskutiert werden die Zusammenhänge zwischen der Situation der Tabakpflanze, der Rolle international tätiger Tabakmultis und dem Verhalten der KonsumentInnen in Europa.

FRAGE NACH IDENTITÄT UND RESPEKT

Globalisierung wirkt sich bis in unsere Schulzimmer aus. Es gibt kaum eine Schulklasse, in der es nicht Kinder aus anderen Ländern und Kulturkreisen hat. Das Zusammenleben in der multikulturellen Gesellschaft ist nicht immer leicht. Geschichten wie die des kleinen Mohamed im gleichnamigen Film können Offenheit fördern und Neugier wecken. Mohamed realisiert im Unterricht, dass seine Hautfarbe – schwarz – fast ausschliesslich Negatives symbolisiert. Er möchte daher seinen Namen wechseln. Dieser Kurzfilm für die Unterstufe regt an, über Identität und Ausgrenzung nachzudenken. Der für die Sekundarstufe II empfohlene Dokumentarfilm «Destination Liebe» handelt ebenfalls von Identität und



zeichnet auf humorvolle Weise ein vielschichtiges Bild der Integration. Der Film hält uns einen Spiegel vor und zeigt uns die Schweiz aus anderer Perspektive.

NEUE MEDIEN FÜR DEN SPRACHUNTERRICHT

Mit dem neuen Medium DVD öffnen sich auch neue Dimensionen für Filmarbeit im – thematisch flexiblen – Sprachunterricht. Da eine DVD jeweils mehrere Sprachversionen enthält und damit das parallele Arbeiten mit verschiedenen Sprachen erlaubt, bietet sie sich als ideales Mittel für den Französisch- oder Englischunterricht an. Aktuelle Themen wie Rassismus oder Sport und Entwicklung können so spannende Arbeits- oder Diskussionsfelder für den Fremdsprachenunterricht liefern.

VERANSTALTUNGSORTE UND DATEN

28. Februar / 1. März:
Museum der Kulturen, Basel
2. / 3. März:
Medienzentrum Schulwarte, Bern
8. / 9. März:
RomeroHaus, Luzern
16. / 17. März:
Völkerkundemuseum Zürich
20. April:
Festival visions du réel, Nyon
1. / 2. November:
Weltfilmtage Thusis

Beginn jeweils um 17.30 Uhr
Die Platzzahl ist beschränkt, es besteht keine Reservationsmöglichkeit.
Programm und weitere Informationen:
Tel. 031 398 20 88,
www.filmeeinewelt.ch

14^e Journées des films Nord-Sud 2005 en Suisse Romande:

Une soirée de projection sera organisée le 20 avril 2005 à Nyon dans le cadre du festival Visions du réel

Informations et programme: Films pour un seul monde,
www.filmeeinewelt.ch,
Tél. 031 398 20 88

APPEL A DES COMMUNICATIONS

RECHERCHE INTERCULTURELLE: PARTAGE DE CULTURES ET PARTAGE DE SAVOIRS

L'Association Internationale de Recherche Interculturelle (ARIC) organise, en collaboration avec l'Université d'Alger, le Xème Congrès International d'Interculturalité, à Alger, du 02 au 06 Mai 2005.

Ce Congrès rassemblera tous ceux qui, universitaires, chercheurs et praticiens, s'intéressent, dans les différents domaines de connaissance et sur les divers terrains de recherche et d'application, aux questions de comparaisons interculturelles et de contacts de cultures. Sociologues, psychologues, pédagogues, linguistes, anthropologues, juristes, présenteront leurs réflexions et travaux pour repenser les problématiques interculturelles à partir de nouvelles confrontations théoriques et méthodologiques.

THÉMATIQUE DU CONGRES :

La thématique du congrès s'articule autour des partages de cultures et de savoirs qu'implique la recherche interculturelle. Les intervenants feront part de leurs recherches actuelles, en y ajoutant une dimension de réflexion sur leurs pratiques de terrain et sur les dialogues qu'ils construisent :

- entre chercheurs provenant de contextes humains, sociaux et culturels différents;
- entre chercheurs aux formations disciplinaires différentes;
- entre différentes conceptions de la recherche et différentes méthodologies;
- avec la société civile: autorités publiques, médias, « sponsors », mais également et peut-être surtout, avec les personnes qui ont participé à la recherche comme répondants ou « sujets ».

FORMES DES COMMUNICATIONS :

Communications orales

- 1-Symposium regroupant 4 communications de 15 min et un discutant;
- 2-Communications individuelles (intégrées en principe dans les symposia);

Communications affichées

- 1-Session regroupant autour d'un thème 8 posters et un discutant;
- 2-Communications individuelles (intégrées en principe dans les sessions);
- 3-Colloque jeunes chercheurs (les jeunes chercheurs sont libres de proposer une communication affichée dans le programme jeunes chercheurs ou une communication orale dans le reste du programme, voire les deux).

CALENDRIER :

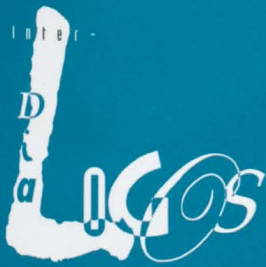
- 30/09/04: Première date limite pour les propositions de communications
- 31/10/04: Premières décisions d'acceptation
- 31/12/04: Deuxième date limite pour les propositions de communications
- 31/01/05: Deuxième série d'acceptation

Pour toute proposition de symposium ou de communication, un document est à télécharger sur le site: <http://sites.univ-lyon2.fr/aric-alger-2005> et à envoyer dûment rempli au secrétariat du congrès avant le 31 décembre 2004 à l'adresse:

Christine.Loyrion@etu.univ-lyon2.fr.
(un délai supplémentaire jusqu'au 31 janvier 2005 est accordé).

CLAUDIO BOLZMAN

Institut d'études sociales
28, rue Prevost-Martin
Case postale 265
CH-1211 Geneve 4
Tel: +41 22 322 14 51
Fax: +41 22 322 14 99
e-mail: Claudio.Bolzman@ies.unige.ch



Pour vous abonner et pour soutenir l'association

La revue InterDIALOGOS a été lancée en 1988 grâce à un financement ponctuel du Conseil de l'Europe. Une Association du même nom, fruit d'une collaboration entre enseignants, travailleurs sociaux, chercheurs, suisses et étrangers, de différentes langues, a été créée pour en assurer la publication. Par ce moyen principalement, l'Association InterDIALOGOS se propose « d'élaborer, de promouvoir, de recueillir et de diffuser des idées, projets, expériences et informations dans le domaine de l'éducation en situations pluriculturelles » (art. 2 des statuts).

La revue InterDIALOGOS paraît deux fois par an. Elle s'adresse à toute personne concernée ou intéressée par le contexte pluriculturel contemporain, dans le monde socio-éducatif en particulier. Enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, conseillers en orientation scolaire et professionnelle et autres intervenants de l'action éducative y trouveront matière à réflexion, ainsi que de nombreuses pistes d'action pour la promotion d'une approche interculturelle dans leur champ d'activité.

Depuis plusieurs années, chaque numéro est centré autour d'un thème. D'autres rubriques (Fenêtres sur le monde, La Suisse, Les cantons, Publications, Agenda, Plume libre) permettent une prise de connaissance de différents projets menés dans une perspective interculturelle, ici et ailleurs.

Vous désirez vous abonner à InterDIALOGOS et recevoir deux fois par année notre revue? Ou mieux, adhérer à l'Association InterDIALOGOS? Merci de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous!

JE SOUHAITE M'ABONNER À LA REVUE INTERDIALOGOS

- | | |
|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Abonnement individuel | Fr. 25.- par an |
| <input type="checkbox"/> Abonnement institution | Fr. 50.- par an |
| <input type="checkbox"/> Abonnement de soutien | Fr. 50.- ou plus, par an |

JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERDIALOGOS ET SOUTENIR SON ACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Membre individuel | Fr. 50.- ou plus par an (abonnement compris) |
| <input type="checkbox"/> Membre institutionnel | Fr. 100.- ou plus par an (abonnement compris) |

JE SUIS ÉGALEMENT INTÉRESSÉ À COLLABORER À LA RÉALISATION DE LA REVUE

Mes coordonnées sont les suivantes:

Nom:

Prénom:

(Institution):

Adresse:

No postal: Localité:

Téléphone: E-mail:

Lieu et date: Signature:

Coupon à retourner par courrier à: **INTERDIALOGOS, CP 830, 2301 LA CHAUX-DE-FONDS**
Ou par e-mail à: **interdialogos@bluewin.ch**

ABONNEMENT ET SOUTIEN



2 - 2 0 0 4

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :

Bureau du délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel

ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION INTERDIALOGOS

CONTACT :

InterDIALOGOS
Case postale 830
2301 La Chaux-de-Fonds
CCP 20-9933-9

interdialogos@bluewin.ch
www.ne.ch/interdialogos

COMITÉ DE RÉDACTION :

Amina Benkais, Claudio Bolzman, Concetta Coppola, Monique Eckmann,
Patricia Estevez, Stefan Luond, Michel Nicolet (coordinateur).

ONT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU DOSSIER :

A. Abdelouahed, C. Bolzman, D. Burnat, A. Felder, Th. Gakuba,
F. Gillet, C. Louvriot, L. Rossel, R. Wider

GRAPHISME :

www.arfys.ch - Genève - Anne-Marie Brunner

IMPRIMEUR :

Imprimerie Genevoise S.A. - Case postale 241 - 1211 Genève 24

Imprimé en 1600 exemplaires